

## Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2015-2020



<b>METHODE DE CONDUITE DE LA REVISION.....</b>	<b>4</b>
<b>-I- LE DIAGNOSTIC .....</b>	<b>6</b>
<b>1. LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL.....</b>	<b>7</b>
1.1. LES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL .....	7
1.1.1 Bilan quantitatif des réalisations.....	7
1.1.2 Bilan qualitatif des réalisations .....	11
1.2. LES RASSEMBLEMENTS SAISONNIERS DE GROUPES.....	24
1.2.1 Un phénomène d'ampleur relativement mesurée...mais aux effets dommageables ...	24
1.2.2 Des prises de conscience qui s'opèrent, même si elles n'ont pas encore abouti à la réalisation d'aires de grands passages.....	25
<b>2. L'HABITAT .....</b>	<b>27</b>
2.1. LE BILAN DU SCHEMA.....	27
2.1.1 Le schéma 2002-2008 : un département précurseur dans le domaine de l'habitat.....	27
2.1.2 Des moyens diversifiés pour répondre aux besoins .....	28
2.1.3 Une offre multi-forme, pour la majorité déjà ancienne .....	30
2.1.3 Un bilan mitigé au regard de l'ambition .....	41
2.2. L'ANALYSE DES BESOINS .....	43
2.2.1. Des besoins importants mais dont la qualification reste à préciser .....	43
2.2.2 Des analyses à affiner dans une approche collective.....	45
<b>3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF .....</b>	<b>47</b>
3.1 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL.....	47
3.1.1 Eléments de bilan : un accompagnement transversal, de proximité .....	47
3.1.2 DES BESOINS de plus en plus orientés vers l'accès aux services de droit commun.....	49
3.2. L'EDUCATION.....	51
3.2.1 Eléments de bilan : une bonne complémentarité entre les interventions des enseignants référents et des associations .....	51
3.2.2 LES BESOINS : des acquis souvent fragiles et une scolarisation en secondaire encore faible.....	53
3.3. EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE .....	57
3.3.1 Le bilan des actions .....	57
3.3.2 DES BESOINS importants en termes d'accès à l'emploi et d'accompagnement des entreprises individuelles .....	57
3.4. SANTE .....	59
3.4.1 Le bilan des actions .....	59
3.4.2 DES BESOINS en termes de prévention et de réponse aux problématiques de vieillissement.....	60
3.5. CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE .....	63
3.5.1 Bilan : de nombreuses actions, dispersées .....	63
3.5.2 DES BESOINS d'échange et de reconnaissance mutuelle qui interrogent les orientations du schéma.....	64
<b>4. LA GOUVERNANCE DU SCHEMA .....</b>	<b>66</b>

<b>-II- LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES ACTIONS ASSOCIÉES...67</b>	
<b>AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ITINERANTS.....68</b>	
1.1. LA CONSOLIDATION-RESTAURATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE PASSAGE .....	68
1.2. L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES MOYENS ET GRANDS PASSAGES.....	74
<b>AXE 2. REpondre aux Besoins Diversifiés d'Habitat des Ménages ..... 78</b>	
2.1. CONSOLIDER LA CONNAISSANCE DES SITUATIONS ET DES BESOINS.....	78
2.2. DEVELOPPER DES SOLUTIONS D'HABITAT ADAPTE .....	82
2.3. REGULER ET AMELIORER LES CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'HABITAT SUR TERRAIN PRIVE .....	88
2.4. SAUVEGARDER ET AMELIORER LE PARC DE LOGEMENTS ADAPTES EXISTANT .....	93
2.5. FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES MENAGES.....	95
<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE ..... 98</b>	
3.1. FAVORISER L'AUTONOMIE DES FAMILLES EN CONFORTANT L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL.....	99
3.3. SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS.....	104
3.4. RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE SOUTIEN AUX ACTIVITES INDEPENDANTES .....	110
3.5. DEVELOPPER LA PREVENTION POUR LA SANTE ET RENFORCER L'ACCES AUX SOINS .	113
3.4. PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET LA RECONNAISSANCE MUTUELLE.....	115
<b>AXE 4. CONFORTER LA GOUVERNANCE DU SCHEMA.....117</b>	
4.1. UN PORTAGE POLITIQUE CONSOLIDÉ .....	117
4.2. DES MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE RENOUVELÉES .....	117

## METHODE DE CONDUITE DE LA REVISION

Elle s'est appuyée sur le travail préparatoire réalisé courant 2014 au sein de 5 groupes de travail réunissant les acteurs départementaux :

- Insertion, piloté par le Conseil général
- Scolarisation, piloté par la DASEN
- Cohésion sociale et accès aux soins, piloté par la DDCSPP
- Infrastructures d'accueil, habitat adapté, sédentarisation, piloté par la DDT
- Prévention sécurité, piloté par la Préfecture

Elle s'est attachée à deux grands objectifs.

**1/ Prendre en compte prioritairement les évolutions constatées depuis la publication du schéma** pour adapter l'offre en aires d'accueil ou de grand passage mais aussi ajuster les modalités d'accompagnement proposées en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage.

Cette préoccupation s'est traduite par :

- des visites de l'ensemble des aires, en compagnie du SMAGV, et des contacts avec les usagers présents
- l'analyse d'opérations d'habitat adapté réalisées par le SMAGV
- la mobilisation et l'exploitation des relevés de police et de gendarmerie pointant des stationnements hors aires aménagées (centralisation en préfecture)
- la prise en compte des éléments de bilan dressés dans le cadre des 5 groupes de travail mis en place pour accompagner la démarche de révision

**2/ Asseoir une démarche partagée**, en considérant que l'information et l'association des acteurs concernés, et la prise en compte de leurs constats et questionnements étaient indispensables pour asseoir la faisabilité du nouveau Schéma.

Ce souci méthodologique a été pris en compte au moyen de :

- l'organisation d'entretiens avec chacun des pilotes en charge d'animer les 5 groupes de travail,
- la rencontre du SMAGV ainsi que des associations qui accompagnent les gens du voyage en Charente, pour mieux cerner leurs modalités d'intervention et intégrer leur connaissance des profils et problématiques des gens du voyage
- l'organisation de trois « ateliers thématiques », pour enrichir les constats et questionnements révélés par le diagnostic et définir des pistes d'action
  - 1/ Les besoins et conditions d'accueil des itinérants
  - 2/ Le développement de solutions d'habitat adaptées
  - 3/ Les besoins d'insertion

## **AVIS, APPROBATION ET PUBLICATION DU SCHEMA**

Le nouveau schéma a été approuvé conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le président du Conseil Général en séance du 19 décembre 2014), après avis

- de la commission consultative départementale (1<sup>er</sup> décembre 2014)
- du conseil municipal des communes intéressées,

Le schéma départemental sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Conseil général (article 1-III de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000). C'est à partir de la date de la publication que commence à courir le délai dont disposent les communes et EPCI pour mettre en œuvre le schéma.

## **-I- LE DIAGNOSTIC**

# 1. LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

## 1.1. LES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

### 1.1.1 Bilan quantitatif des réalisations

- **Le Schéma 2002-2008 entendait parachever la couverture départementale en aires d'accueil et améliorer le confort des premières aires**

Au moment de la promulgation du schéma actuel en 2002, la Charente disposait d'un réseau relativement étoffé d'infrastructures destinées à accueillir les gens du voyage. L'aire « historique » d'Angoulême préexistait, ouverte en 1985. L'Isle d'Espagnac proposait depuis 1988 sept emplacements-famille et l'aire de Cognac avait elle été ouverte en 1995. Situation encore rare pour l'époque, la première loi Besson (1990) avait été relayée en Charente : dès la fin des années 1990, trois aires supplémentaires étaient venues compléter l'offre, cela dans des communes dont la population n'atteignait pas le seuil des 5 000 habitants (Barbezieux, Châteauneuf et Roumazières-Loubert).

Tenant compte de cet existant, le schéma de 2002 propose de parachever la couverture départementale des besoins d'accueil dans une double direction :

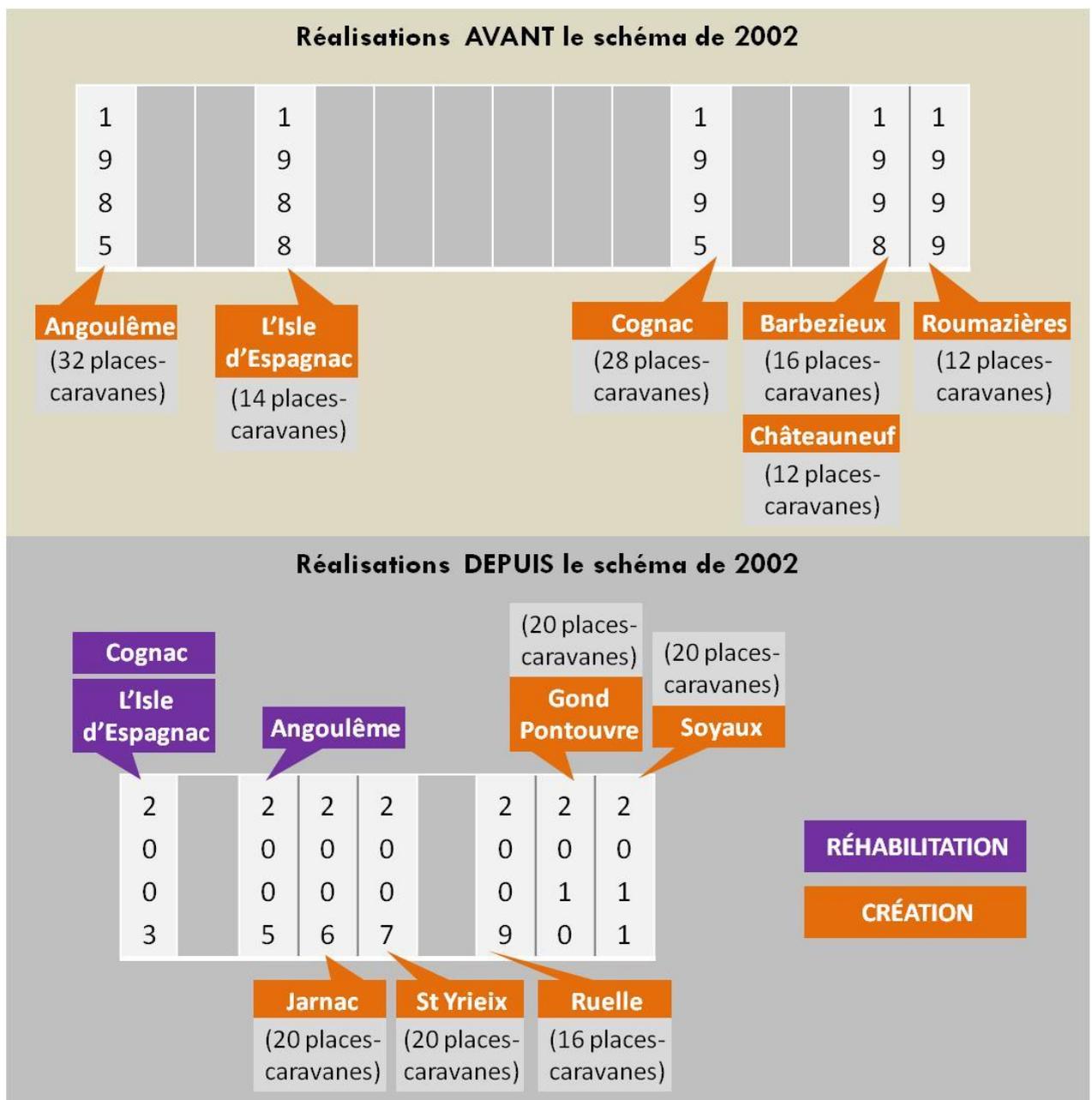
1. la création d'aires permanentes dans les communes qui dépassent ou frôlent le seuil des 5 000 habitants : c'était le cas de Jarnac et cela visait surtout à consolider l'offre sur l'agglomération d'Angoulême dont 4 communes de plus de 5 000 habitants (Gond Pontrouve, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix et Soyaux) ont été inscrites au schéma de 2002 pour des créations ;
2. l'aménagement d'aires dites de « petit passage » : elles étaient envisagées sur des communes de moins de 5 000 habitants (Ruffec – 10 places, Mansle – 10 places, Esse – 6 places et Chalais – 6 places) pour mailler le territoire départemental d'équipements de plus petite taille. Elles avaient vocation à assurer l'accueil occasionnel de petits groupes mais parfois aussi à offrir des conditions de vie davantage décentes à des gens du voyage séjournant depuis plusieurs années sur des terrains « dédiés ».

Paradoxalement, les efforts d'antériorité ont aussi eu des conséquences repérées dès 2002 : les premières aires ou terrains aménagés étaient restées de conception sommaire (avec en particulier des sanitaires communs) et/ou avaient subi des dégradations. En réponse, le second axe de préconisation du schéma mettait l'accent sur la réhabilitation et remise à niveau d'équipements existants, pour les aires suivantes :

- les aires d'Angoulême, d'Isle d'Espagnac et Cognac,
- le terrain « dédié » dit « Les Séverins » à La Couronne, occupé de fait par des familles sédentaires, l'apparentant plus à un terrain familial.

■ Depuis 2002, les efforts conjugués de l'Etat et des collectivités locales (conseil général, communes, communautés de communes et SMAGVC) ont permis de concrétiser largement les orientations du schéma.

- L'ensemble des aires à créer pour les communes de plus de 5 000 habitants ont été réalisées à Jarnac, Gond Pontrouve, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix et Soyaux.
- Les réhabilitations-réaménagements prescrits sur les aires préexistantes ont aussi été effectués (Angoulême, Cognac et l'Isle Espagnac). Les travaux ont notamment porté sur la construction de sanitaires individualisés.
- A La Couronne, le terrain dédié « Les Severins » a été aménagé dans un premier temps par le SMAGVC en terrain familial, équipé de bâtiment sanitaire individualisé par parcelle. Aujourd'hui, 6 logements en ossature bois (financement PLA-I) sont sur le point d'y être livrés par l'OPH de l'Angoumois. Ils accueilleront les familles qui vivent depuis des décennies sur le site. Elles ont été étroitement associées à la conception du programme.



Seules les quatre aires de « petit passage » n'ont pas été réalisées dans les communes de moins de 5 000 habitants. Ici comme dans d'autres départements, leur mise en œuvre s'est heurtée à des effets de seuil : la taille envisagée (de 6 à 10 places caravanes) s'est révélée trop modeste pour pouvoir y appliquer les modalités de conception et les modes de gestion qui se sont progressivement imposées comme jauge standard pour réaliser les aires puis assurer leur pérennité. La taille moyenne des aires créées au niveau national a ici tendance à faire référence comme « seuil raisonnable » ; elle se situe autour de 24 places caravanes.

Comme souvent aussi, cette forme d'équipement avait été envisagée pour aménager des lieux ou terrains qui, affectés au stationnement des gens du voyage, étaient dans les faits en grande partie occupés par des familles quasi-sédentaires (en contre-bas du château à Chalais par exemple). Cette présence sur des sites « dédiés » peut d'ailleurs ponctuellement occasionner des visites de gens du voyage ayant des liens de parenté avec les occupants « permanents ». Pour les 4 communes sur lesquelles avait été envisagée la création d'une aire de « petit passage », les données recensées par la Préfecture relativisent l'ampleur de ces venues occasionnelles. Ruffec cumule une soixantaine de jours d'occupation en 2013 mais pour l'année 2014, aucun stationnement n'a été signalé jusqu'à septembre.

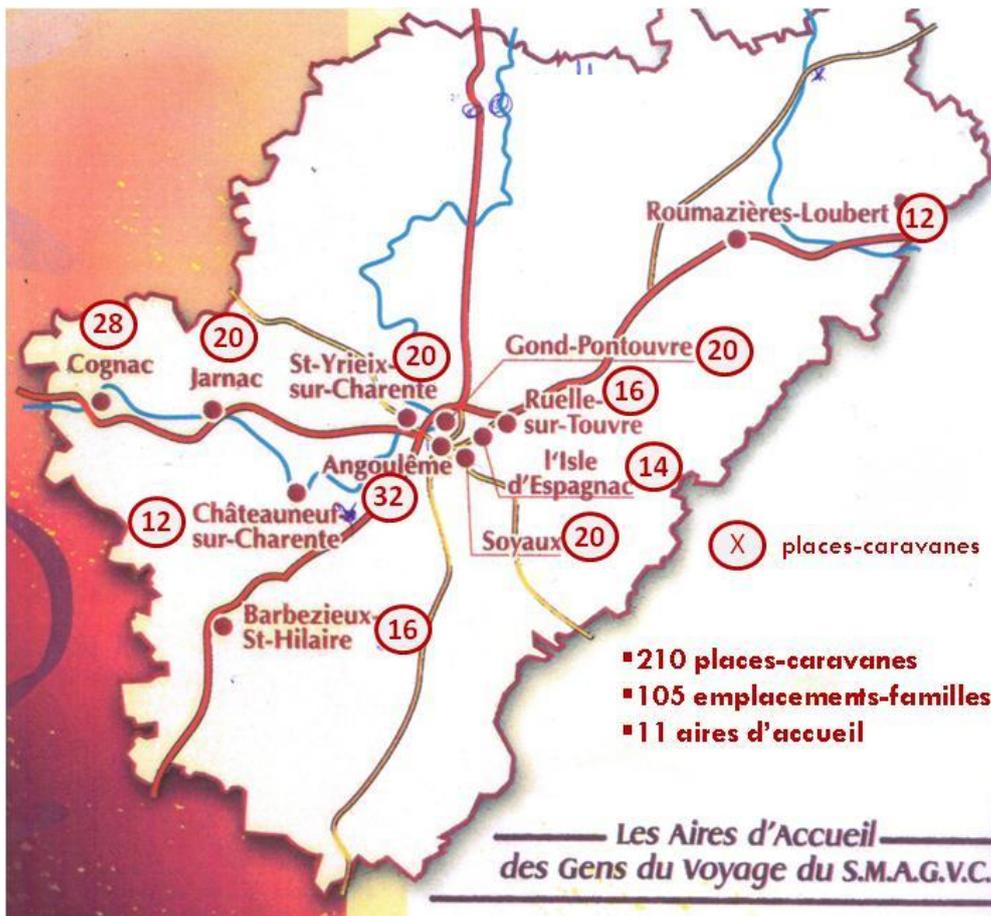
Communes	Nombre de campements (2010-mi 2014)	Durée
Ruffec	6	60 jours en 2013
Chalais	2	14 jours en 2014
Mansle	1	13 jours en 2013
Esse	aucun	

Source : Préfecture

**Pour répondre à la présence de longue date de familles sur son territoire, la commune de Ruffec a dans un premier temps procédé à l'installation d'un bloc sanitaire sur le terrain qui les accueille. Elle explore aujourd'hui avec Logélia et la DDT la possibilité de réaliser une opération de deux terrains familiaux sur ce même site. Cette voie est bien celle à emprunter : contrairement à l'option des aires de « petit passage », elle permet de proposer des solutions d'habitat pérennes.**

- La Charente dispose désormais de 210 places-caravanes (105 emplacements-familles) réparties sur 11 aires d'accueil.
- 87% des places-caravanes prescrites ont été réalisées. Ce taux de réalisation est nettement plus important que celui constaté à l'échelle nationale (52%) qui vient souligner le net retard des réalisations.
- La capacité d'accueil des aires permanentes a été portée à 6 places pour 1000 habitants. Ce taux d'équipement est bien supérieur à la moyenne nationale (3,4 places pour 1000 habitants)<sup>1</sup>.

* source : L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage - Rapport de la cour des comptes (oct. 2012)	Taux de réalisation	Nombre de places pour 10 000 habitants	Places réalisées	Places prescrites	Population 2010
Charente	87%	6,0 places / 10 000 habts	210	242	351 577
France métropolitaine*	52%	3,4 places / 10 000 habts	21454	41569	62 765 235



<sup>1</sup> Cette comparaison demanderait à être affinée, par la mise en parallèle entre l'offre en aires et les besoins de passage.

### 1.1.2 Bilan qualitatif des réalisations

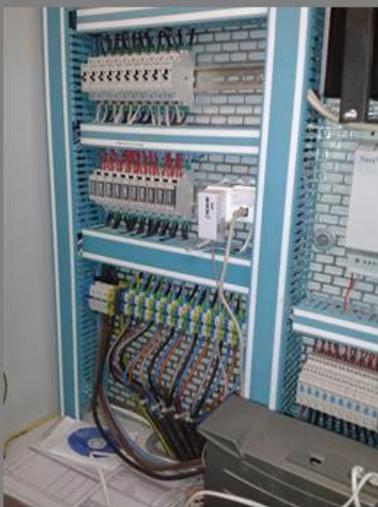
#### ■ Les conditions d'accueil se sont améliorées

Le précédent schéma a permis d'améliorer les conditions d'accueil proposées aux gens du voyage. Comparée à leurs stationnements antérieurs sur des terrains parfois à peine dotés d'un point d'eau, la possibilité qu'offrent les nouvelles aires de disposer de sanitaires et d'un accès à l'eau chaude et à l'électricité, représente un progrès. Les douches et WC jusque là collectifs des anciennes aires ont été remplacés par des sanitaires individuels et les aires créés dans les années 2000 en ont été d'emblée équipées.



Cette individualisation des sanitaires est allée de pair avec la mise en place d'un suivi par emplacement des consommations de fluides. Ces dernières sont payées à l'avance. La maintenance technique d'un tel système demande une vigilance constante. Son adoption a aussi exigé au démarrage un travail d'information et de pédagogie. Il marquait une rupture par rapport aux pratiques antérieures. Son coût plus élevé, même si justifié par une amélioration des prestations, a obligé les gestionnaires des aires d'accueil à faire preuve de disponibilité et de pédagogie. Ce sont les agents d'accueil du SMAGVC qui assurent les encaissements directement sur les aires et préviennent des risques d'épuisement du crédit. Le dispositif informatisé offre au gestionnaire une sûreté de paiement et il garantit aux familles de payer les fluides au réel de leur consommation.

Compteurs et électrovannes situés dans le local d'accueil



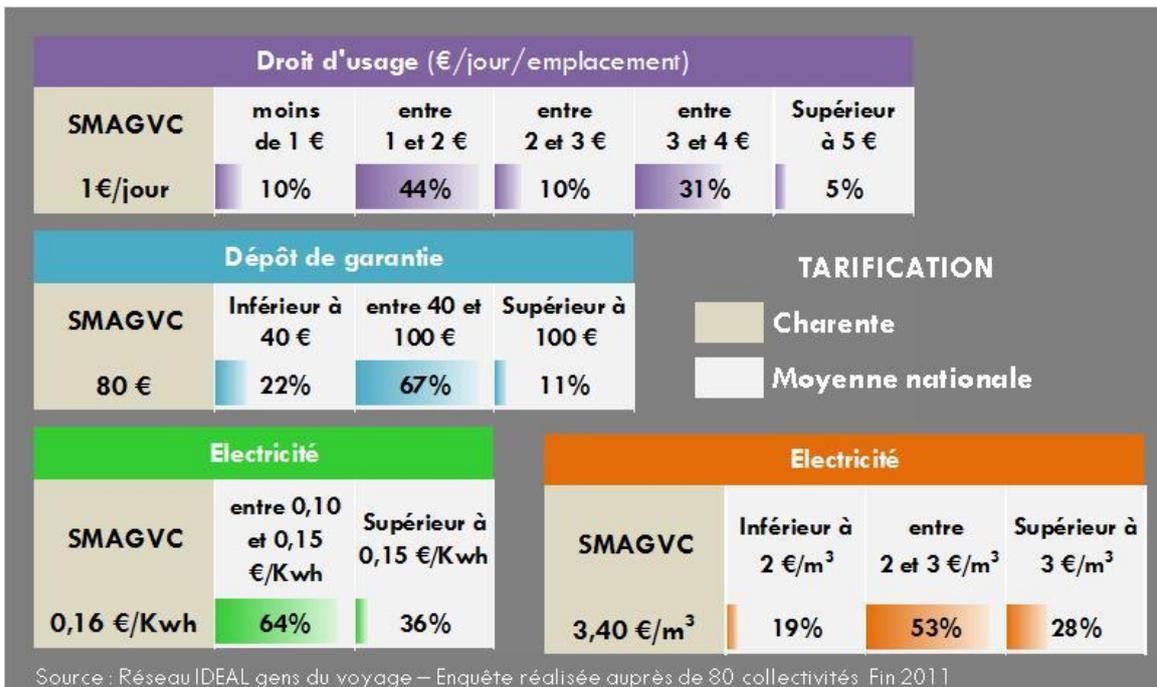
Local technique du bloc sanitaire



■ **La conception et les modalités de gestion sont homogènes. Mais l'usure du temps fait la différence**

La gestion déléguée de l'ensemble des aires au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (SMAGVC) autorise une unicité des coûts d'usage des aires, non seulement pour le droit de séjour et la caution mais aussi pour les fluides : les différences de tarifs, de formules d'abonnement ou d'opérateurs sont moyennées chaque année par le syndicat. Le fait que la gestion des aires soit assurée au niveau départemental par un seul organisme, le SMAGV, permet d'harmoniser les règles et modalités de gestion. C'est un avantage non négligeable en regard d'autres départements où la question de l'harmonisation des pratiques constitue souvent un enjeu des schémas.

La comparaison avec la moyenne nationale montre que les tarifs pratiqués en Charente se situent dans la fourchette plutôt basse. Mais l'effort financier reste conséquent pour des familles dont la plupart sont dotées de ressources modestes. Elles ont appris à maîtriser leur consommation, parfois au prix de certaines restrictions. Elles sont nombreuses à acquitter les pré-paiements de manière fractionnée, par petites sommes.



La construction des aires a été déléguée au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (SMAGVC). Cela rejaille sur la conception et les prestations qui épousent globalement partout le même modèle : des emplacements individualisés permettant le stationnement de deux caravanes ainsi que des équipements sanitaires avec une pièce buanderie disposant d'un évier, le branchement de machine à laver, une douche et un WC.

**Bloc sanitaire individuel (buanderie avec évier, douche, WC)**



Des variations sont introduites par la qualité de l'environnement, la proximité des commerces et services, la topographie du site... L'effet « parking » est par exemple accusé sur la plupart des aires. L'aménagement en palier de l'aire de l'Isle d'Espagnac ou encore la présence d'arbres et d'herbes à Jarnac permettent de proposer des emplacements davantage isolés et « intimisés ».

**Effet « parking » (Angoulême)**



**Répartition en « paliers » des emplacements  
(l'Isle d'Espagnac)**

**Présence d'arbres et « gazonnement »  
(Jarnac)**



Plus encore, c'est la date de création qui fait la différence. Avec le temps, les enrobés ont été ravinés et les bordures se sont dégradées. L'humidité a pu occasionner le développement de mousses au pied des bâtiments. Les revêtements des sols (pièce à vivre et sanitaires) ont fini par s'abîmer... Par comparaison avec les aires plus récentes (Ruelle, Soyaux...), les plus anciennes accusent les usures du temps. Les travaux d'entretien opérés pendant les fermetures estivales ont de plus en plus de mal à les contenir. A Cognac, la conservation au centre de l'aire du bâtiment sanitaire collectif qui n'est plus utilisé depuis l'individualisation opérée il y a une dizaine d'années, contribue à « dater » un peu plus le site.



■ **Le personnel de gestion est mutualisé sur l'ensemble des aires**

S'agissant du personnel dédié à la présence sur les aires, le principe de mutualisation des moyens joue pleinement : pour les 11 aires du département, cinq ETP assument l'accueil et la présence sur les aires (3,5 ETP sur la gestion financière et le « relationnel » avec les usagers et 1,5 ETP sur les aspects d'entretien courant). La commune de Roumazières a mis à disposition du SMAGVC son garde champêtre pour les tâches de gestion toutes les semaines (soit l'équivalent d'un quart d'ETP).

Pour éviter les risques d'isolement voire d'intimidation, les agents du syndicat mixte fonctionnent en binôme. Ils assurent un passage au moins journalier. Leur durée de présence varie suivant les contraintes rencontrées et les nécessités. Des astreintes pour des urgences d'ordre technique sont organisées les week-ends et jours fériés.

Les agents du SMAGVC se trouvent en première ligne pour assurer le bon fonctionnement des aires et la pérennité des équipements. Au-delà des aspects liés à la gestion financière, leur rôle est essentiel sur l'ambiance et le climat social qui règnent sur les aires. Ils doivent faire preuve d'autorité (prévention des conflits avec les usagers ou entre eux, respect du règlement intérieur à assurer...) mais aussi développer des qualités relationnelles (écoute des tracas du quotidien, délivrance de conseils...). Leurs compétences et savoir-faire sont aujourd'hui mis à l'épreuve par un usage des aires qui s'est éloigné de leur vocation originelle qu'était l'accueil passager de voyageurs (cf. infra).

- **Le niveau d'occupation des aires est hétérogène, avec des signes de pression sur l'agglomération d'Angoulême**

**TAUX D'OCCUPATION MOYEN DES AIRES**

Aires	2013	janv. à avril 2014
ANGOULEME	94%	103%
GOND PONTOUVRE	90%	107%
RUELLE	90%	100%
ST YRIEIX	88%	98%
SOYAUX	81%	80%
COGNAC	80%	78%
ROUMAZIERES	75%	68%
ISLE ESPAGNAC	75%	75%
JARNAC	71%	78%
BARBEZIEUX	49%	51%
CHATEAUNEUF	6%	27%

Source : SMAGVC

L'aire d'Angoulême qui est la plus grande, est aussi la plus fréquentée. On est même tenté d'évoquer une sur-occupation de cette aire. Ce niveau élevé de fréquentation caractérise la plupart des aires de l'agglomération angoumoisine. Tout au long de l'année, elles ne désemplissent pas. En 2010, au moment de l'ouverture de l'aire à Le Gond Pontouvre, l'Association Gens du Voyage du Centre social Les Alliers décrivait la façon dont la nouvelle aire avait été très vite investie par des familles en attente de solutions sur l'agglomération : « Cet équipement n'est ouvert que depuis quelques jours et est occupé par des familles qui étaient sur les aires provisoires de Soyaux et du Gond Pontouvre sur les trois dernières années. Ce sont aussi des familles qui ont stationné de manière non autorisée à l'Isle d'Espagnac au printemps après la fermeture du terrain de Soyaux »<sup>2</sup>.

A un degré moindre, celles de Cognac et de Jarnac sont aussi sollicitées. Certaines familles font régulièrement la navette entre ces deux dernières. L'aire de Roumazières dans le Confolentais a connu une occupation irrégulière. Sa fréquentation s'est stabilisée avec

<sup>2</sup> Analyse de la situation des familles stationnant sur les aires d'accueil de l'agglomération d'Angoulême, Association Gens du Voyage du Centre social Les Alliers (2010)

l'arrivée depuis 2012 d'un groupe familial qui stationnait sur Lesterps. Il est en demande d'un terrain familial.

Un déficit d'occupation affecte en revanche les aires de Châteauneuf-sur-Charente et de Barbezieux. Elles sont parmi les aires les plus anciennes (1998). Leur faible niveau de fréquentation est à rapprocher de la genèse de ces équipements : ils ont eu vocation à accueillir des « habitués » qui séjournaient chaque année sur la commune (en période de chasse à Châteauneuf) voire y étaient installées depuis longtemps. Les fréquentations saisonnières ont eu tendance à s'estomper et les familles présentes de longue date ont progressivement trouvé d'autres solutions (logement HLM, acquisition de terrains et construction de leur propre maison...). Ces aires retrouvent ainsi leur vocation de passage. Mais leur ancienneté, leur éloignement des commerces et services (Châteauneuf) pèsent sur leur attractivité. Lors de notre visite, trois familles venaient de s'installer sur l'aire de Châteauneuf depuis quelques jours. Elles voyagent dans toute la France au gré des chantiers d'installation de pylônes par la société qui emploie les chefs de famille. La qualité de leurs caravanes (installation de sèche-linge et machine à laver à l'arrière) fait que les épouses présentes ont indiqué s'accommoder des prestations proposées sur l'aire, décrites comme « *sommaires et fatiguées* » par comparaison à d'autres sites. Face à une fréquentation modeste, le SMAGVC s'attache à maintenir en état de fonctionnement l'aire.



■ **Les aires sont essentiellement occupées par des habitués, sur du long terme**

Les remontées statistiques en vue du versement de l'AGAA/ALT<sup>3</sup> ne sont pas qualifiées pour rendre compte de l'occupation fine des aires : elles donnent à voir le niveau d'occupation à date fixe, comme une photographie. La mesure de la fréquentation effective suppose que soit appréciée l'occupation dans le temps, en cumulant sur une période l'ensemble des séjours et des allées venues. Cette approche est essentielle pour objectiver la contribution des aires dans les parcours de « résidentialisation » des familles.

Pour palier en partie ce manque, le SMAGVC a sollicité le prestataire de son logiciel de gestion pour reconstituer les durées de présence cumulées et les éventuelles allées venues pour une vingtaine de familles repérées par le syndicat comme séjournant durablement voire

<sup>3</sup> AGAA : aide à la gestion locative des aires d'accueil – ALT : allocation logement temporaire

de manière quasi-permanente sur les aires du département<sup>4</sup>. La reconstitution des parcours de ces situations confirment la mobilisation par ces familles des aires comme accompagnant leur « résidentialisation ». Leurs durées de séjour sur une même aire sont longues, pouvant même parfois aller jusqu'à plusieurs années ; elles mobilisent alors différents emplacements successifs. L'itinérance tend à se réduire à des allers-venues entre aires du département, notamment au sein de l'agglomération d'Angoulême. Les ruptures d'occupation repérées dans quelques cas correspondent rarement à des reprises de l'itinérance mais plutôt à des tentatives de mobilisation d'autres solutions (relogement en HLM, achat d'un terrain). Les difficultés rencontrées entraînent un retour sur les aires. Ces situations sont d'ailleurs significatives de la complexité et des étapes chaotiques qui jalonnent les parcours de « résidentialisation ».

Mme N.			Mr B.			Mr S.			
août-09	Angoulême	20 mois	avr-11	Soyaux	4 mois	sept-10	Jarnac	7 mois	
avr-11	emplacement 3		août-11	emplacement 9		avr-11	emplacement 5		
avr-11	Soyaux	4 mois	avr-11	Angoulême	7 mois	avr-11	Jarnac	11 mois	
août-11	emplacement 5		nov-11	emplacement 4		mars-12	emplacement 2		
août-11	Angoulême	24 mois	sept-11	Angoulême	2 mois	mars-12	Saint Yrieix	1 mois	
août-13	emplacement 1		nov-11	emplacement 5		avr-12	emplacement 10		
août-13	Angoulême	14 mois	Hors aires			8 mois	Hors aires		
oct-14	emplacement 11		juil-12	Angoulême	9 mois	sept-12	Jarnac	4 mois	
			avr-13	emplacement 8		janv-13	emplacement 2		
			avr-13	Isle Despagnac	1 mois	févr-13	Barbezieux	2 mois	
			mai-13	emplacement 5		avr-13	emplacement 6		
			mai-13	Soyaux	1 mois	août-13 Soyaux 0 mois			
			juin-13	emplacement 8		août-13 emplacement 3/4/3			
			août-13	Soyaux	0,5 mois	sept-13	Barbezieux	4 mois	
			août-13	emplacement 7		janv-14	emplacement 8		
			août-13	Angoulême	11 mois	janv-14	Chateaufort	3 mois	
			juil-14	emplacement 4		avr-14	emplacement 4		
			juil-14	Isle d'Espagnac	2 mois	sept-14	Barbezieux	1 mois	
			sept-14	emplacement 2		oct-14	emplacement 8		
			août-13	Angoulême	14 mois				
			oct-14	emplacement 9					

<sup>4</sup> Opérée pour une vingtaine de situations, ce décompte cumulé des durées d'occupation mériterait d'être établi pour l'ensemble des occupants des aires sur une période donnée (au moins deux années). Une telle démarche permettrait de mettre en évidence, aire par aire, la part respective des trois formes d'occupation habituellement repérées :

- 1/ l'occupation par des itinérants qui séjournent occasionnellement sur une aire du département,
- 2/ l'occupation par des « semi-sédentaires » qui y séjournent de manière pendulaire (la Charente est leur port d'attache mais le voyage et l'itinérance restent des composantes clés de leur mode de vie)
- 3/ l'occupation par des gens du voyage qui ne sont presque plus en itinérance et se « résidentialisent » sur les aires.

Cette mobilisation des aires pour accompagner la « résidentialisation » avait déjà été mise en avant par *l'analyse de la situation des familles stationnant sur les aires d'accueil de l'agglomération d'Angoulême*, qu'avait réalisée l'Association Gens du Voyage du Centre social Les Alliersen 2010 : sur les 47 familles enquêtées et rencontrées à l'époque : seules 11 familles fréquentant les aires, étaient de passage .Pour les autres familles, leur stationnement de longue durée constituait un palliatif en attente de solutions pérennes. L'association faisait en particulier remonter que « *l'aire des Alliers est occupé exclusivement par des familles en demande de logement pérenne. Il s'agit de familles ou d'enfants de familles présentes depuis de très nombreuses années sur l'agglomération. Certains étaient présents sur les Chaumes de Crages en 1970 et sur le terrain des Molines ensuite* ».

■ **Face à l'usage intensif et la longue durée des occupations, les aires peinent à conserver un état d'entretien de bon niveau**

Pour des familles sans autre endroit fixe pour habiter, les aires ne constituent plus seulement un espace de stationnement mais bien un lieu de vie qu'ils s'approprient. C'est lisible dans la façon dont les coins de buanderie se trouvent tout à la fois transformés en pièce à vivre et en lieu de stockage. Cela se reflète aussi dans la manière dont les activités professionnelles de réparation, de tri-récupération sont installées sur les aires voire « débordent » parfois sur leur pourtour. La présence d'animaux domestiques (chien, poules, lapins et serins en cage...) est un autre signe, tout comme les tas de bois constitués pour se chauffer l'hiver.

Les impacts visuels sont souvent forts et les règlements intérieurs ne sont plus efficaces pour maîtriser ce phénomène. Les aires respectent globalement les normes d'hygiène et de sécurité générales mais leur état d'entretien souffre de leur usage intensif pour des occupations de long cours. Ce constat est à mettre en lien avec le hiatus entre la destination première des aires - accueillir les voyageurs de passage - et l'usage aujourd'hui constaté : une occupation comme lieu de vie. Les bâtiments sanitaires sont particulièrement concernés par ce décalage entre la conception et l'usage. Leur taille se révèle exigüe, leur isolation ou leur mode de chauffage n'est pas toujours suffisant en période d'hiver. Depuis l'arrêt des activités collectives que proposaient les associations sur les aires, les bâtiments affectés à cet usage sont désaffectés.

■ **Les problématiques sociales et techniques ne sont plus vraiment croisées**

D'un côté, la gestion et l'entretien des aires a été confiée au syndicat mixte ; de l'autre, les associations assurent l'accompagnement des usagers dans les différentes dimensions de leur vie quotidienne, au même titre que les autres familles vivant sur des terrains privés, sur le principe de la libre adhésion. Les uns et les autres ne ménagent pas leurs efforts et cette partition a l'avantage d'être claire. Mais elle génère aujourd'hui un certain cloisonnement et parfois même des incompréhensions mutuelles. Les instances de travail commun sous la forme *a minima* de bilans annuels ne sont pas plus organisées. Elles permettaient d'associer l'ensemble des intervenants auprès des gens du voyage (SMAGVC, associations...) mais aussi les partenaires (Etat, Conseil général et les communes concernées).

### DES AIRES QUI SONT DES LIEUX DE VIE

Des buanderies transformées en pièce à vivre... ou en coin de rangement



Des activités professionnelles inscrites sur les aires... ou sur leur pourtour



Des animaux domestiques



Du bois de chauffage



Un constat commun et partagé a paradoxalement pesé sur cet essoufflement de la dynamique partenariale autour des aires : ces dernières déviaient de leur vocation originelle et les priorités devaient aller à l'émergence d'autres solutions pour accompagner les parcours de « résidentialisation ». Les aires ont dès lors eu tendance à être évaluées comme des solutions palliatives qui ne devaient être que provisoires. Il s'agissait seulement de les maintenir en état de fonctionnement, le temps de trouver d'autres réponses. Mais l'émergence de ces dernières se révèle longue et complexe. Le caractère provisoire se prolonge au point d'inviter à être replacé dans le temps long qui sera nécessaire pour promouvoir des réponses alternatives et davantage adaptées.

**En raison de conséquences avérées aussi bien sur l'état des aires que les conditions de vie de ses occupants, la gestion de l'attente s'impose comme un enjeu à part entière. Le « faire ensemble », le « mieux agir ensemble » retrouveraient ici du sens pour proposer des réponses globales, traitant aussi bien le problème (dégradation, gestion des dépôts et encombrants...) que ses causes (usages et appropriation...). Le développement d'expertises collectives dans une logique de proximité pourrait être ici une voie à explorer : dans un cadre partagé, elle permettrait dans un premier temps d'objectiver l'analyse des causes à l'origine des difficultés constatées, pour ensuite travailler à la façon de les réduire, notamment grâce au renforcement des liens entre les différents acteurs (volets « technique » et « social »).**

■ **Le changement de vocation des aires impacte aussi la satisfaction des besoins d'accueil des itinérants**

Les services de la Préfecture ont établi depuis 2011 un recensement des stationnements hors des aires d'accueil aménagées<sup>5</sup>. Ce dernier se base sur la collecte des rapports des services de police et de gendarmerie qui signalent des stationnements ponctuels de gens du voyage. Des relations sont établies avec les communes concernées, notamment dans les cas où sont pointés des risques de troubles à la tranquillité et à la sécurité publiques.

Ces données donnent à voir la persistance de stationnements « sauvages ». Entre 2010 et 2014, une moyenne de 35 séjours par an est dénombrée. Ils émanent de groupes qui ont souvent des liens de parenté avec les gens du voyage installés en Charente. Leur présence est en général tolérée par les communes et se passe sans trop de tensions. Les populations sont souvent connues, ayant déjà eu l'occasion de séjourner sur le territoire. Certaines communes font appel aux centres sociaux qui peuvent assurer un rôle de médiation, dans le cadre de la convention conclue avec le SMAGVC ou directement.

S'agissant de la localisation des stationnements :

- Les présences apparaissent relativement sporadiques et ponctuelles dans le secteur de Confolens et le Nord Charente où une « grappe » de communes est concernée, rarement les mêmes et plutôt pour des durées courtes. Les arrivées sont en lien à la présence des familles ancrées sur ces secteurs.
- Elles prennent un caractère davantage récurrent dans les agglomérations d'Angoulême et de Cognac. Entre 2010 et septembre 2014, les deux villes-centres ont accueilli respectivement 18 et 20 stationnements, soit un passage sur cinq.
- L'effet de diffusion vers la périphérie apparaît davantage accusé autour d'Angoulême. En plus de l'aire « historique » des Alliers, 4 aires supplémentaires ont complété depuis 2002 la couverture des besoins au sein de l'agglomération angoumoise. Mais leur mobilisation quasi-permanente par des occupations de longue durée fait qu'elles sont rarement disponibles pour accueillir des stationnements de passage. Tant que d'autres solutions ne seront pas proposées aux familles « résidentialisées » sur les aires, les capacités d'accueil seront hypothéquées.

**S'agissant des enjeux de couverture des besoins d'itinérance, la commune de Champniers vient de franchir le seuil des 5000 habitants, ce qui pose la question de la création d'une aire permanente sur son territoire (ou celui de l'intercommunalité à laquelle elle participe). La pertinence d'un tel équipement est à considérer au regard du niveau et de la nature des besoins.**

- **A l'échelle de la commune, les données de la préfecture indique que la fréquence des stationnements est modeste (6 entre 2011 et 2014, soit environ un par an). Depuis novembre 2013, de 10 à 5 caravanes sont néanmoins installées sur le terrain d'un propriétaire privé à l'arrière d'un magasin de meubles.**

<sup>5</sup> Dans le cadre de l'atelier de travail mis en place autour des conditions et besoins d'accueil, il a été convenu que cette base pourrait être échangée avec les centres sociaux pour affiner la connaissance des situations.

- A l'échelle de l'agglomération, les aires donnent des signes de saturation. Leur capacité à répondre aux besoins de passages est compromise par des occupations au long cours.

Le besoin de disposer de davantage de souplesse dans les réponses à l'itinérance est avéré au sein de l'agglomération d'Angoulême. En revanche, la voie à emprunter pour résoudre cette tension pose question :

- Convient-il de « désengorger » les aires existantes en proposant des solutions d'habitat davantage adaptées et durables aux familles qui, faute de mieux, y séjournent durablement ?
- S'agit-il d'augmenter la réserve d'accueil de l'agglomération en créant une aire permanente supplémentaire à Champniers et en veillant à maintenir sa vocation d'accueil de passage ?



## 1.2. LES RASSEMBLEMENTS SAISONNIERS DE GROUPES

### 1.2.1 Un phénomène d'ampleur relativement mesurée ...mais aux effets dommageables

■ **Le stationnement de groupes est récurrent en été**

Les rassemblements estivaux de groupes sont générés par le maintien et le développement d'activités commerciales. Ils peuvent aussi être liés aux besoins de regroupements familiaux en période estivale (vacances). Dans ce dernier cas, la taille du rassemblement dépasse rarement une trentaine de caravanes. Occasionnés par des événements familiaux parfois imprévus (maladies, décès...), ces rassemblements rendent complexe le développement de stratégies d'anticipation. Ils n'ont pas non plus lieu seulement l'été.

Les déplacements des « missions » pour l'exercice de rites religieux (baptêmes, mariages....) sont l'origine la plus marquante et visible des rassemblements estivaux. Ces missions encadrées par les pasteurs d'obédiences diverses se dirigent puis reviennent des grands rassemblements annuels de leur église, qui peuvent rassembler jusqu'à plusieurs milliers d'adeptes. Des groupes cheminent et stationnent ainsi de mai à septembre en Charente, le long de l'axe de la N10, pour rejoindre ou retourner des grands rassemblements bordelais ou bifurquer à l'ouest en direction de la Charente-Maritime et de la Vendée, pour atteindre ou revenir de la côte atlantique. Entre 2011 et 2014, la préfecture a recensé 45 demandes, soit une moyenne d'une douzaine par an, émanant d'*Action grand passage*, principale association organisatrice des grands groupes. Sur la période, un peu moins de la moitié (une vingtaine) ont finalement eu lieu. La moyenne de ces rassemblements se situe ainsi à cinq par an.

Année	Arrondissements			Nombre de stationnements ayant fait l'objet d'une demande	Nombre de stationnements ayant eu lieu
	Angoulême	Cognac	Confolens		
<b>2011</b>	4	1	0	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>2012</b>	6	3	0	<b>9</b>	<b>3</b>
<b>2013</b>	11	5	1	<b>17</b>	<b>4</b>
<b>sept. 2014</b>	4	3	0	<b>14</b>	<b>7</b>

Source Préfecture Charente

Les tailles des rassemblements sont variables, d'une trentaine de caravanes dans le cas de regroupements d'origine familiale à des volumes pouvant dépasser 120 caravanes dans le cadre des rassemblements aux motivations religieuses. Les durées de séjour sont généralement courtes, de quelques jours à quelques semaines.

Sont particulièrement sollicitées par ces stationnements de groupes :

- l'agglomération cognaçaise : la ville-centre sur l'espace 3000 et cette année, la commune de Chassors sur laquelle une solution provisoire a été proposée en lien avec la Communauté de Communes,

- celle d'Angoulême : sa ville-centre et sa périphérie située au Sud (Roullet-Saint Estèphe à côté du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation « Les Glamots ») ainsi qu'à l'Ouest, par exemple à Saint-Yrieix-sur-Charente, pour aller ou revenir de Rochefort / La Rochelle.

■ **Sans solution dédiée, l'organisation du stationnement des grands passages reste subie**

Avec une moyenne située à 5 rassemblements saisonniers par an, l'ampleur du phénomène en Charente peut apparaître relativement modeste. Mais faute de solution dédiée, les communes concernées se retrouvent placées en première ligne : elles sont confrontées à la gestion des rapports avec les voyageurs, à l'organisation matérielle de l'accueil ou encore à la gestion des relations avec les riverains. Il n'existe pas de médiateur dédié au niveau des services de l'Etat et la mission de médiation assurée par les centres sociaux n'est mal adaptée à la gestion de ces situations d'urgence, par défaut de solution vers laquelle diriger les rassemblements.

Les répercussions se font aussi sentir du côté des voyageurs. Les soutiens et relais des pouvoirs publics pour satisfaire les besoins en eau, en électricité, en ramassages des ordures ménagères s'organisent plus ou moins facilement selon les cas. L'écho médiatique est souvent fort et parfois déformé en regard de la réalité des problèmes rencontrés : la majorité des séjours se passent sans problèmes majeurs de sécurité publique. L'image des gens du voyage peut s'en trouver affectée.



Rassemblement à Roullet / Photo Renaud Joubert – Charente libre 6 mai 2014

### **1.2.2 Des prises de conscience qui s'opèrent, même si elles n'ont pas encore abouti à la réalisation d'aires de grands passages**

La récurrence du phénomène, les conséquences dommageables générées favorisent les prises de conscience quant à la nécessité de pouvoir proposer des solutions qui soient moins subies. Depuis plusieurs années, des efforts sont déployés pour parvenir à proposer deux aires de grands passages sur le département, l'une dans l'Angoumois et l'autre dans le Cognaçais :

- les services de la DDT se sont mobilisés pour identifier des terrains susceptibles de servir d'assiette à ces équipements ;
- ceux de la préfecture font les liens avec les communes concernées, en amont puis pendant les rassemblements ;
- la Communauté de communes du Grand Cognac a pu proposer cet été une solution provisoire sur la commune de Chassors, en collaboration avec l'AGP<sup>6</sup>. Cette démarche a l'avantage d'avoir permis de tester la mise à disposition d'une solution provisoire, dans l'attente de réponses permanentes ;
- la solution envisagée un temps à Châteaubernard a finalement échoué car situé dans l'axe de la piste de la base aérienne 709.

Si ces recherches n'ont pas encore abouti, elles permettent d'avancer dans les enjeux de méthode qui invitent à être pris en compte pour accompagner l'émergence de solutions puis leur bon fonctionnement. Si l'essentiel est de trouver un terrain qui fournisse une superficie suffisante et un accès routier, le principe de concertation est à placer au cœur de la démarche :

- avec les communes pressenties et leur EPCI, au moment du choix de terrain (quant à la pertinence de sa localisation, à la proposition de modes de financement qui ne pèsent pas sur les finances municipales...) puis avant et lors de l'organisation des passages (planification des calendriers de venue – anticipation de l'organisation pratique des séjours en termes d'accès aux fluides, de ramassages des ordures ménagères – établissement d'un état des lieux et d'un protocole d'occupation temporaire...) et enfin après le départ des groupes (constats, remontée d'éventuelles difficultés...)
- avec les associations organisatrices, dès la recherche des terrains et la conception de son équipement (expertise quant à l'adéquation aux besoins) et ensuite, en amont (planification des venues, calibrage des besoins...) et pendant les séjours (régulation-médiation...)

**La réalisation de deux aires de grands passages, l'une dans le secteur d'Angoulême et l'autre dans celui de Cognac, apparaît comme une nécessité de plus en plus partagée. Il s'agit désormais de concrétiser cette perspective, en l'appuyant sur une démarche co-construite : elle sera stratégique pour faciliter l'acceptation d'une telle solution puis pour assurer sa réussite et sa pérennité.**

---

<sup>6</sup> AGP : Action Grands Passages

## 2. L'HABITAT

### 2.1. LE BILAN DU SCHEMA

#### 2.1.1 Le schéma 2002-2008 : un département précurseur dans le domaine de l'habitat

La Charente dispose d'une offre d'habitat dédiée aux gens du voyage relativement importante en nombre de propositions (une soixantaine) et diverse dans la forme que celles-ci prennent. En effet, depuis près de 30 ans, une politique d'habitat en direction des gens du voyage a été mise en œuvre et a fait du Département un exemple pionnier en la matière.

La prise en compte de l'habitat des gens du voyage remonte en Charente à la fermeture du terrain d'accueil de Molines à Angoulême en 1984. Celui-ci n'offrait plus de conditions d'accueil acceptables pour les familles qui s'y étaient durablement installées. Pour autant, leurs besoins perduraient et il fallait y répondre. Ainsi le centre social en charge de la gestion de l'aire d'accueil, les élus et services de l'agglomération ont élaboré ensemble un nouveau Projet global d'accueil, mixant l'accueil de voyageurs itinérant à travers le développement d'aires spécifiques, et l'accueil de familles ancrées localement depuis longtemps, par la constitution d'une offre d'habitat mieux adaptée à leurs besoins.

Cette première étape est importante car elle acte d'une vision qui a structuré par la suite la politique menée : le choix fait alors n'a pas été de reloger sur place les familles de l'aire des Molines au sein d'une opération groupée mais d'opter pour la recherche de solutions individuelles en diffus et ce sur l'ensemble de l'agglomération. Depuis, cette politique de développement de l'offre d'habitat s'est étendue au reste du département.

En 2002, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) intègre pleinement la thématique de l'habitat. Il en fait un axe spécifique tandis que dans la grande majorité des départements, l'habitat ne faisait l'objet que d'une annexe au schéma, comme le préconisait la loi de juillet 2000. Le SDAGV rappelait cependant que la prise en compte des besoins en habitat adapté relevait du PDALPD et qu'il était essentiel d'articuler le schéma au PDALPD : *"les gens du voyage, même s'ils constituent une catégorie de ménages spécifiques, relèvent prioritairement du droit commun. Les recherches d'habitat adapté à financement public doivent donc prioritairement être opérées par le PDALPD, en étroite collaboration avec le SMAGVC"*.

Sur la base d'une enquête réalisée auprès des communes, le schéma recensait 390 familles dites « sédentarisées » sur l'ensemble du département avec des phénomènes de concentration à Angoulême, Cognac, Jarnac, Saint Yriex, l'Isle-d'Espagnac, La Couronne et Lussac. Pour les trois quarts, les situations correspondaient à de l'habitat en maisons individuelles avec, pour un peu plus de la moitié d'entre elles, la présence d'habitats mobiles associés. Très peu de situations de logement en collectif social et peu de « formes d'habitat précaires » étaient recensées, excepté dans le Cognaçais.

En matière d'offre, le schéma faisait état de l'offre locative publique constituée à partir de 1990 sur la base d'acquisition améliorée financées avec des prêts locatifs aidés de l'État (32 logements dans l'Angoumois, 8 dans le Cognçais, 4 dans le Nord Charente). Fin 2001, le Département s'était engagé à subventionner la réalisation de 64 nouveaux logements par les organismes HLM, les collectivités et le SMAGVC sur l'ensemble du département. Par ailleurs, était rappelée au Schéma la mobilisation du FSH (Fond de Solidarité Habitat), qui avait permis à 78 familles de bénéficier d'un prêt pour accéder à la propriété : « *dispositif unique en France, créé conjointement par la CDC, le SMAGVC et les associations* ».

En termes de besoins **le schéma 2002 recensait une centaine de familles pour lesquelles, il y avait lieu de mettre en œuvre un habitat adapté dans des formes diverses**. Ces besoins étaient déclinés étaient par secteur.

<b>Angoumois</b>	Une trentaine de familles en recherche d'un habitat adapté  + Une quinzaine de familles supplémentaires à relativement brève échéance (besoins corrélés à desserrement et décohabitation).
<b>Cognaçais</b>	Une trentaine de familles à reloger.
<b>Nord-Charente</b>	Une soixantaine de familles identifiées comme des ménages pour lesquels un habitat adapté est nécessaire  (Ce nombre important était mis en relation avec un moindre développement de l'offre que sur d'autres secteurs)

### 2.1.2 Des moyens diversifiés pour répondre aux besoins

Pour la mise en œuvre de cette politique, le territoire a développé une palette d'outils opérants :

- ▶ La création du **SMAGVC** en 1985, qui dès son origine s'est employé à monter des projets d'habitat adapté
- ▶ La forte mobilisation des **centres sociaux** spécifiques, sur la question de l'habitat « *partant du principe selon lequel l'amélioration des conditions matérielles de vie constitue un préalable à toute insertion sociale* »<sup>7</sup> et qui assurent une mission d'accompagnement social lié au logement (analyse amont des besoins et suivi vers et dans le logement), financé par le Conseil général.

<sup>7</sup> AGVRC : Contribution à la rencontre « Les politiques d'habitat pour les gens du voyage en Charente » - mars 2010

- ▶ L'intervention du **GIP Charente** notamment au travers de la cellule de recours (Commission mensuelle composée des professionnels du travail social et du logement social chargée d'apporter une réponse aux situations les plus complexes, parmi lesquelles les gens du voyage).
- ▶ Le dispositif **d'intermédiation locative (ou sous location)** confié, sur le volet « gestion locative » au SMAGVC et financé par le GIP Charente. L'accompagnement social est assuré par les associations dans le cadre de leur mission d'accompagnement global (pas de financement fléché relatif au logement).
- ▶ La mobilisation des **organismes HLM** dans la production d'habitat adapté avec l'appui de la DDT, qui accorde des majorations de subvention afin de permettre d'équilibrer le montage financier des opérations.

En 2009, lors d'une réunion de la commission consultative départementale, la mise en place d'une MOUS départementale, chargée notamment de la recherche foncière avait été actée. Celle-ci n'a jamais été créée.

**Le PDALPD 2014-2018** a inscrit dans son programme d'action deux fiches action relatives aux gens du voyage :

- ▶ Une fiche intitulée "traiter la question de la sédentarisation des gens du voyage" dont les objectifs sont :
  - Expérimenter la création de terrains familiaux
  - Créer des terrains familiaux en nombre suffisant
  - Créer des logements adaptés et veiller à la réhabilitation des logements existants
  - Mettre en adéquation du SDAVS (schéma départemental de la vie sociale) et le SDAGV
  - Financer l'accompagnement social de ces ménages pour les aider dans leur intégration
  - Relancer la possibilité de l'accession très sociale pour les gens du voyage
- ▶ Une fiche intitulée "l'accompagnement social des gens du voyage" dont l'objectif est de trouver des financements pérennes afin de consolider les structures spécialisées dans l'accompagnement des ménages souhaitant se sédentariser.

**Le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2014-2020** de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême a inscrit dans son programme d'action une fiche action intitulée : "développer une offre adaptée aux besoins des personnes en difficulté dans leur diversité" qui prévoit le développement d'une offre en PLAI (50) et en terrains familiaux (4). De son côté, le PLH du Grand Cognac s'assigne pour objectif de collaborer à la réalisation du SDAGV et du PDALPD.

### 2.1.3 Une offre multi-forme, pour la majorité déjà ancienne

L'offre existante est constituée du patrimoine du SMAGVC et des logements dédiés des bailleurs sociaux.

#### 2.1.3.1 Le patrimoine du SMAGVC

■ **La constitution d'une offre en diffus entamée très tôt**

Le SMAGVC a été le premier outil de développement d'une offre ciblée en direction des gens du voyage ancrés localement et désireux de trouver une solution d'habitat dès le milieu des années 80. Le développement de cette offre a connu des évolutions, tant sur le montage des opérations que sur les modalités d'adaptation des réponses à des besoins d'habitat variant eux-mêmes selon les profils de familles et dans le temps.

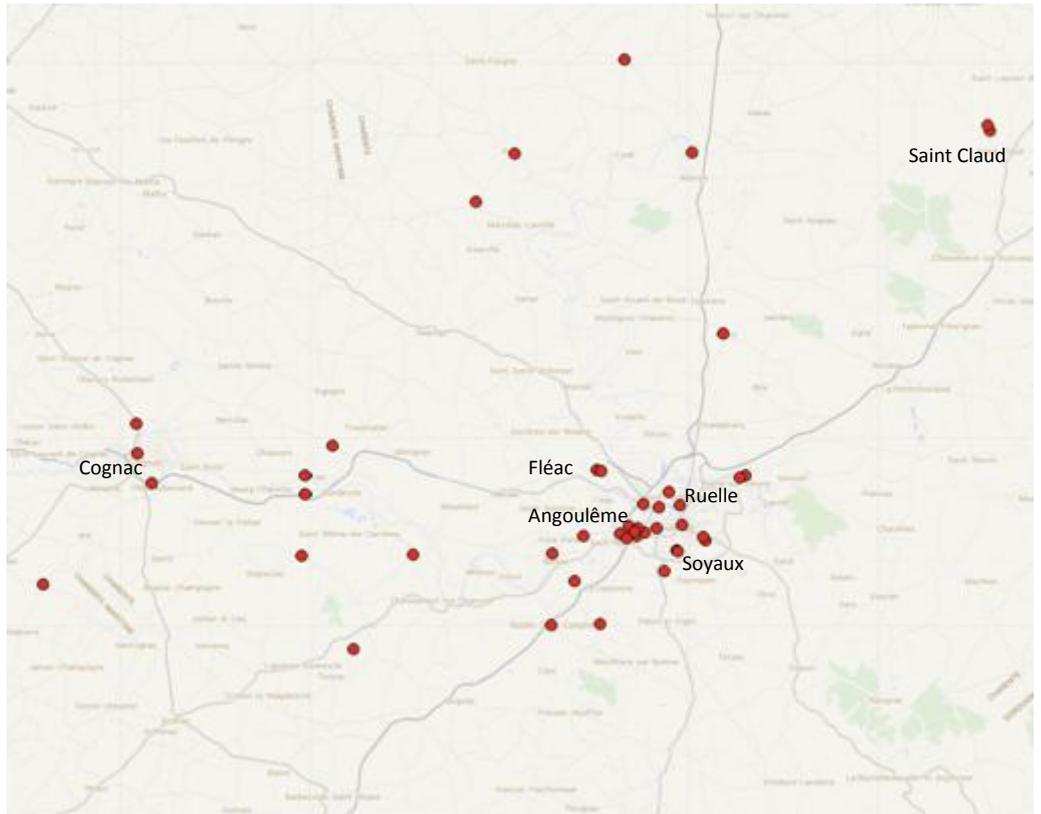
L'analyse du parc constitué au cours des 30 dernières années montre que la stratégie de développement de l'offre d'habitat adapté a été fortement impactée par les obligations de créer des Aires d'accueil fixées par la loi de 2000. Ces obligations ont en effet mobilisé une part importante du budget du SMAGVC. En conséquence, on relève 2 périodes dans l'histoire de cette production : un « avant 2002 » période de développement et un « après » période de ralentissement.

**Antériorité des propriétés du SMAGVC**

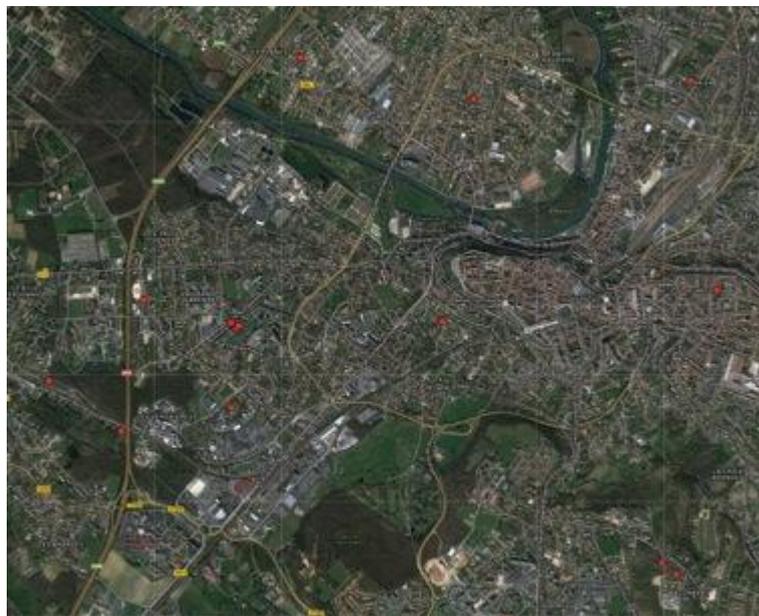
Date de réalisation ou d'acquisition	Nombre de logements acquis ou réalisés
1985- 1989	5
1990- 2001	32
2002-2008 ( <i>période schéma</i> )	4
Après 2008	4

Le patrimoine actuel du SMAGVC illustre la variété des projets conduits et le parti pris d'une inscription spatiale qui privilégie le diffus et l'habitat mixte (aménagement d'un bâti + caravane(s)).

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Charente



***LE SMAGVC : un parc de 45 logements dédiés, principalement localisés en diffus sur l'agglomération d'Angoulême et le quart nord ouest du département***



■ **Au fur et à mesure de la réalisation des projets, des évolutions de conception et des modes opératoires**

La présentation qui suit de quelques projets propriétés du SMAGVC est construite de manière chronologique et rend ainsi compte des évolutions en termes de conceptions et modes opératoires.

**DU MILIEU DES ANNEES 80 AU DEBUT DES ANNEES 2000 : DEVELOPPEMENT IMPORTANT D'UNE OFFRE EN DIFFUS ET DE PROJETS EXPERIMENTAUX**



**Angoulême – Ma campagne - 1986**

*1ère réalisation du SMAGV : 2 logements de 35 m<sup>2</sup> adossés, s'apparentant chacun à une « maison miniature » : la surfaces des pièces étant extrêmement réduite (séjour - cuisine de 17m<sup>2</sup> et 3 chambres de 7m<sup>2</sup>)*

*Des évolutions au fil du temps de l'un des 2 logements : construction d'un cellier, adaptation au vieillissement puis au handicap (décloisonnement), transformation du cellier en chambre. Mais la taille des pièces est jugée insuffisante par la famille nombreuse (6 enfants dont 3 adultes) qui occupe actuellement ce logement qui avait été adapté pour un couple âgé. Deux caravanes sont installées sur le terrain pour les jeunes adultes.*



**Soyaux – 1993**

*(T3+ intégration habitat mobile au bâti)*

*Au début des années 90, le SMAGVC développe un concept qui intègre la caravane au bâti. En partenariat avec l'OPHLM de Charente devenu LOGELIA et l'association des gens du voyage, une habitation est réalisée à Angoulême au Marais de Grelet puis à Soyaux. Ce parti pris devait permettre de répondre aux contraintes du droit des sols concernant les caravanes mais aussi d'améliorer le confort des occupants.*

*« Les premières maisons ont été conçues comme un intermédiaire entre la caravane et une réelle maison: un genre de transition qui pouvait faire entrevoir aux familles désireuses de s'installer durablement l'ébauche d'un logement traditionnel. » En pratique, ce concept n'a pas été approprié par les familles qui ont préféré installer leur caravane en extérieur. Ce modèle a par la suite été abandonné*



**Angoulême – rue de la Charité**

*Acquisition amélioration 1993 (T2)*

*Depuis l'origine y a été logé une même famille, aujourd'hui les enfants ayant grandi, ne reste que le père, âgé et très malade qui ne quitte plus la maison.*



**Gond Pontouvre –rue des Bourgets**

*Acquisition –amélioration 1995 (T3)- possibilité d'installer une caravane sous auvent*



**Angoulême - rue Beauregard**

*Acquisition amélioration d'un T4 faite par le SMAGVC en 2000 pour loger une famille dont un enfant porteur de handicap. L'habitation comporte 3 chambres. Les extérieurs aménagés par les occupants permettent le stationnement d'une caravane qui ne sert que l'été pour les vacances et la saison des vendanges.*



**Fléac**

*Acquisition-amélioration 2001 pour le relogement d'une famille (parents et grands enfants en couple) après la destruction du terrain familial de l'Épineuil (St Yriex) propriété du SMAGVC.  
2 Logements (T4/T5) avec espace extérieur pour le stationnement de caravane*



**Ruelle Touvre**

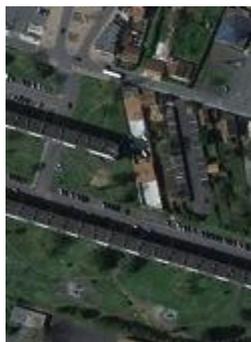
*Acquisition – amélioration 2001  
2 maisons de ville accolées avec jardin à 'arrière mais sans emplacement caravane  
Après avoir été attribués à des couples âgé posant des problème d'accessibilité (entrée surélevée, étage), y sont désormais logés de jeunes couples. Le turn over est relativement fréquent, ces logements servent de transition.*

**DE 2002 A AUJOURD'HUI : UN RALENTISSEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE**



**Gond Pontouvre - route de Paris**

*Acquisition amélioration 2004 pour reloger un famille jusqu'alors propriétaire d'un terrain à Angoulême.  
  
Pas d'accès pour l'installation d'une caravane*



**Angoulême - La Grande Garenne**

*Production neuve 2012 en lieu et place d'un logement détruit par un incendie 2011 de 3 logements dont 2 accolés avec espace extérieur sur rue pour installer des caravanes. Chaque logement est doté d'un poêle à bois.  
Si les logements en eux mêmes semblent satisfaire leurs occupants, l'environnement, en cœur de cité, est mal vécu.*

Chacun de ces projets peut être qualifié de **projets adaptés** car les familles initialement destinataires des logements ont été associées à la démarche : de la définition de leurs besoins (en fonction de la composition familiale, de leurs habitudes, de leurs réseaux de chine...) au choix du lieu d'implantation. Elles ont en effet été consultées pour la recherche du terrain ou du bien immobilier « *dans un souci de les intégrer dans les communes, les quartiers, les rues afin qu'à terme elles y deviennent des habitants à part entière. Il est, en effet, essentiel que les familles soient actrices de leurs projets afin qu'elles puissent se les approprier.* »

■ **Mais un patrimoine qui vieillit et une difficulté du SMAGVC à poursuivre le développement de l'offre**

La constitution par le SMAGVC d'un patrimoine dédié aux gens du voyage, a été initiée il y a maintenant trois décennies. En parallèle au montage et à la réalisation des dernières opérations (rue du Dr Schweitzer et P. Aumaître à Angoulême en 2011 et Chez Mistou à St Claud en 2013) **le parc plus ancien a vieilli**, parfois correctement notamment lorsqu'il a été particulièrement investi par des locataires dotés de compétences particulières qui en assurent l'entretien avec l'accord du SMAGVC (dans l'objectif d'une meilleure appropriation) mais parfois beaucoup moins bien, pour des raisons diverses (manque de soin pris par les occupants et/ou faible qualité du bâti )

Or, aujourd'hui, **le SMAGVC ne dispose pas des moyens suffisants pour entretenir son parc à la hauteur des besoins**. Une enveloppe annuelle de 50.000 € est allouée à l'entretien courant et aux petites réparations et il n'existe pour l'heure plus de budget pour investir plus lourdement dans des réhabilitations ou dans des programmes neufs, le Conseil général n'accordant plus aujourd'hui au SMAGVC les garanties d'emprunt nécessaires aux investissements<sup>8</sup>. En conséquence, le syndicat en est pour l'heure réduit à vendre certains logements qu'il n'est plus à même de remettre en état. Sur les 45 logements dont il est propriétaire, 2 sont actuellement vacants et ne peuvent en l'état être remis à la location et 4 sont en vente.

Selon les associations qui assurent une mission d'accompagnement des voyageurs, notamment sur leur projet d'habitat, **des situations de locataires sont critiques** du fait d'un état parfois dégradé de leur logement ou d'une inadéquation de leur configuration à la situation de leurs occupants. Sur ce point, sont mentionnés pour exemple : la situation d'une femme âgée et en mauvaise santé logée dans une maison à étage alors qu'elle ne peut plus emprunter les escaliers ; celle d'un vieil homme dont la très mauvaise santé l'empêche de sortir du pavillon dont il est locataire depuis une vingtaine d'années et qu'il occupe désormais seul, ces enfants ayant grandi et quitté le foyer ; celle encore de cette grande famille comptant 6 enfants et qui s'est vue attribuer – à défaut d'une possible alternative – un logement initialement adapté à un couple de personnes âgées, l'adaptation du logement au vieillissement ne répondant que très partiellement aux besoins du nouvel occupant qui ne se déplace qu'en fauteuil roulant.

---

<sup>8</sup> Le budget investissement du SMAGVC initialement mobilisé sur la production d'habitat a été fortement impacté par la réalisation des Aires d'accueil depuis une dizaine d'années.

■ **Quelques nouveaux projets en perspective**

Bien que conscient des besoins encore importants qu'il reste à pourvoir, le SMAGVC n'est plus en mesure de poursuivre le développement de l'offre pour répondre aux besoins.

Quelques projets sont cependant à l'étude, mais à défaut de pouvoir en assurer comme par le passé la maîtrise d'ouvrage, le Syndicat, après en avoir conduit les études préalables en lien avec les centres sociaux, cherche à transmettre le portage de ces projets « clé en main » à des bailleurs sociaux ou à des collectivités.

Ainsi, pour la première fois sur le département, une communauté de communes, celle du Grand Cognac s'est substituée au SMAGVC pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération de 4 logements sur la commune de Chateaubernard. Un projet de terrain familial est également à l'étude avec la Communauté de communes du Confolentais.

---

**« Terrain familial » de Chateaubernard**



*Terrain d'attente à Chateaubernard*

C'est le SMAGVC avec la CDC du Grand Cognac qui a monté le projet au départ. Les premières études remontent à 2008 avec pour idée la réalisation d'un projet mixte – maison + terrain familial - permettant de reloger une famille expropriée dans le cadre d'un projet de zone commerciale. Plusieurs permis de construire ont été déposés, tandis que la famille a été provisoirement déplacée sur un terrain d'attente qu'elle occupe depuis 5 ans. In fine il s'agit d'une opération de 4 petits logements financé en PLAi (1 T2 de 49 m2 et 3 T1 bis 40 m2).

Le projet a peiné à aboutir et sera livré fin 2014. Le temps passant, se pose aujourd'hui la question des enfants qui dans l'intervalle sont devenus adultes.

---

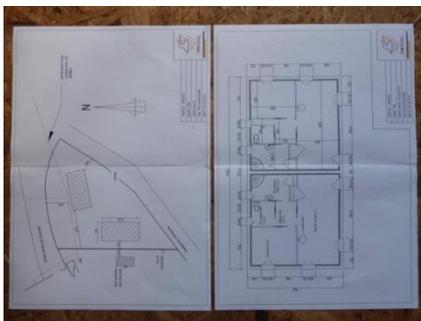
D'autres projets sont à l'étude parfois depuis plusieurs années déjà et peinent à se concrétiser. A la dynamique des débuts a succédé une forme d'inertie dans l'action exacerbée par le manque de moyens financiers et peut-être aussi par un jeu d'acteurs complexe et qui a pu générer des tensions.



**Projet de réhabilitation d'un petit terrain familial à Angoulême, rue des Vergnières.**

En 1991, le SMAGVC avait acheté cette parcelle sur laquelle était implanté un garage qu'il avait transformé à usage d'habitation (via un financement PLATS pour une famille résidant alors quasi à demeure sur l'aire d'accueil de la ville.

Actuellement ce terrain familial est vacant et ne peut être réattribué en l'état. C'est pourquoi, il fait l'objet d'un projet de réhabilitation (demande de subvention déposée auprès des services de l'État )



**Projet de 4 petits logements (T1bis) pour personnes âgées à Angoulême**

Mitoyen à l'aire d'accueil ce projet a pour vocation des loger 4 femmes âgées. Chacune des habitations comprend une chambre et une pièce de vie.

Le PLU qui ne permettait pas la réalisation d'habitat sur ce secteur est en cours de révision (création d'un zonage spécifique à constructibilité limitée circonscrit au projet).

**Conçu par le SMAGVC, la maîtrise d'ouvrage de l'opération pourrait être portée par l'OPH de l'Angoumois et financé en PLAI**

Ces nouveaux projets restent caractéristiques de la production du SMAGVC à destination des gens du voyage, qui peut prendre des formes hybrides : « *On fait du terrain familial financé en PLAI* ». Mais ils actent aussi d'une évolution des propositions en introduisant le terrain familial comme une réponse adaptée. Cette nouvelle option, fortement portée par les centres sociaux et les élus, questionne le SMAGVC quant à la capacité des familles à assurer le paiement des loyers pour un habitat qui ne donne pas droit aux aides au logement.

### 2.1.3.2 L'offre des bailleurs sociaux

#### ■ Un parc adapté

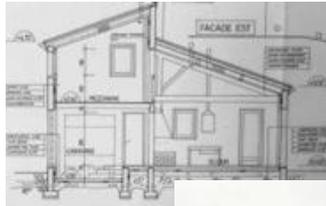
Les 2 offices HLM publics – LOGELIA, OPH de l'Angoumois - logent des gens du voyage sur un segment de leur parc qui leur est plus ou moins « dédié » ; plus exactement, Il s'agit d'une offre d'habitat adapté, initialement conçu, acquis ou rénové pour une famille de gens du voyage. A ce jour, l'offre adaptée au sein des offices représente **17 logements**, quelques uns groupés mais la plupart correspondant à des opérations individuelles en diffus sur ou en périphérie d'Angoulême et de manière diffuse sur le nord ouest du département. Tous les projets ont été travaillés avec les familles en lien étroit avec les centres sociaux. Mais selon les bailleurs, les modes de constitution de ce parc sont différents.

- ▶ Chez LOGELIA, les logements correspondent à une production neuve adaptée aux familles destinataires.
- ▶ Tandis que ceux propriétés de l'OPH de l'Angoumois relèvent principalement d'acquisition –amélioration de logements existants repérés en amont par les familles elles-mêmes.

Le Foyer (VILOGIA) SA d'HLM privée ne compte pas de logements adaptés.

#### EXEMPLES D'OFFRE DEDIEE A DES FAMILLES DU VOYAGE AU SEIN DU PARC SOCIAL

##### **Angoulême - Le Marais de Grelet - 1991**



##### **Maison individuelle au concept novateur d'intégration de la caravane au bâti**

Ce projet conjointement élaboré par le SMAGVC, le Centre social des Alliers et l'OPHLM de la Charente devenu LOGELIA date de 1991.



Il correspond à la première coproduction à destination d'une *famille du voyage* impliquant un organisme HLM.

##### **St Yriex - 2002**



**Création d'un lotissement de 8 maisons** construites sur un terrain négocié par la commune et acquis par le SMAGV mais transmis via un bail emphytéotique à l'OPHLM de Charente (LOGELIA) en 2002. Le projet devait être la première tranche d'une ZAC résidentielle qui n'a pas encore été achevée.

Le centre social des Alliers a travaillé avec les familles pour définir leurs besoins. Les logements



financés en PLAI sont des maisons de conception classique, certaines à étage et comptent plusieurs chambres. Elles sont disposées sans mitoyenneté sur d'amples parcelles (entre 800 et 1000 m2).

Des poêles à granules ont été récemment installés dans les logements mais la plupart des locataires les ont remplacés par des poêles à bois permettant d'y brûler du bois de palettes à moindre frais.

Aujourd'hui certaines maisons sont devenues trop grandes pour leurs locataires, dont les enfants ont grandi et ont déjà ou souhaitent décohabiter. Pour d'autres, les enfants, adultes, occupent des caravanes stationnées autour de la maison, en attendant une solution de logement. Quelques maisons apparaissent en mauvais état.

Par ailleurs, la non réalisation des autres opérations de logements prévus dans le cadre de la ZAC a fait de la première tranche « un lotissement gens du voyage » par l'usage qui compliquera l'introduction d'une mixité.

***Nueil –Fontafis - 2012***



**Construction de 2 maisons sur une grande parcelle avec un espace central pour installer les caravanes** des enfants jusqu'à ce qu'ils accèdent eux mêmes à un logement autonome.

Ce projet a été travaillé avec le centre social des Alliers en lien avec la famille destinataire qui avait elle même repéré le terrain.

Le montage du dossier a été engagé par le SAMGVC qui l'a ensuite transféré à LOGELIA. Financement en PLAI.

***Gond-Pontouvre - rte de Paris - 2013***



**Acquisition – amélioration d'une Maison avec cour**

par l'OPH de l'Angoumois d'une maison avec cour accessible pour une caravane par une impasse

## QUELQUES PROJETS EN COURS OU A L'ETUDE

### LOGELIA

- À Ruffec : Création d'un terrain familial pour 2 familles

### OPH de l'Angoumois



- À la Couronne « Les Séverins » : opération en cours de 6 pavillons pour un total de 7 logements pour reloger la famille locataire d'un terrain familial du SMAGVC, devenu inconstructible suite au classement Natura 2000- livraison fin 2014. (projet initialement porté par LOGELIA).
- À Linars – Chemin de Fleurac - Lotissement de 5 logements dont 2 réservés à familles du voyage résidant actuellement sur un terrain familial géré par le SMAGVC (classé en zone inondable)
- À Angoulême - Rue de Bordeaux (en mitoyenneté de l'aire d'accueil- 4 logements pour des personnes âgées vivant actuellement sur l'AA Pour ce projet, l'OPH a été sollicité par le SMAGVC - Projet en attente de la révision du PLU dont l'approbation est prévue en novembre 2014. Financement PLAI.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux (LOGELIA, l'OPH de l'Angoumois et Le Foyer SA-VILOGIA), logent également des familles du voyage dans leur parc classique (en collectif ou en individuel). Il n'est pas possible de dénombrer ces situations, excepté celles qui font transitoirement l'objet d'une intermédiation locative assurée par le SMAGVC. Les autres situations sont « invisibilisées » dès lors qu'elles relèvent du droit commun.

### ■ La mobilisation « accompagnée » du parc HLM

Les organismes HLM sous louent un certain nombre de logements au SMAGV qui en assure la gestion locative. Ces logements bénéficient d'un accompagnement social financé par le GIP solidarité dans le cadre de l'intermédiation locative. 8 logements étaient ainsi sous loués au SMAGV au 31 décembre 2013, nombre en baisse en regard de l'année précédente (11 logements). 3 sont situés dans l'agglomération d'Angoulême, 3 sur Cognac et 2 dans le nord du département. L'accompagnement social des ménages est réalisé par les centres sociaux.

Les sous locataires peuvent devenir locataires en titre grâce à un glissement de bail. C'est ainsi que 4 baux ont glissé en 2012 et 2 en 2013. Ces glissements de bail témoignent alors de la capacité du locataire à assumer la gestion de son logement et de la confiance que lui accorde le bailleur au regard de la période de sous location.

On peut aussi dénombrer un certain nombre de situation de logements de bailleurs sociaux dont les locataires sont accompagnés par les associations et qui ne sont pas passés en cellule de recours ni par la sous location ». L'accompagnement social dans le cadre de l'intermédiation locative est assuré à ce jour par les associations sans financement fléché ni pérenne.

### **2.1.3.3 L'accès à l'habitat des familles**

---

La prise en compte des besoins en logement ou relogement des familles appartenant à la communauté des gens du voyage est conduite dans la majorité des cas par la "cellule de recours" pilotée par le GIP solidarités. Cette cellule regroupe les différents partenaires du logement dont le SMAGVC et les centres sociaux qui accompagnent les familles à loger. Cette cellule a permis le relogement d'une soixantaine de familles de 2005 à 2009. 28 situations (dont 11 familles monoparentales) ont été examinées en 2013 pour 97 présentées.

Par ailleurs la commission DALO est régulièrement saisie lorsqu'il y a une situation d'urgence. Afin de ne pas encombrer son fonctionnement, les situations présentées par les centres sociaux sont examinées dans le cadre d'une réunion informelle avec la DDCSPP.

L'accompagnement au logement est réalisé dans le cadre de l'accompagnement global effectué par les associations.

Pour le centre social Les Alliers, l'habitat constitue la principale revendication des familles accompagnées. L'accompagnement consiste à soutenir les ménages dans leurs démarches : *"nous devons accompagner ces ménages à retravailler les demandes qu'ils formulent, à redéfinir leur projet ou les soutenir dans les nécessaires compromis à faire en vue d'un relogement"*.

Cet accompagnement, comprend pour le centre social Le chemin du hérisson, la recherche d'un habitat adapté, l'accompagnement à l'entrée dans le logement, la veille et le suivi dans le logement. S'y ajoute l'accompagnement à l'achat d'une caravane.

### 2.1.3 Un bilan mitigé au regard de l'ambition

Le bilan qui peut être dressé en termes d'habitat rend compte d'une situation paradoxale. En effet, alors que le schéma intégrait pour la première fois une programmation en matière d'habitat, dans les faits la production qui a suivi a été nettement inférieure à ce qui se faisait antérieurement à 2002. L'articulation avec le PDALPD qui prévoyait 15 terrains familiaux n'a pas non plus été effective, aucun projet de terrains familiaux n'ayant vu le jour sur la période.

Acteur clé de la politique de développement de l'offre d'habitat pour les gens du voyage, sur le département, le SMAGVC se trouve aujourd'hui en difficulté. 85% de son parc dédié aux gens du voyage a été constitué avant 2002. Les obligations introduites par la loi de 2000 de créer des aires d'accueil ont fortement impacté la dynamique de développement de l'offre d'habitat. Alors que fin 2001, le Département s'était engagé à subventionner la réalisation de 64 nouveaux logements par les organismes HLM, les collectivités et le SMAGVC sur l'ensemble du département, sur la période, seulement une vingtaine de projets ont été réalisés : une quinzaine portés par les bailleurs sociaux et 8 en ce qui concerne le SMAGVC en tant que maître d'ouvrage.

L'importance des besoins identifiés et la très faible production d'habitat sur la période du schéma a généré l'engorgement des aires d'accueil par des familles en demande d'une autre solution d'habitat, dévoyant de fait la vocation initiale de ces équipements.

Si l'importance effective d'un parc de logement adapté distingue encore la Charente de la plupart des départements français, il faut cependant souligner la qualité, semble-t-il, hétérogène de ce patrimoine qui nécessiterait de faire l'objet d'un état des lieux plus approfondi. L'objectivation de la situation globale et l'évaluation des moyens nécessaires à une remise à niveau du parc apparaît comme une nécessité.

La Charente se caractérise par une large mobilisation d'acteurs sur la problématique de l'habitat des gens du voyage. Mais les collectivités apparaissent quelque peu en retrait de la dynamique qui est principalement tenue par des spécialistes. On notera cependant quelques évolutions récentes qui modifient le jeu d'acteurs. En effet, l'exposé des projets à venir a rendu compte d'une place nouvelle prise par les collectivités dans le développement de l'offre.

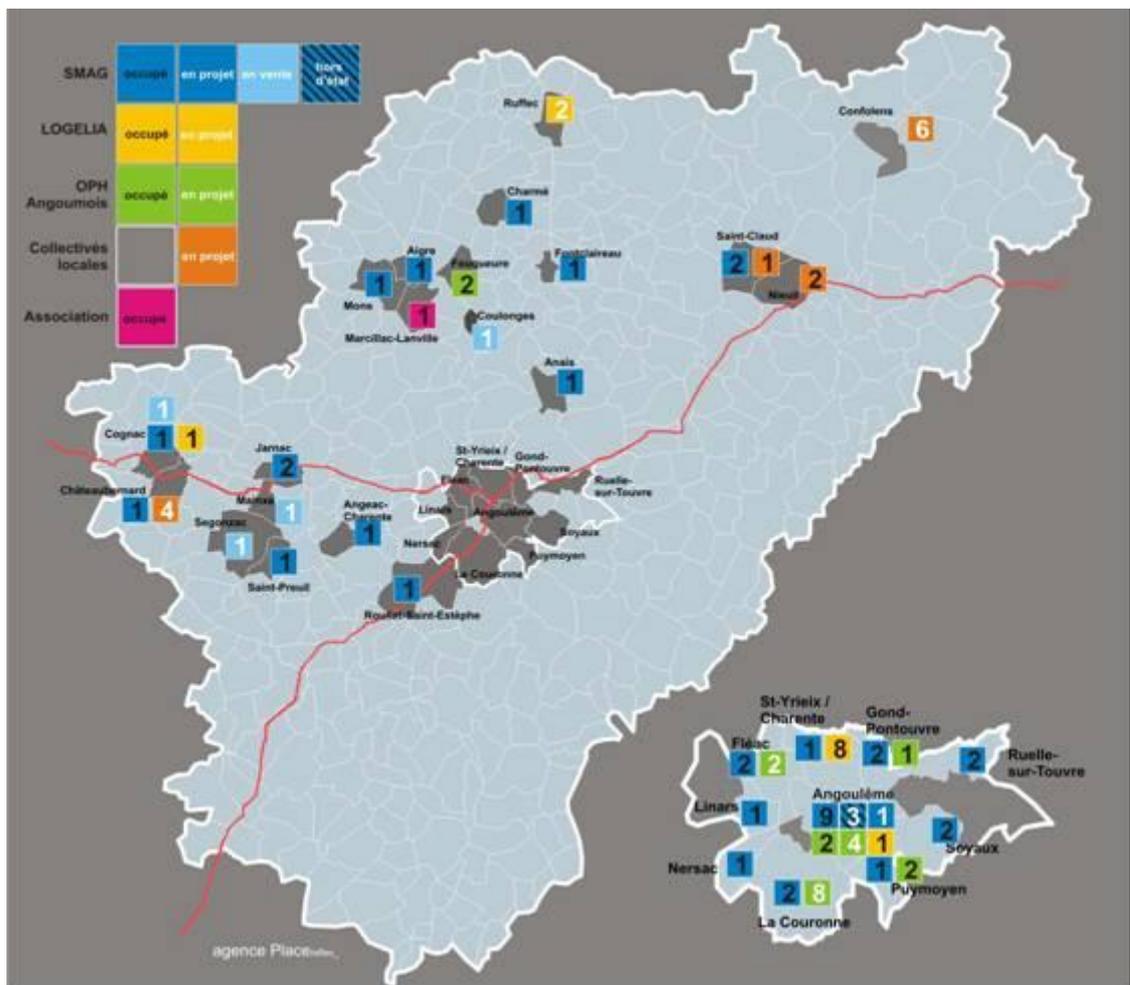
Des Communautés de communes ont pris récemment la compétence Gens du voyage à l'instar du Grand Cognac qui a pris l'option de la politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'habitat et l'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental. L'EPCI s'est engagé à reloger une famille expropriée dans le cadre de la création d'une zone commerciale à Chateaubernard. Un projet, à l'étude depuis plusieurs années, devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2014 par la livraison de 4 logements.

Dans le nord Charente, deux EPCI - la Communauté de communes du Confolentais et celle du Val de Charente – se sont positionnées sur le champ de l'habitat des gens du Voyage ; la C.C de Haute Charente devrait elle aussi prochainement délibérer sur ce sujet.

En 2013, un groupe de travail spécifique a été constitué par la Sous-préfète réunissant les maires et présidents des communautés de communes aux côtés du centre social, de la MDS (CG), d'un représentant de la CAF et de la DDT, du Bailleur social LOGELIA, du GIP et du SMAGVC, dans la perspective de réactiver le développement d'une offre face à des besoins impérieux et d'impliquer les EPCI dans le portage de projet. À ce jour, 4 projets issus de ce travail partenarial sont en cours, avec un engagement manifeste des collectivités:

- ▶ 2 terrains familiaux à Ruffec (voir supra) – M. O : LOGELIA – Financement PLAI
- ▶ Réhabilitation du terrain familial de Confolens – M.O. Communauté de communes du Confolentais - Financement TF (Circulaire 2003)
- ▶ Viabilisation d'un terrain privé à Manot – Révision du PLU pour création d'un zonage spécifique - Financement tripartite des raccordements (famille via micro-crédit, Communes et intercommunalité.
- ▶ Création d'un terrain familial à Saint Cloud - en projet : M.O. CDC de Haute Charente – Financement TF (Circulaire 2003) – AMO + Maitrise d'œuvre et gestion par le SMAGVC.

### Synthèse cartographique de l'offre d'habitat actuelle et projetée



## 2.2. L'ANALYSE DES BESOINS

L'analyse des besoins a fait l'objet de différents travaux réalisés par les centres sociaux, notamment depuis 2009. En 2009, un travail d'évaluation des besoins les avait établis à 30 terrains familiaux et 175 logements. En 2010, le centre social Les Alliers a réalisé une analyse de la situation des familles stationnant sur les aires d'accueil d'Angoulême et, en 2013, une analyse des besoins sur l'agglomération d'Angoulême

En 2014, dans le cadre des travaux préparatoires à la révision du Schéma, la DDT 16 a proposé aux centres sociaux un projet de tableau afin que chacun d'eux puisse dresser, à partir de sa connaissance, un état des lieux des situations d'habitat sur son territoire d'intervention. Cette commande avait pour double objectif de rendre compte d'un état sommaire des situations et d'en tirer un inventaire des besoins selon une grille ayant in fine pour objectifs de déterminer les besoins quantitatifs et territorialisés de production d'habitat adapté.

### 2.2.1. Des besoins importants mais dont la qualification reste à préciser

		Situation actuelle							nombre de familles au sens de clan familial	nombre de personnes	nombre de ménages	nombre de familles vivant sur aire d'accueil à l'année
		Type d'habitat										
		Caravane sur terrain appartenant aux familles	caravane sur autre terrain	autres	propriétaires occupants	locataire public	locataire parc privé					
Familles suivies par le CS des Alliers	Grand Angoulême	32	61	56	35	71	12	4	1360	267	51	
	CDC Charente Boême Charraud				2	1				3		
	CDC Rouillacais	1								1		
	CDC Région de Châteauneuf		2							2		
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>37</b>	<b>72</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>1360</b>	<b>273</b>	<b>51</b>	
Familles suivies par le CS AGVRC	CDC Grand Cognac	3	9	3	13	48	6	65	246	82	15	
	CDC du Rouillacais					2		2	10	2		
	CDC Jarnac	12	4	1	6	6	9	21	102	34	4	
	CDC Grand Champagne	10	5	1	3	1	3	12	53	23		
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>57</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>411</b>	<b>141</b>	<b>19</b>	
Familles suivies par le CS Chemin du Hérisson	CDC Confolens	40	8	2	19	10	23		410	102		
	CDC Haute-Charente	21	6	2	3	11	22		258	65		
	CDC pays d'Aigre	2	4	9	1	5	5		99	26		
	CDC Val de Charente	6	9	7	6	7	3		146	38		
	CDC Pays Manslois	5	3		1	3	2		54	15		
	CDC de la Boixe	2		1	1		2		17	6		
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>61</b>		<b>1036</b>	<b>269</b>		
<b>TOTAL</b>										<b>683</b>		

Le CS Chemin du Hérisson à comptabiliser les familles vivant sur aire d'accueil avec celles vivant en caravane sur autre terrain (colonne 2)

Source : Tableau conçu par la DDT 16 et renseigné par le Centre social les Alliers, le CS Chemin du Hérisson et l'AGVRC – Données compilés par PLACE (octobre 2014)

En 2014, les centres sociaux dénombrent **683 ménages ancrés sur le département dans des conditions très hétérogènes**. (Pour rappel : le Schéma 2002/2008 recensait en 2002, 300 familles ancrées en Charente), soit un doublement de la population<sup>9</sup>.

Au delà de cette donnée agrégée, **il est par ailleurs risqué de rendre compte d'une typologie des situations** car les intitulés de colonnes, insuffisamment explicites n'ont, semble-t-il, pas été compris de la même manière par les associations et parce que les entrées, entremêlant statut d'occupation et type d'habitat, entraînent des partis pris difficilement

<sup>9</sup> Cet écart est sans doute à pondérer car, il semble que la méthode de comptabilisation de 2002 mettait en avant les situations prioritaires ou problématiques, tandis que le dernier recensement visait d'exhaustivité d'où une très nette augmentation de situations.

compréhensibles à la simple lecture. C'est donc sans certitude que l'on peut dire que 137 ménages vivraient sur des terrains familiaux privés (20%) ; 91 seraient propriétaires d'une maison (13%) ; 168 (25%) seraient locataires du parc public (organisme HLM, SMAGVC) et 91 seraient locataires du parc privé.

A partir de ces situations, les centres sociaux ont été amenés à évaluer les besoins en termes d'habitat.

		Récapitulatif des besoins							
		Ménage dont la situation actuelle est satisfaisante	Travaux à réaliser sur bâti si propriétaire occupant	Terrains familiaux	logement adapté	logement droit commun en sous location	besoins totaux en logements	CHRS	Autres ou sans solution
		140	3	23//08	36	9	47	2//3	
Familles suivies par le CS des Alliers	Grand Angoulême								
	CDC Charente Boème Charraud								
	CDC Rouillacais		1						
	CDC Région de Châteauneuf			2	3				
SOUS TOTAL		140	4	25//8	39	9	47	2//3	0
Familles suivies par le CS AGVRC	CDC Grand Cognac	45	4	4	9	5	13	4	1
	CDC du Rouillacais			1	2		3		1
	CDC Jarnac	20	5	5	6	5	11	3	2
	CDC Grand Champagne	10	1	2	2	3	3	1	1
	SOUS TOTAL	75	10	12	19	13	30	8	5
Familles suivies par le CS Chemin du Hérisson	CDC Confolens	26	12	20	15	8	63	1	20
	CDC Haute-Charente	35	2	11	2	6	27	1	8
	CDC pays d'Aigre	3	1	5	7	3	20	1	5
	CDC Val de Charente	9	2	8	14	3	27		2
	CDC Pays Manslois	1	1	5	5	2	14		2
	CDC de la Boixe	1	1	2	1	1	6		2
	CDC du Rouillacais	2	1	2	3	2	11		4
	SOUS TOTAL	77	20	53	47	25	168	3	43

Source : Tableau conçu par la DDT 16 et renseigné par Centre social les Alliers, CS Chemin du Hérisson et l'AGVRC – Données compilés par PLACE

**292 situations sont jugées satisfaisantes**, ce qui représente 43% de l'ensemble des situations connues des centres sociaux. **La part restante, soit 391 situations est donc identifiée comme problématique sans que l'on soit en mesure de préciser la nature du problème qui les caractérise.**

De ces données, a été extrait par la DDT, un objectif global de production pour satisfaire les besoins, équivalent à celui qui avait été établi en 2009 :

- ▶ **Création d'une trentaine de terrains familiaux sur l'ensemble du département**
- ▶ **Production de 170 logements adaptés dont une centaine sur le territoire du Grand Angoulême et 75 sur le reste du département**

Au-delà de l'intérêt certain de définir par territoire des besoins permettant d'inscrire aux documents de planification (PLH notamment) des objectifs à atteindre, l'approche analytique mise en œuvre dans le cadre des travaux préparatoires à la révision soulève plusieurs questions ou remarques.

Premièrement, le distinguo posé *a priori* en termes d'objectifs à poursuivre (terrain familial opposé à logement adapté en PLAi) peut apparaître en décalage avec les enseignements tirés de l'expérience départementale : chaque situation s'étudie au cas par cas, les réponses sont à construire avec les familles concernées, ce n'est pas tant le logement qui doit être adapté que la démarche qui permettra d'ajuster la réponse au besoin. En conséquence, ne serait-il

pas plus juste d'annoncer un objectif global d'habitat adapté à produire sur les différents secteurs, la forme de cet habitat se déterminant par la suite, en situation ?

Deuxièmement, comme cela a déjà été souligné concernant l'état des lieux des situations d'habitat, les centres sociaux se sont trouvés en difficulté pour abonder le tableur, les items à renseigner pouvant ici aussi prêter à différentes interprétations. De fait, il apparaît que chacune des structures n'a pas donné le même sens aux entrées à renseigner.

La lecture de la base de données produite par la compilation des réponses des centres sociaux à la sollicitation de la DDT, oblige à souligner les limites de l'outil d'analyse. En effet, il est délicat d'agréger les données transmises par les 3 centres ; les modalités de calculs visant à déterminer les « besoins totaux en logements » s'avérant différentes selon les structures :

CS Chemin du Hérisson	Besoins en logement = Terrain familial (TF) + Logement adapté (LA) + Logement de Droit Commun en sous location + Logement de Droit commun (LDC)
CS Les Alliers	Besoins en logement = LA + LDC+ CHR
CS AGVRC	Besoins en logement = TF + LA

### 2.2.2. Des analyses à affiner dans une approche collective

Cette observation conduit d'une part à manier les chiffres avancés avec précautions et d'autre part plaide pour mettre en œuvre **un outil commun d'analyse des besoins conçu de manière collective**. Un travail sémantique s'avère en effet nécessaire pour s'accorder sur les termes employés (qu'entend-on par terrain familial ? Habitat adapté ? ... )

Cette analyse quantitative peut être complétée par l'analyse qualitative essentiellement menée par les deux centres sociaux les Alliers et le Chemin du Hérisson.

#### ■ Pour le centre social « les Alliers » :

*"Malgré l'importance que revêt la demande, le résultat en termes d'entrée en logement pour l'année 2013 risque d'être un des plus faibles connus depuis des années. Conséquence de plusieurs facteurs croisés et indépendants, force est de constater que notre action en faveur du logement peine à faire face aux besoins et aux difficultés rencontrées. Pour la première fois le solde des « entrées sorties » est négatif c'est-à-dire que le nombre de familles (4) ayant quitté leur situation d'habitat est supérieur (3) à celles que nous avons pu accompagner vers une situation de logement. Point positif cependant, quatre ménages ont pu trouver une solution de logement dans le cadre du parc locatif privé" (rapport d'activité 2013).*

Le centre social des Alliers a également établi que les circuits existant d'accès au logement prenaient insuffisamment en compte les besoins d'habitat adapté : *"les réponses dont nous disposons ne sont pas du tout en concordance avec les attentes recueillies. Aussi nous avons besoin de faire évoluer les outils à notre disposition. Il est à souligner ici un quiproquo fréquent entre les demandeurs et les réponses apportées. La demande fondamentale porte le plus fréquemment sur le fait de pouvoir stationner la caravane, sur un espace privatif et de manière pérenne, ce qui s'oppose au collectif de passage que représentent les aires d'accueil. Cette recherche se fait sur une zone où il y a différentes attaches que l'on nomme ancrage territorial. La puissance publique prend en compte un certain nombre de spécificités notamment l'impossibilité de résider en habitat collectif. **Faute de terrains familiaux, la seule réponse apportée réside dans le pavillon individuel. Mais souvent sans possibilité de stationner caravane et fourgon. Certaines familles refusent alors la solution proposée. Dans ce***

*cas la collectivité interprète alors ce refus comme une demande abusivement dérogatoire au droit commun et aux pratiques habituelles du fait de la perte des raisons profondes du refus".*

■ **Pour le centre social « Le Hérisson » :**

Ce centre social met également l'accent sur **les mauvaises conditions de logement des familles qui nécessiteraient des travaux d'amélioration** pour les sortir de l'indignité : *"60% des familles vivent en maison et sont en grande majorité locataires. D'une manière générale, les maisons nécessitent d'importants travaux. Certaines peuvent être considérées comme « insalubres ». 40% des familles vivent en caravanes par choix ou contrainte. Elles stationnent en majorité sur un terrain privé. Il correspond au terrain de la maison d'un parent ou à un champ. Ce sont alors des familles fatiguées de devoir se déplacer, faute de solution adaptée et qui ne peuvent qu'acquiescer un terrain inconstructible. Elles paient un lourd tribut pour leur tranquillité en vivant dans des conditions qui peuvent être extrêmement rudes (ni eau, ni électricité, ni assainissement). A cela, viennent généralement s'ajouter des problèmes de voisinage".*

Il est à noter que **les travaux préparatoires à la révision du schéma ont eu pour effet positif de conforter le rapprochement des centres sociaux engagé avec le renouvellement de leur directions respectives**. Si leurs histoires diffèrent, ils aspirent aujourd'hui à partager davantage leur analyse notamment au regard des problématiques d'habitat. Déjà ce rapprochement s'est traduit par le partage d'un nouveau vocable : *« faire résidence »* ou *« parcours de résidentialisation »*, sont les termes qui font communément sens pour traduire une démarche visant l'accompagnement des projets d'habitat. Mais, faute de temps nécessaire, les travaux préparatoires à la révision n'ont pas permis d'établir un diagnostic partagé par les différents acteurs sur la façon dont les objectifs peuvent se traduire de façon opérationnelle.

**En résumé, il est possible de dire que les besoins sont issus de familles soit vivant en permanence sur les aires d'accueil, soit vivant sur des terrains ou dans des maisons ne possédant pas d'éléments de confort ou ne pouvant pas accueillir d'habitat, qu'elles en soient propriétaires locataires ou qu'elles les occupent sans droit ni titre.**

**Ils peuvent être décomposés en :**

- ▶ **besoins d'amélioration des conditions d'habitat en lien ou non avec la régularisation de leur situation en regard des règlements d'urbanisme lorsque les conditions s'y prêtent**
- ▶ **besoins d'habitat adapté, cet habitat adapté pouvant être réalisé selon des modalités différentes en fonction du contexte local, des opérateurs disponibles et des financements mobilisables**
- ▶ **besoin d'accès au logement "classique" pour les ménages qui peuvent et veulent y habiter.**

**Dans la grande majorité des situations, un accompagnement des ménages spécifique reste nécessaire et la question de la solvabilisation est à étudier pour chaque situation.**

**La mise en œuvre du prochain schéma aura à répondre à deux enjeux majeurs, celui de la hiérarchisation des besoins en fonction de leur qualification et celui des modes opératoires de production de l'habitat adapté et d'amélioration du parc existant, dans un cadre partenarial renouvelé.**

## 3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF

Le schéma 2002-2008 comprenait un volet social avec un état de la couverture des besoins sanitaires, sociaux et éducatifs et des dispositions nouvelles de couverture des besoins socio éducatifs. Ce volet identifiait d'un côté les besoins éducatifs, de l'autre les besoins sanitaires et sociaux. Ces éléments sont repris en introduction du bilan des actions et de l'analyse des besoins par thématique.

### 3.1 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL

#### 3.1.1 Eléments de bilan : un accompagnement transversal, de proximité

Le précédent schéma avait énoncé que *"une politique d'accueil des gens du voyage ne peut se concevoir sans la mise en œuvre simultanée d'un dispositif d'accompagnement social. Celui-ci repose actuellement sur :*

- *Les dispositifs de droit commun en matière d'action et de suivi social des familles. (...)*
- *Le rôle que jouent les trois associations gens du voyage, agréées par la CAF, qui compte le département."*

##### ■ Les dispositifs de droit commun

Les ménages gens du voyage ont théoriquement accès à l'ensemble des services de droit commun dans les différents domaines : éducation, insertion professionnelle, santé... Un nombre relativement élevé sont allocataires du RSA et les travailleurs sociaux du Conseil général assurent la contractualisation. Le Conseil général finance les quatre associations conventionnées pour l'accompagnement social des bénéficiaires.

La CAF finance les trois centres sociaux grâce à l'attribution de 2 prestations « animation globale et coordination » et « animation collective familles ». Ce financement s'inscrit dans la politique d'animation de la vie sociale qui est un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille. Elle repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité que sont les centres sociaux. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

Les travailleurs sociaux de la CAF assurent l'accompagnement d'une partie des bénéficiaires du RSA majoré qui sont orientés par le Conseil général (soit 27 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 3 ans dont l'accompagnement était en cours à l'été 2013).

Certains CCAS assurent la domiciliation des ménages qui ne disposent pas d'adresse sur leur lieu de vie ou ne souhaitent pas en avoir.

L'Education Nationale a mis en place un dispositif d'appui à la scolarisation dans les classes ordinaires avec cinq enseignants référents qui couvrent l'ensemble du territoire départemental.

■ **L'accompagnement social global assuré par les associations**

L'accompagnement social est assuré par quatre associations dont trois centres sociaux spécialisés agréés par la CAF et conventionnés par le Conseil général et une association non spécialisée dont l'activité principale est la formation, uniquement conventionnée par le Conseil général.

- ▶ Le centre social des Alliers pour l'agglomération d'Angoulême et le pays Horte et Tardoire (400 familles accompagnées)
- ▶ Le centre social les 4 routes - AGVRC, pour l'agglomération de Cognac, de Jarnac et la communauté de communes de Segonzac (200 familles accompagnées)
- ▶ Le centre social le chemin du hérisson - AAGVNC pour le Ruffécois, la Charente limousine et la communauté de communes de Rouillac (250 familles accompagnées)
- ▶ L'association accueil information du sud Charente - AAISC, pour le sud Charente (communauté de communes Tude et Dronne et communauté de communes des 4 B (62 familles accompagnées).

Il n'y a pas à ce jour d'intervention spécifique pour le public de passage, les voyageurs stationnés dans les aires d'accueil s'adressent aux différents services sociaux en fonction de leurs besoins ou de leurs demandes. Pour autant, les familles qui vivent sur les aires d'accueil sont comme les autres accompagnées par les associations.

L'existence de trois centres sociaux spécialisés constitue une spécificité en regard d'autres départements où il n'existe pas de telle spécialisation (même si on recenserai près de 60 centres sociaux "gens du voyage" au niveau national), les missions d'accompagnement étant partiellement prises en charge par des services de droit commun (services sociaux du Conseil Général, de la CAF, des CCAS), par des centres sociaux généralistes ou encore par des associations à vocation plus militante.

Cette spécificité a été interrogée par les centres sociaux eux mêmes, comme en témoigne la tentative d'intégration du centre social Les Quatre Routes (AGVRC) à un autre centre social généraliste, dans une volonté de prise en charge de cette population dans le cadre du droit commun. Mais face au risque d'une prise en charge trop spécialisée, les centres sociaux ont affirmé leur rôle central d'accompagnement et de relais vers le droit commun qui constitue l'axe premier de leur intervention. C'est ainsi que le centre social les Alliers conclue dans son projet social que *"nous ne sommes pas dans un droit spécifique renforçant la stigmatisation mais au contraire dans une adaptation des modalités de mise en œuvre du droit commun afin de le rendre accessible à des personnes dont le mode de vie diffère mais demeure légitime"*. De même, le centre social Le Chemin du Hérisson affirme *"Favoriser l'autonomie des personnes en leur permettant d'accéder aux structures du droit commun"*.

Les familles usagères des centres sociaux peuvent entrer en contact avec les associations par le biais de la domiciliation, la contractualisation dans le cadre du RSA, par bouche à oreille, ou directement par information sur leurs lieux de vie. Le principe des centres sociaux est celui de la libre adhésion, même lorsque les usagers sont orientés par les services sociaux.

Seul le Centre social Les Alliers assure la domiciliation des familles (250 familles en 2013), les autres étant domiciliées dans les CCAS.

Un accueil physique des familles est assuré par l'ensemble des associations, selon des modalités différenciées : lieu unique pour Les Alliers et l'AGVRC ; permanences territorialisées pour Le Chemin du Hérisson (au nombre de 5, sur les communes d'Aigre, de Confolens, de Ruffec, de Mansle et de Roumazières). Les accompagnateurs se déplacent à domicile en fonction des circonstances, cet « Aller vers » étant une première étape pour leur permettre de « venir vers » le centre social".

L'une des premières missions des associations est celle, transversale, de l'aide aux démarches administratives, comme la définit le centre social Les Alliers: *"Une quarantaine de personnes se présentent au Centre Social chaque matin. Les voyageurs nous sollicitent quotidiennement pour une aide à la lecture et à la compréhension du courrier, remplir un document ou effectuer avec eux une démarche administrative. L'animatrice évalue la situation et oriente la personne si besoin. Une orientation peut être faite vers les services compétents, une assistante sociale de secteur par exemple, ou vers un membre de l'équipe concernant des sujets comme le l'habitat, la scolarité ou l'emploi"*.

L'accompagnement plus individuel, est ainsi définit par le Chemin du Hérisson : *"Les objectifs de cet accompagnement sont de rendre plus autonomes les familles dans leurs démarches administratives, de les amener progressivement à accéder au droit commun, à leurs droits mais aussi à leurs devoirs et de les aider à prendre confiance en elles "*. Il constitue souvent une porte d'entrée pour des actions plus collectives.

Ce travail d'accompagnement et de médiation vers le droit commun, constitue une plus value importante pour des familles dont on sait que l'accès aux droits reste difficile, d'une part pour des raisons tant culturelle que de peur et de distance vis à vis des institutions, d'autre part du fait de l'existence de "discriminations systémiques" liées à la faible adaptation des institutions aux problématiques qu'elles rencontrent.

Le constat apparait partagé d'une bonne relation entre les associations et les différents services de droit commun. Ainsi en est-il pour les enseignants spécialisés et pour les assistants sociaux. Il est à noter que, dans le cadre de la contractualisation liée au RSA, les modalités de l'accompagnement peuvent être déterminées en commun entre l'assistante sociale référente et l'accompagnatrice, ce qui permet d'assurer une meilleure adaptation aux besoins des personnes et une cohérence renforcée. Cette répartition des rôles est actuellement questionnée par le Conseil général, soucieux d'éviter les superpositions des prises en charge.

### **3.1.2 DES BESOINS de plus en plus orientés vers l'accès aux services de droit commun**

L'illettrisme ou tout au moins les difficultés de compréhension des écrits, notamment administratifs reste l'une des principales entrées du recours à l'aide des associations. S'y ajoutent les difficultés de déplacement, la peur des institutions et plus globalement du

monde des gadgés, et, enfin, la facilité que représente l'aide qui leur est apportée dans son caractère souvent personnalisé.

Pour une population ancrée sur le territoire, pour une partie "sédentarisée", il ne s'agit plus de compenser les difficultés liées au mode de vie du voyage mais de réaliser une médiation avec son environnement dans tous les domaines de l'insertion sociale, professionnelle et de l'éducation. Si les gens du voyage ont encore besoin d'un accompagnement, c'est pour trois raisons concomitantes : la volonté de garder une identité, un mode de vie, une culture, la difficulté des conditions de vie liée à la faiblesse des revenus qui les rapproche des ménages gadgés les plus pauvres, l'inadaptation des réponses qui leur sont proposées et la discrimination dont ils font l'objet en lien avec les images négatives ancrées dans l'histoire.

Pour autant, l'objectif est, à terme, de permettre aux individus et aux familles d'être autonomes dans leurs démarches et de s'inscrire, avec les caractères culturels qu'ils souhaitent garder, dans la société comme "citoyens à part entière".

**L'enjeu du prochain schéma est d'inscrire l'action associative dans un environnement institutionnel ouvert de façon à faciliter l'accès aux droits dans toutes ses composantes et permettre le passage de relais, pour que leurs interventions soient de moins en moins nécessaires.**

*L'accompagnement se décline dans plusieurs champs dont on peut distinguer (sans hiérarchisation) :*

- *L'éducation*
- *L'emploi et l'insertion professionnelle*
- *La santé*
- *La médiation dans la gestion des passages et l'accès à l'habitat*
- *La citoyenneté et la lutte contre les discriminations*

*L'accompagnement relatif aux problématiques de stationnement et d'habitat est abordé dans les autres parties de ce rapport relatives à ces thématiques.*

## **3.2. L'EDUCATION**

### **3.2.1 Éléments de bilan : une bonne complémentarité entre les interventions des enseignants référents et des associations**

Le précédent schéma avait énoncé que pour assurer la couverture des besoins éducatifs, il s'agissait moins « *de développer des structures spécifiques que des prises en charge adaptées* ».

Quatre objectifs avaient été fixés :

- ▶ assurer la continuité de la scolarisation (maintien des enfants dans les écoles même en cas de déplacement des familles)
- ▶ faciliter l'intégration scolaire des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires : répartition des effectifs entre les écoles
- ▶ offrir une différenciation pédagogique : les enseignants spécialisés feront prioritairement porter leur action sur la scolarisation en maternelle)
- ▶ ouvrir le collège aux jeunes de plus de 12 ans en très grand retard scolaire : accueil spécifique dans un ou deux établissements

Afin de permettre une meilleure scolarisation des enfants du voyage, un dispositif d'accompagnement a été renforcé grâce à l'intervention des deux acteurs clés que sont, au premier chef, l'Éducation nationale et de façon complémentaire, les centres sociaux dans le cadre de leur mission globale d'accompagnement.

#### **■ Les interventions de l'Éducation nationale**

Au sein des classes ordinaires, les enseignants ont pour mission l'accueil des enfants des familles du voyage sur la totalité du temps de classe ainsi que la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée et de dispositifs d'aide personnalisée au sein de la classe.

Des enseignants référents, au nombre de cinq, soit 4 ETP recrutés sur la base de postes à profil, sont mis à la disposition des écoles accueillant les gens du voyage. Leurs missions sont les suivantes :

- ▶ Contribution à l'élaboration et à la réalisation de projets personnalisés, prioritairement auprès des élèves non lecteurs

- ▶ Être personnes ressources auprès des équipes pédagogiques et des institutions : accueil, accompagnement à l'inscription, lien avec les familles, développement d'outils pédagogiques adaptés à la gestion de l'hétérogénéité, notamment dans le domaine du langage oral.

Un accueil particulier est mis en place en direction des enfants de moins de 3 ans. Des outils pédagogiques sont élaborés et proposés aux enseignants (valise pédagogique CASNAV). Une convention tripartite (CNED, direction académique, EPLE) avec plusieurs collèges est proposée aux familles depuis la rentrée 2014 : l'élève peut accéder à la plateforme technique d'un collège et bénéficier d'un suivi pédagogique hebdomadaire de 2 à 4h.

#### ■ Les interventions des associations

Pour l'ensemble des associations, les actions visant à favoriser la scolarisation s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement réalisé auprès des familles : « *Notre action vise à favoriser la scolarisation des enfants et l'appropriation par les parents de leur rôle dans cette dernière* » (bilan 2013 du CS Chemin du Hérisson)

Les demandes des familles sont ainsi définies par le centre social Les Alliers : « *Les demandes sont différentes d'une famille à une autre, tout comme leur relation à l'école : cela peut aller de la sollicitation pour une aide administrative ou une information sur ces droits, mais aussi des demandes sur des situations plus complexes qui ne peuvent être réglées rapidement et nécessitent un travail en relation étroite avec les services de l'Inspection Académique* ».

Les actions mises en œuvre consistent particulièrement dans :

- ▶ L'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives,
- ▶ la médiation avec les établissements scolaires sur des sujets divers (absentéisme, transport, comportement en classe, horaires, hygiène, santé, impayés de cantine...)
- ▶ la mobilisation et sensibilisation des mamans (parentalité)

Parallèlement à cet accompagnement à la scolarisation, les centres sociaux interviennent pour faciliter l'accès aux activités périscolaires et extra scolaires (centres de loisirs) qui jouent un rôle important dans la réussite éducative des enfants et des jeunes, en offrant la possibilité de renforcer leur confiance en soi, la socialisation avec leurs pairs, d'aborder les apprentissages par des chemins détournés, plus ludiques, de favoriser la scolarisation elle-même...

L'AGVRC souligne les difficultés dans le passage-relais vers les structures généralistes qui nécessitent, pour les dépasser, un accompagnement personnalisé : « *crainte de laisser l'enfant « seul » si on l'envoie sans ses frères et sœurs mais aussi coût dissuasif de l'inscription de l'ensemble de la fratrie, réticences face à l'exigence d'assiduité hebdomadaire aux activités, difficultés d'anticipation et de mobilisation des parents, particulièrement pour les activités très structurées des ALSH communaux* ».

Il en est de même pour les autres centres sociaux dont celui des Alliers qui travaille en lien étroit avec les ALSH, la MJC et organise des sorties où peuvent se côtoyer voyageurs et sédentaires : « *Ces différentes actions ont eu une incidence au-delà des actions visées notamment sur le temps périscolaire. A partir de septembre ces mêmes familles ainsi que*

*d'autres présentes sur le groupe scolaire ont inscrit leurs enfants aux activités mises en place le soir après le temps scolaire".*

Certaines actions qui donnent lieu à une production sont également menées directement par les centres sociaux spécialisés auprès des enfants et adolescents. On peut ainsi citer comme exemple les bandes dessinées réalisées par le CS Les Alliers qui valorisent les jeunes et leur donnent plus d'appétence pour l'écrit et la lecture ou encore l'action Cirque mise en place par le collège de Chabanais et le centre social le chemin du Hérisson : « *Ce projet est né face aux difficultés d'intégration des enfants voyageurs dans la SEGPA du collège, et à la volonté de valoriser ces élèves à travers une discipline pour laquelle ils ont une attirance et des aptitudes* ». Il a consisté en un travail d'apprentissage des arts du cirque tout au long de l'année qui a débouché sur la réalisation d'un spectacle. « *Le spectacle, valorisant, a permis une rencontre parents- professeurs dans un cadre différent, sans tension, ce qui a favorisé la communication depuis* ». La troupe créée pour l'occasion va perdurer.

Le partenariat entre les services de l'éducation nationale, notamment au travers les établissements scolaires les enseignants spécialisés et les associations sont qualifiées de bonnes et de productives.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on peut notamment signaler la participation du Chemin du Hérisson à la plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs mise en place par l'Education nationale.

### **3.2.2 LES BESOINS : des acquis souvent fragiles et une scolarisation en secondaire encore faible**

De façon générale, la scolarisation a progressé mais comme le soulignait le schéma précédent, « *le degré de scolarisation varie en fonction du cycle scolaire considéré* ». Il varie également en fonction des territoires concernés, l'écart entre le milieu urbain et le milieu rural restant significatif.

#### ■ **Scolarisation en maternelle**

La scolarisation en maternelle était un objectif du précédent schéma, les enseignants spécialisés itinérants devant faire « *prioritairement porter leur action d'accompagnement des familles sur la scolarisation en maternelle, gage de réussite ultérieure* ».

Si elle apparaît avoir progressé, elle reste encore relativement faible en regard du reste de la population. La séparation mère-enfant reste mal vécue. Comme l'exprime le rapport d'activité des Alliers, certaines familles « *restent prises en étau entre deux volontés : la pression de l'école pour une scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans et la pression du groupe familial sur le statut de mère* ».

- ▶ Sur l'agglomération d'Angoulême, le centre social estime que 50% des enfants sont inscrits mais que cette inscription ne signifie pas une scolarisation toujours effective.
- ▶ Sur le secteur de Cognac, on note une progression significative de la scolarisation (30 enfants en 2009, 74 en 2013) pour atteindre presque les 100% d'inscrits (rapport d'activité de l'AGVRC).

- ▶ Dans le sud Charente, selon l'AAISC, la scolarisation des enfants avant 6 ans est très différente entre le secteur de Barbezieux où la majorité des enfants vont à l'école maternelle et le secteur de Chalais où elle reste marginale.
- ▶ Sur le nord du département, il est noté que Les parents arrivent plus facilement à scolariser leurs enfants avant l'âge de 6 ans.

Les associations notent globalement une progression de la conscience que peuvent avoir les mères de l'intérêt de cette scolarisation : *« Ils perçoivent l'utilité de scolariser leurs enfants dès la maternelle (socialisation, éveil de leurs enfants, rencontres de nouveaux enfants, première approche auprès de l'école... »* (CS le Chemin du Hérisson) - *« Plusieurs familles ont pris conscience des difficultés rencontrées par leur enfant à l'entrée au CP et conviennent que la maternelle est un bon moyen de commencer à s'adapter à la scolarité »* (AAISC)

#### ■ **Scolarisation en élémentaire**

Dans le précédent schéma, il était constaté que *« la majorité des familles sédentarisées vient spontanément solliciter l'inscription de leur enfant à l'école du lieu de résidence, provisoire ou définitif »*, mais que l'assiduité posait encore problème, avec d'importantes disparités d'acquis.

Comme ont pu le constater les membres du groupe de travail, la scolarisation en école élémentaire atteint aujourd'hui un niveau satisfaisant mais les problèmes d'assiduité demeurent.

- ▶ Sur le secteur de Cognac, la progression de la scolarisation est significative, (100 enfants en 2009 et 162 en 2013) et atteint les 100% d'inscrits.
- ▶ Le constat fait par le Chemin du Hérisson apparaît partagé : *« L'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants est grandissante. Au-delà de l'obligation, les familles ont envie que leurs enfants et se sentent bien à l'école. L'école primaire est perçue comme importante pour "savoir lire, écrire, compter" »*.

Dans le précédent schéma, afin de faciliter l'intégration scolaire des enfants lorsque les effectifs sont importants, il apparaissait souhaitable que *« l'accueil soit réparti sur plusieurs écoles, tout en respectant les fratries, quitte à ce que ce soit dans l'établissement d'une commune voisine. Pour ce faire, une organisation partenariale sera développée, sur les secteurs concernés, entre les municipalités, les centres sociaux spécifiques et l'Education nationale »*. Il semble que cette question reste posée, en regard de la proportion grandissante de voyageurs dans certaines écoles qui peut poser des problèmes de stigmatisation. Certaines familles revendiquent le libre choix de leur établissement ; le centre social les accompagne dans leurs demandes de dérogation, pour la plupart acceptées.

La principale question qui reste posée est celle du niveau des acquis, dont l'insuffisance est souvent manifeste à l'entrée au collège. Cette insuffisance relève de la combinaison de nombreux facteurs : faiblesse du soutien parental aux apprentissages, faiblesse de la motivation des parents en regard de l'intérêt des apprentissages autres que les apprentissages de base pour l'avenir, assiduité insuffisante, difficulté des écoles à prendre en compte les problématiques spécifiques...

## ■ Scolarisation en secondaire

Dans le précédent schéma, il était constaté que *« la fréquentation scolaire (au collège) y recule nettement, pour des raisons là encore "culturelles" »*. Un accompagnement spécifique était recommandé : *« enfin que la SEGPA ne soit pas le seul lieu de réussite dans le second degré »*.

Dans le texte préparatoire à la réunion du groupe de travail de juillet 2013, l'inspection académique constate que la scolarisation en secondaire reste faible : *« les élèves issus de familles itinérantes récents par la division des élèves de la direction académique de la Charente, dans le cadre d'une inscription réglementée, sont au nombre de 100 pour l'année scolaire 2013/2014. Depuis quelques années ; ce nombre d'inscriptions varie peu et correspond à environ 10% de la totalité de enfants itinérants présents dans un établissement scolaire charentais. Par contre, dans notre département, c'est approximativement un quart des enfants d'âge collège qui sont en inscription réglementée (CNED).*

*La solution de l'inscription au CNED peut montrer ses limites pour ce qui est du manque de médiation entre le jeune et les savoirs, souvent nécessaires à une meilleure compréhension des documents étudiés.*

*Face à des retards importants dans l'acquisition des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul, compréhension orale), retards liés à une fréquentation antérieure en pointillé des écoles élémentaires, la demande d'inscription en classe réglementée devient un réflexe, même lorsque les familles, bien qu'issues de la communauté des gens du voyage, soient en cours de sédentarisation. A la réticence des familles vis à vis du collège s'ajoute le fait que de nombreux collèves se sentent démunis face à la situation de risque d'illettrisme, voire d'analphabétisme, dans laquelle se trouvent de nombreux jeunes.*

Les centres sociaux confirment les réticences des gens du voyage vis à vis du collège.

Pour le CS le Chemin du Hérisson, cette perception négative du collège est liée à : *« Un risque de perte d'identité, une menace culturelle en les rendant conforme à la norme des gadgés. Un devoir lié aux aides sociales et non un droit, une mainmise des sédentaires sur leur liberté. Un lieu de déperdition pour leurs enfants. Le collège fait peur. Il apparaît comme un lieu de mauvaises influences »*. La peur d'un éloignement du milieu familial est très présente, comme le confirme le CS Les Alliers.

Ces réticences sont également liées à la perception d'une inutilité en regard des perspectives professionnelles (*« Au collège, ils apprennent des trucs qui ne servent à rien »*, cité par Le Chemin du Hérisson). A quoi s'ajoute un sentiment de dévalorisation des adolescents dont les connaissances restent souvent insuffisantes pour être au même niveau que les autres.

Ces réticences se traduisent dans une forte demande d'inscription au CNED : *« les familles itinérantes et les voyageurs ont pris l'habitude de solliciter un enseignement à distance à partir de l'entrée au collège, solution qui leur permettrait de concilier mobilité et instruction obligatoire »*. Dans certaines situations, le CNED peut être aussi, pour les parents, un moyen d'échapper aux contraintes scolaires sans être inquiétés, et, pour l'EN, en difficulté pour scolariser formellement des enfants en retards excessifs, une solution à minima.

Afin de répondre aux difficultés rencontrées dans la scolarisation en collège, une convention tripartite (CNED, direction académique, EPLE), devait être proposée à partir de la rentrée 2014. Les enjeux de ce dispositif relais :

- ▶ Permettre une meilleure compréhension des supports adressés aux élèves par le CNED dans le but de suppléer au manque d'instruction des familles.
- ▶ Permettre un accompagnement des élèves dans la réalisation des productions attendues en valorisant l'assiduité de l'enfant. Le suivi mis en place par le chef d'établissement devra représenter au minimum un volume hebdomadaire de 4 heures,, 10 h pour des élèves non lecteurs.
- ▶ Accéder à la plateforme technique d'un collège et accéder via internet à des supports spécifiques proposés par le CNED via Eduscol ou à des outils élaborés par le CASNAV dans le cas d'élèves ne maîtrisant pas la langue française.
- ▶ Compéter le maillage déjà existant du territoire français en servant logiquement de relais aux familles inscrites précédemment dans un collège d'un autre département présentant ce dispositif.

## **3.3. EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE**

### **3.3.1 Le bilan des actions**

Le précédent schéma n'abordait pas spécifiquement la thématique de l'insertion professionnelle, prise en charge par les centres sociaux dans le cadre de l'accompagnement global.

Cet axe d'intervention est abordé par les différentes structures selon trois registres :

- ▶ L'accompagnement dans les démarches de recherche d'emploi : inscription et réinscription pôle emploi, partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les chantiers d'insertion.
- ▶ Accompagnement à la création d'entreprise, à l'officialisation des activités, à travers l'information, notamment sur le statut d'auto entrepreneur et le soutien administratif et logistique dans la mise en œuvre.
  - Ces actions sont menées par les Centres sociaux, l'AAIS et l'ADIE (qui peut accorder des prêts à la création d'entreprise). L'accompagnement à la gestion des entreprises est assurée contre rémunération (AGVRC et Les Alliers). Des échanges ont lieu entre le CS les Alliers et l'ADIE, suite à l'observation de doublons dans les prises en charge.
  - Une action particulière a été lancée par le Chemin du Hérisson afin de développer le travail saisonnier dans le vignoble local grâce à des rencontres avec des viticulteurs et des organismes para agricoles.
- ▶ L'accès aux savoirs de base et aux formations "remise à niveau"

### **3.3.2 DES BESOINS importants en termes d'accès à l'emploi et d'accompagnement des entreprises individuelles**

La population des gens du voyage présente sur le territoire et connue par les associations et services est pour une grande partie éloignée de l'emploi. Les gens du voyage exercent le plus souvent leur activité en tant que travailleurs indépendants et souvent de façon polyvalente. C'était un moyen pour eux de pouvoir perpétuer l'itinérance en échappant à la dépendance d'un employeur et de préserver une forme d'autonomie familiale. Certaines niches dans lesquelles ils exerçaient traditionnellement leur activité (rempaillage, vannerie, ferrailage, vendanges...) tendent à disparaître du fait de l'évolution des marchés et des modes de production. Aujourd'hui, leurs pratiques s'inscrivent de plus en plus souvent dans le cadre d'une activité légalisée sous le régime d'entreprise individuelle dans les secteurs du commerce, de la maçonnerie, de la peinture, du nettoyage de façade, de l'élagage, du ramonage.

Les dispositifs d'insertion apparaissent peu ou mal adaptés aux spécificités de leur mode de vie et les évolutions réglementaires, relatives à l'exercice professionnel, se heurtent souvent à la logique d'une transmission des savoir-faire qui s'effectue traditionnellement au sein de la famille. Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, où la technique et la réglementation n'ont de cesse de se développer, les difficultés que rencontrent encore de

nombreux voyageurs (illettrisme, faible niveau scolaire...) représentent un lourd handicap à leur insertion.

L'AGVRC note cependant que *« malgré une conjoncture professionnelle difficile, la plupart de nos usagers continue à trouver du travail saisonnier, n'hésitant pas à reprendre le voyage pour de courte période au gré des opportunités de travail (vendanges en Champagne, cueillette...) »*.

Aujourd'hui, la grande majorité des chantiers d'insertion accueille ce public. Les contrats proposés correspondent au mode de vie des gens du voyage, d'une part au regard des activités proposées qui se déroulent souvent en extérieur (espaces verts, bâtiment, maraichage...), d'autre part au regard de la nature des contrats (CAE en CDD, durée de travail hebdomadaire de 24h le plus souvent).

Cependant, il convient de noter qu'aujourd'hui, les chantiers d'insertion sont d'avantage soumis à une obligation de résultats en termes d'accès à l'emploi et à la formation qui devrait encore s'accroître avec la mise en œuvre de la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique. Le recrutement des gens du voyage dans les chantiers d'insertion risque donc d'être plus difficile dans la mesure où c'est un public qui accède peu à l'emploi durable et à la formation qualifiante.

Les associations constatent cependant des évolutions problématiques : *« Les exigences liées à l'insertion professionnelle redoublent dans le cadre du RSA. De ce fait, nous sommes de plus en plus souvent amenés à travailler (...) pour aider les usagers dans les démarches en direction de Pôle Emploi »* avec lequel il reste difficile de travailler (Les Alliers). Cependant, grâce à l'accompagnement effectué, *« les personnes accèdent de plus en plus aux différents dispositifs proposés sur le territoire en matière d'insertion professionnelle »*, comme le constate le Chemin du Hérisson.

Les besoins restent importants, dans le domaine de l'accès à l'emploi comme dans celui de l'accompagnement des entreprises individuelles, qui dépendent fortement des liens tissés avec les partenaires. La question de l'illettrisme comme frein à l'activité reste posée. En effet, s'il peut être constaté par certains accompagnateurs que *« ceci ne semble pas les freiner dans leur activité professionnelle, malgré une gêne certaine éprouvée lorsqu'on leur demande leur niveau scolaire »* (AAISC), les conséquences de cet illettrisme dépassent le simple exercice de cette activité pour poser celui de la dépendance vis à vis des structures qui leur apportent de l'aide et de l'élargissement de leurs possibilités de choix dans un contexte de plus en plus contraint.

## 3.4. SANTE

### 3.4.1 Le bilan des actions

Le schéma 2002-2008 avait mis en exergue les problèmes sanitaires liés au mode de vie des gens du voyage, soulignant que l'itinérance empêchait une véritable prise en charge sanitaire des gens du voyage. Etaient plus particulièrement mentionnés des éléments généraux, comme la natalité supérieure à la moyenne nationale, une hygiène corporelle déficiente, des difficultés d'accès aux droits et une utilisation des équipements publics dans l'immédiateté.

Deux axes de travail devaient être privilégiés :

- ▶ La santé des personnes : en s'appuyant sur les établissements publics de soin et les Pass, en élaborant une fiche d'intervention médicale à transmettre au groupe de suivi du schéma, en faisant en sorte que les centres sociaux participent à l'information sanitaire des populations itinérantes.
- ▶ La salubrité du milieu avec un travail de la DDASS l'élaboration des critères de salubrité des aires d'accueil et des contrôles sur sites.

A l'heure actuelle, face au constat d'une présence essentiellement de familles ancrées et peu mobiles sur le territoire, une partie de ces constats et de ces propositions peuvent être considérés comme caducs.

Mais les observations locales des acteurs montrent que les problématiques sanitaires restent importantes en correspondance avec les difficultés mentionnées au niveau national dans le guide « La santé des gens du voyage »<sup>10</sup>. Les pathologies sont essentiellement liées aux conditions de vie : stress et addictions, maladies cardio vasculaires, problèmes de santé liés aux activités (accidents par manque de protection et intoxication aux métaux lourds..).

Les actions sont principalement mises en œuvre par les associations conventionnées, avec pour certaines un financement spécifique de l'ARS (accès aux soins et sensibilisation nutrition). Elles sont assurées dans le cadre de l'accompagnement global, avec l'identification d'une référente santé pour le centre social Les Alliers qui permet des Interventions sur site en direct ou avec Médecins du monde.

La santé est l'une des questions les plus fréquemment abordées dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement global. Elles sont mises en œuvre dans deux directions, l'accès aux soins et la prévention

#### ■ L'accès aux soins

Il consiste particulièrement dans un soutien aux démarches administratives, notamment la constitution des dossiers CMU (105 sur l'Angoumois, 135 sur le nord Charente, 60 sur le Cognçais), la préparation et l'accompagnement aux rendez vous avec les professionnels de santé et aux consultations PMI.

---

<sup>10</sup> "La santé des gens du voyage – Comprendre et agir", Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS, 2009,

La question de la mobilité est particulièrement présente dans le cognaçais et le nord Charente

■ **La prévention :**

La prévention est abordée dans le cadre de l'accompagnement individuel et dans le cadre d'ateliers collectifs : activités sportives, participation de jeunes au forum santé, ateliers de sensibilisation à l'hygiène bucco dentaire, ateliers goûter, ateliers cuisine.

Auprès des mères de famille, elle est notamment réalisée dans le cadre des consultations PMI assurées par les services du Conseil général, dont une consultation spécifiquement à destination des gens du voyage.

En partenariat avec le Centre Social « Les Alliers », Médecins du Monde propose 2 à 3 fois par mois sur les lieux de vie des Gens du Voyage du Grand Angoulême (semi sédentarité) des interventions de soutien psychosocial et des vacations sur le volet gynéco obstétrique.

D'autres exemple d'actions réalisées peuvent être cités : Information au lien direct entre la qualité de l'alimentation et certaines conséquences comme la surcharge pondérale et les maladies cardio-vasculaires, sensibilisation des futures mères aux bienfaits de l'allaitement , Information des femmes enceintes sur les risques liés à la consommation d'alcool et de tabac durant la grossesse, échanges avec les femmes enceintes autour des habitudes alimentaires durant la grossesse.

Ces problématiques sont parfois abordées dans un cadre local partenarial, comme à Cognac, où l'AGVRC a été associé à l'élaboration du Contrat local de santé.

### **3.4.2 DES BESOINS en termes de prévention et de réponse aux problématiques de vieillissement**

L'état de santé global des gens du voyage est considéré comme moins bon que celui de la population en général. Un certain nombre d'indicateurs de santé sont défavorables et l'espérance de vie des gens du voyage est estimée à 15 ans de moins que la moyenne française. Les conditions de vie, souvent très précaires, des populations, sont le principal facteur que retiennent les professionnels de santé pour expliquer les constats d'une santé dégradée parmi les gens du voyage. Il existe une relation indéniable entre les déterminants sociaux et économiques et l'état de santé des personnes mais il n'existe pas de pathologies spécifiques aux gens du voyage.

Les centres sociaux, dans leurs contributions santé à l'élaboration du schéma distinguent deux types de pathologies liées à l'évolution de leurs conditions de vie :

► Pour ceux qui voyagent :

- Stress lié aux conditions de vie et au stationnement générant fréquemment des rapports de forces.

–Maladies liées aux conditions et lieux de vie : proche des nationales, proches des déchetteries parfois, sous des lignes à hautes tension, etc. Facteur de nombreux cancers.

► Pour ceux qui se sédentarisent par défaut :

- Addictions : alcool (perte de statut pour les hommes) et toxicomanie (impossibilité pour les parents de partir pour éviter les « mauvaises fréquentations »).
- Consanguinité : moins de rencontres d'autres groupes familiaux.

Certaines problématiques sont identiques à celles des personnes en grande situation de précarité mais peuvent être aggravées par des traits culturels propres aux voyageurs :

- Maladies cardiovasculaires, diabète et maladies chroniques du même type souvent liées à une alimentation très grasse, héritée de la pratique de l'échange/troc et historiquement compensée par la marche (cf A. REYNIERS conférence IREPS Angoulême mars 2014)
- Problèmes de santé liés aux métiers : accidents par manque de protection au travail

Enfin, les gens du voyage entretiennent souvent un rapport aux soins et aux professionnels de santé parfois décalé par manque de ce que l'ARS appelle « *l'éducation thérapeutique du patient* » auquel s'ajoute des craintes ancestrales et parfois mystiques. On pourra citer entre autre le rapport à l'hôpital, les suivis grossesses et maternels, et la vaccination des adultes.

Pour autant, il ne faut pas oublier que le soutien de l'entourage représente un facteur positif pour la santé : chez les voyageurs, la famille est un socle et les solidarités s'exercent dès qu'un problème apparaît. Aussi, lorsqu'une personne est hospitalisée, le groupe familial prend la route pour venir stationner à proximité de l'hôpital et rendre régulièrement visite au malade pour le soutenir. Mais ces pratiques qui ont pour vertu de « diluer l'angoisse dans le groupe », déstabilisent souvent le corps médical face à ces proches qui ne respectent pas les règles de fonctionnement des lieux en se rendant en nombre au chevet du malade.

#### ■ **Le vieillissement comme enjeu émergent**

La population âgée reste quantitativement faible (seuls 4 % de la population parmi les 300 familles que le Centre social les Alliers connaissait sur la COMAGA a plus de 60 ans...) et le vieillissement est majoritairement pris en charge au sein des familles : un ou plusieurs enfants vivent auprès de leurs parents, et les assument lorsque la dépendance apparaît. Les centres sociaux ne connaissent que de très exceptionnelles situations de recours à un EHPAD. L'amélioration des conditions de vie laisse espérer une progression de l'espérance de vie mais, dès à présent, les difficultés de prise en charge des personnes âgées sont présentes. D'une part comme l'énonce le CS Les Alliers, « *on voit apparaître des situations où la prise en charge familiale ne joue plus tout à fait, d'où la nécessité de l'anticiper, d'autre part, il n'existe pas à ce jour, « d'intermédiaire entre "rien" et la maison de retraite qui ne convient pas pour des personnes ayant toujours vécu en caravane (ou même en roulotte)* ». Le projet de réalisation de logements pour personnes âgées accolés à l'aire d'accueil d'Angoulême constitue un premier type de réponse à cet enjeu.

**Les enjeux transversaux pour le prochain schéma sont celui du développement de la prévention dans le cadre d'une approche de santé globale, mettant en valeur les actions collectives et mutualisant les expériences locales et celui de l'amélioration des conditions de vie des familles, liées aux actions développées dans le cadre de l'accueil et de l'habitat.**

## 3.5. CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE

Cette thématique n'était pas abordée dans le cadre du précédent schéma mais constitue cependant un élément essentiel de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans la mesure où l'accès à la citoyenneté et la lutte contre les discriminations sont déterminantes des possibilités d'insertion sociale et du vivre ensemble gens du voyage - gadgés.

### 3.5.1 Bilan : de nombreuses actions, dispersées

Les actions spécifiques entreprises par les centres sociaux et les acteurs institutionnels peuvent être classées selon trois axes :

- ▶ L'information et la formation des acteurs
- ▶ La participation et l'expression citoyenne
- ▶ L'expression culturelle

Au delà, la question de la participation des individus et des familles aux actions qui les concernent et plus globalement l'enjeu de l'évolution des représentations et de la reconnaissance mutuelle est au cœur de l'action quotidienne des associations.

#### ■ L'information et la formation des acteurs

Un certain nombre de conférences débat ont été organisées dans le département à destination des acteurs.

On relèvera plus particulièrement une journée débat sur le thème : " mode de vie nomade/sédentaire, des incompréhensions source de nombreux conflits ?" qui rassemblé plus de 100 personnes dans l'hémicycle du Conseil général.

#### ■ La participation et l'expression citoyenne

Les centres sociaux, qui ne sont pas des associations militantes ni représentatives des gens du voyage, essayent de faire participer les familles du voyage à la vie associative.

- Au centre social Le Chemin du hérisson, les familles du voyage sont nombreuses à participer aux assemblées générales qui ont lieu de manière tournante sur le territoire, pour faciliter la participation du plus grand nombre localement. Trois des administrateurs sont actuellement issus de la communauté.
- Au centre social Les Alliers, la présidente est actuellement issue de la communauté des gens du voyage. Un conseil de famille existe et un conseil des jeunes est en cours de constitution sur un mode plus informel.

Le centre social des Alliers a par ailleurs participé à l'opération Bus citoyen menée par la municipalité d'Angoulême : « *Dans un contexte d'élection municipale, les voyageurs ont pu s'inscrire sur les listes électorales et faire valoir leur droit de vote. C'est toujours avec beaucoup d'étonnement et une certaine appréhension que les voyageurs franchissent la porte du bus civique. Une fois installé et grâce à la qualité de l'accueil de l'équipe municipale, les*

*futurs électeurs ressortent quelque peu surpris « c'était déjà fini ? Ce n'est pas compliqué au final ». Pour autant le nombre d'inscriptions sur les listes électorales reste limité.*

■ **L'expression culturelle**

Un travail sur la commémoration de l'internement a été menée depuis 2006 avec une commémoration tous les 2 ans réalisée et une action spécifique en 2010 à l'occasion du soixante dixième anniversaire. A cognac, il y a eu en 2014 les projections de film aux scolaires et un temps d'échange avec Paola Pigani, romancière qui a écrit un livre sur l'internement en Charente...

Un atelier d'expression bande dessinée a été mis en place depuis plusieurs années en partenariat avec le festival de la BD. Il a permis de réaliser plusieurs ouvrages auxquels ont activement participé des enfants et jeunes gens du voyage.

### **3.5.2 DES BESOINS d'échange et de reconnaissance mutuelle qui interrogent les orientations du schéma**

Le vivre ensemble voyageurs-gadgés est souvent rendu difficile par les incompréhensions réciproques alimentées par un racisme ambiant et qui peut déboucher sur des actes violents ou délictueux ou sur une discrimination directe ou indirecte.

*C'est ainsi que le Chemin du hérisson décrit la situation actuelle : « On ne fera pas une liste exhaustive de propos racistes et du nombre d'articles stigmatisant les gens du voyage. Mais nous pouvons constater que la parole à l'égard des voyageurs est malheureusement libérée. Cette agressivité ressentie par les professionnels du centre social, l'est d'autant plus par les voyageurs eux-mêmes. Mais la réalité d'une discrimination à l'égard des voyageurs, ne doit pas nous faire tomber dans une logique de victimisation. Le centre social doit de garder une certaine neutralité. Cette neutralité n'est pas toujours perçue par des habitants ou acteurs du territoire. Le centre social est interpellé pour tous sujets, élément révélateur que les voyageurs ne sont pas inscrits dans le droit commun. Si cela ne concernait pas les voyageurs, un instituteur demanderait-il à un centre social de faire un shampoing anti poux ? Un propriétaire et un commerçant demanderaient-ils que l'on règle leurs problèmes de dette avec un de leurs locataires ou clients? ».*

Les besoins en termes d'information de formation des acteurs sont toujours très importants afin que l'accès aux droits puisse être effectif. Les besoins s'expriment également en termes d'implication des voyageurs dans les actions qui les concernent. Dans un milieu où la notion de représentation n'est que difficilement acceptée, il est d'autant plus nécessaire de " faire avec " et de développer la participation au quotidien.

Ils s'expriment aussi en termes d'échange : c'est dans la mixité et les pratiques communes que les échanges entre gens du voyage et gadgés peuvent permettre une meilleure connaissance et reconnaissance réciproque pour autant que ces échanges soient régulés.

Enfin, l'expression culturelle est également un moyen de dépasser les clivages en permettant aux gens du voyage de se valoriser et ainsi de s'ouvrir aux autres.

## **Un enjeu de cohérence et de mutualisation**

L'accompagnement social et éducatif réalisé par les professionnels et les bénévoles dans un cadre institutionnel ou associatif constitue une richesse du milieu d'acteurs du département.

L'accès aux droits et la médiation sociale et culturelle qu'ils réalisent contribuent fortement à une évolution positive de l'insertion sociale des ménages.

Les besoins restent insuffisamment satisfaits dans de nombreux domaines, éducatif (poursuite de la scolarisation), sanitaire (prévention), professionnel (capacité de développement des activités et accès à l'emploi), citoyenneté (formation et expression culturelle) sans compter l'accès au logement qui constitue souvent une condition sine qua non de la satisfaction des autres.

L'un des enjeux du futur schéma réside dans la mise en œuvre d'une meilleure synergie entre les acteurs qui n'ont pas eu l'habitude de travailler en coopération de façon à développer à l'échelon départemental des actions communes et à enrichir les moyens d'intervention. Les partenaires institutionnels ont une responsabilité dans la mise en œuvre de cette dynamique, comme l'a prouvé l'impact des rencontres organisées dans le cadre de la préparation de la révision du schéma.

## 4. LA GOUVERNANCE DU SCHEMA

Contrairement à d'autres départements, les enjeux relatifs à l'accueil et à l'insertion des gens du voyage ne sont pas laissés de côté en Charente. Indéniablement, un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels s'est constitué, se mobilise et agit. Mais ce fonctionnement tourné vers l'action présente un double paradoxe.

1. L'animation et la conduite du schéma ont dans les faits été laissées aux acteurs qui portent les actions, en tout premier lieu le SMAGVC et les associations. Cette situation s'est accompagnée d'un progressif effacement du pilotage et du portage politiques : les instances de conduite du Schéma ne sont plus réunies qu'à des rythmes espacés. Ceci n'empêche pas les « chevilles ouvrières » d'agir mais cela les expose à des risques d'« essoufflement » voire d'isolement.
2. Animé par sa propre volonté d'agir et de faire « bouger les lignes », chaque intervenant a tendance à fonctionner le « nez dans le guidon ». La référence à sa propre « feuille de route » tourne parfois au cloisonnement. Le resserrement sur ses priorités entraîne des risques de doublons. Il est aussi source d'incompréhensions ; le jeu des renvois de responsabilités s'en trouve conforté. Enfin, ce fonctionnement en « mode séparé » prive de la capacité à capitaliser les initiatives et expériences.

L'un des avantages de la démarche de révision est d'avoir ouvert un espace permettant de prendre du recul et de confronter les points de vue, en proposant notamment des ateliers avec l'ensemble des acteurs impliqués ou associés à la mise en œuvre du schéma. Ces temps d'échanges dans un cadre partenarial ont eu cette vertu : identifier les avancées et les résultats de la stratégie inscrite dans le Schéma, qualifier ses propres contraintes et ses freins mais aussi ceux des autres, situer les défis qui restent à lever et identifier la capacité collective à les prendre en compte...

**L'intérêt de ce croisement des approches est bien l'un des enseignements majeurs de la démarche de révision : les actions et initiatives ont besoin d'être orientées autant que soutenues, coordonnées et évaluées au regard d'objectifs d'ensemble partagés. Ces dimensions ne se décrètent pas ; elles demandent être animées et investies. Le soutien et l'impulsion des co-pilotes du Schéma sont décisifs et une consolidation dans la durée de la gouvernance du schéma serait ici nécessaire.**

## **-II- LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES ACTIONS ASSOCIÉES**

## **AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ITINERANTS**

### **1.1. LA CONSOLIDATION-RESTAURATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE PASSAGE**

Depuis 2002, les efforts de l'Etat et des collectivités locales, notamment au moyen du syndicat mixte, ont permis de compléter le maillage du département en aires permanentes d'accueil. En proposant 210 places réparties sur 11 aires, la Charente dispose désormais d'un niveau d'équipement qui s'élève à 6 places-caravanes pour 10 000 habitants. La couverture des besoins d'itinérance donne toutefois des signes de tension au sein de l'agglomération d'Angoulême. Cette situation tient moins à un déficit d'équipement qu'à l'occupation des aires par des familles qui y séjournent durablement, faute de trouver des solutions davantage adaptées dans leur parcours de « résidentialisation ».

Le Schéma entend mieux répondre aux besoins de « résidentialisation » de ces familles. Il s'agira de les voir passer du statut d'hébergé dans un équipement, à celui de locataire ou de propriétaire, dans des conditions d'habitat leur permettant de mieux s'insérer socialement et localement. Par ce biais, les aires pourront retrouver leur vocation d'accueil de passage. Des stationnements hors des aires sont constatés ponctuellement ; ils devraient s'en trouver réduits. Pour répondre à cet objectif, les familles installées durablement sur les aires bénéficieront des efforts du Schéma en direction du développement de solutions d'habitat adapté diversifiées (cf. axe 2).

- **Action 1.1/ Le développement de solutions-habitat adaptées en direction des familles installées durablement sur les aires**

Les aires existantes sont largement mobilisées pour répondre aux besoins de « résidentialisation » et la capacité à couvrir les besoins liés à l'itinérance s'en trouve restreinte au sein de l'aire urbaine d'Angoulême. Etabli au regard de l'occupation actuelle des aires, ce constat prône en faveur de la création d'un nouvel équipement au sein de l'Angoumois. Nonobstant ces éléments, la commune de Champniers qui vient de franchir le seuil des 5 000 habitants, devra répondre à l'obligation de proposer sur son territoire une aire permanente d'accueil d'une capacité d'une vingtaine de places-caravanes, soit une dizaine d'emplacements-familles. L'EPCI dont est membre la commune de Champniers pourrait prendre la compétence idoine. L'aire d'accueil serait alors réalisée sur toute commune appartenant à l'EPCI.

- **Action 1.2/ La création d'une aire permanente d'accueil dans la commune de Champniers (ou son EPCI)**

Au regard de l'actualisation des besoins réalisées dans le cadre du diagnostic, le nouveau schéma propose de ne pas réinscrire les quatre aires de « petit passage » prévues par le précédent, dans des communes de moins de 5 000 habitants (Ruffec, Mansle, Esse et Chalais). Il sera plutôt privilégié la recherche de solutions permettant d'accompagner les besoins de « résidentialisation » des familles présentes sur ces communes. Cette option est en train d'être explorée à Ruffec, avec un projet de création de deux terrains familiaux. Elle est d'ores et déjà mise en œuvre à La Couronne où le schéma de 2002 prévoyait le réaménagement des 8 à 10 emplacements-familles sur le site « Les Séverins ». Dans un premier temps, des bâtiments sanitaires individualisés y ont été réalisés par le SMAGVC. Aujourd'hui, 6 logements en ossature bois (financement PLA-I) sont sur le point d'y être livrés par l'OPH de l'Angoumois. Ainsi, la commune de La Couronne est en conformité avec les obligations du schéma<sup>11</sup>.

L'équipement de la Charente en aires d'accueil s'est effectué de manière précoce : cinq des onze aires d'accueil ont été réalisées avant le schéma de 2002. Sur cinq aires, trois (Angoulême, Cognac et l'Isle d'Espagnac) ont depuis donnée lieu à des réhabilitations permettant notamment de les doter de sanitaires individuels. Cette ancienneté relative rejailit sur l'état des aires, confrontées aux usures du temps. C'est aussi leur occupation qui les impacte : conçues pour accueillir temporairement des voyageurs, elles sont devenues des lieux de vie pour des familles qui s'y sont installées durablement, faute de trouver des réponses alternatives à leurs besoins de « résidentialisation ». Les décalages entre leur conception et leur usage sont aujourd'hui de plus en plus visibles. Les normes d'hygiène et de sécurité sont respectées au sein des aires mais leur usage intensif pour des occupations de long cours met à l'épreuve leurs modalités de gestion comme d'entretien.

Le schéma ambitionne de redonner progressivement aux aires leur vocation d'accueil de passage. C'est tout l'enjeu de pouvoir proposer des solutions alternatives et durables aux familles qui s'y sont installées durablement (cf. action 1/). Mais un tel levier est à concilier avec le temps forcément long qu'exigent la conception, le montage puis la réalisation de réponses-habitat adaptées aux attentes, capacités et besoins des familles en voie de « résidentialisation » sur les aires. Il importe d'être en capacité de gérer ce temps d'attente dans un cadre partenarial. C'est nécessaire aussi bien pour prévenir les dérives d'usage, que pour maintenir les familles dans des conditions d'habitat décentes.

Le Schéma propose de consolider la dynamique partenariale autour de la gestion, l'entretien et l'usage-occupation des aires. Dans une logique de proximité territoriale, ce renforcement de la coordination des intervenants (SMAGVC, élus et services techniques des communes et EPCI, acteurs de la médiation et du social...) visera dans un premier temps la construction

---

<sup>11</sup> Il mérite ici d'être fait référence à la circulaire du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage : « *le Schéma révisé doit comprendre les projets non réalisés dans le schéma initial si les besoins demeurent. Les aires précitées peuvent être redimensionnées. Le recensement des places de caravanes peut conduire, sur la base du dénombrement des situations de sédentarisation, à réviser, à la baisse, les besoins d'aires d'accueil. Il est envisageable, dans ces conditions, de réduire le nombre de places caravanes prévues dans l'aire d'accueil sous réserve de transformer ces places de caravanes pour itinérants en places de terrain familial* ».

d'une expertise collective sur la nature et les causes (techniques, d'usage, sociales...) à l'origine des difficultés constatées en matière de gestion, occupation et usage des aires. Sur cette base partagée, il sera alors possible de s'entendre et mettre en œuvre des mesures correctrices territorialisées et partenariales, traitant aussi bien le problème (dégradation, dépôt...) que ses causes (usages, appropriation...).

Cette consolidation de la coordination partenariale et territorialisée autour de la gestion, l'entretien et l'usage-occupation des aires d'accueil risque de trouver ses limites au sein des aires dont les prestations accusent des effets d'obsolescence et appellent des travaux de remise à niveau. Pour ces aires aux prestations « datées », une expertise technique complémentaire viendra préciser les besoins de réfection (équipements sanitaires, desserte et voiries, espaces collectifs...) et définira leurs modalités pratiques de mise en œuvre.

- ▶ ***Action 1.3/ L'amélioration des prestations et la consolidation de la coordination des interventions au sein des aires existantes***

<b>AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL</b>		<b>1.1 La consolidation-restauration des capacités d'accueil de passage</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Le développement de solutions-habitat adaptées en direction des familles installées durablement sur les aires</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines familles sont amenées à séjourner durablement sur les aires d'accueil, faute de trouver d'autres solutions permettant d'accompagner leur parcours de « résidentialisation ».</li> <li>- La capacité à couvrir les besoins de passage au sein des aires s'en trouve restreinte, particulièrement dans l'agglomération d'Angoulême.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions d'habitat de ces familles</li> <li>- Restaurer la capacité d'accueil des aires au bénéfice de la couverture des besoins d'accueil de passage</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Temps 1</b> : identification fine des besoins des familles installées durablement sur les aires (leurs attentes, leur projet, leurs besoins d'accompagnement, leur capacité financière...)</li> <li>▶ <b>Temps 2</b> : mobilisation en leur direction de solutions d'habitat davantage adaptées à leur situation (soit dans un cadre classique adossé si besoin à un accompagnement social renforcé, soit grâce à la réalisation d'opérations d'habitat adapté)</li> </ul> <p>→ Appui-mobilisation du groupe de travail « Le développement de solutions d'habitat adaptées »</p>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> :</li> <li>- Conseil général</li> <li>- SMAGVC</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- Communes / EPCI d'implantation des aires</li> <li>- Organismes HLM</li> <li>- CAF</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre de familles installés durablement sur les aires d'accueil ayant bénéficié de la proposition de solutions adaptées à leur besoin de « résidentialisation »</li> </ul>	

<b>AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL</b>		<b>1.1 La consolidation-restauration des capacités d'accueil de passage</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>La création d'une aire permanente d'accueil à Champniers (ou dans le territoire de son intercommunalité)</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Champniers vient de franchir le seuil des 5 000 habitants et rentre dans l'obligation légale de prévoir les conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire (ou celui de son intercommunalité).</li> <li>- A l'échelle de la commune, peu de passages ont été observés ces dernières années (un par an en moyenne). En revanche, au niveau de l'agglomération d'Angoulême, les aires existantes donnent des signes de saturation. Leur capacité à répondre aux besoins de passages est compromise par des occupations au long cours.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever la couverture départementale en aires permanentes d'accueil, en intégrant la mobilisation actuelle d'une partie de la capacité d'accueil des aires existantes par des familles en attente de solutions d'habitat davantage adaptées à leur besoin de « résidentialisation »</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Temps 1</b> : au regard du constat actuel de la « saturation » des équipements existants, création d'une nouvelle aire à Champniers (ou dans le territoire de son intercommunalité) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche et maîtrise de l'assise foncière</li> <li>- définition de la conception du projet</li> <li>- bouclage du montage technique et financier</li> <li>- suivi et réalisation des travaux...</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Temps 2</b> : après ouverture de l'aire, veille quant au maintien de sa vocation d'accueil de passage</li> </ul> <p>→ Appui-mobilisation du groupe de travail « Les conditions et besoins d'accueil des itinérants »</p>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Champniers et son EPCI</li> <li>- Conseil général</li> <li>- SMAGVC</li> <li>- CAF</li> <li>- Association Les Alliers</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Création de l'aire permanente d'accueil d'une vingtaine de places-caravanes à Champniers (ou son EPCI)</li> <li>▶ Maintien de la vocation d'accueil de passage de l'aire créée</li> </ul>	

AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL		1.1 La consolidation-restauration des capacités d'accueil de passage	
Action 1.3		L'amélioration des prestations et la consolidation de la coordination des interventions au sein des aires existantes	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modalités de gestion et d'entretien des aires permanentes d'accueil sont mises à l'épreuve par leur usage intensif pour des occupations de long cours.</li> <li>- Les plus anciennes, tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité, accusent les usures du temps.</li> </ul>		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'attente de l'offre de solutions alternatives aux occupations de longue durée des aires, tenir compte de leur usage comme des lieux de vie et adapter en conséquence la réactivité et la coordination des interventions (volets « technique » et « social »)</li> <li>- Inscrire les enjeux de gestion, d'entretien et d'usage-occupation des aires dans une dynamique partenariale et territorialisée</li> <li>- Calibrer les besoins de réhabilitation des aires plus anciennes puis réaliser le programme des travaux</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Temps 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'ensemble des aires, mobilisation d'une expertise collective et de proximité, permettant de dresser un état des lieux objectif des difficultés/dysfonctionnements rencontrés en matière de gestion et d'usage des aires et comprendre leurs causes et origines (problèmes techniques, décalages entre la conception et l'usage, manque de réactivité dans les interventions techniques ou sociales...)</li> <li>- Sur les aires les plus anciennes, appui d'une expertise technique complémentaire spécifiquement dédiée à l'identification des besoins de réfection-réaménagement (équipements sanitaires, desserte et voiries, espaces collectifs...)</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Temps 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'agissant de l'amélioration de la gestion et de l'usage de l'ensemble des aires, mise en place de mesures correctrices co-construites, traitant aussi bien le problème (dégradation, dépôt...) que ses causes (usages, appropriation...)</li> <li>- s'agissant de la remise à niveau des aires aux prestations « datées », réalisation du programme des travaux de réfection-réhabilitation</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Temps 3 :</b> activation dans la durée d'une veille technique et sociale continue et coordonnée, organisant la remontée régulière des avancées/limites et déclenchant en conséquence les interventions</li> </ul> <p>→ Appui-mobilisation du groupe de travail « Les conditions et besoins d'accueil des itinérants »</p>		
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> co-pilotes du Schéma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles occupant les aires</li> <li>- Elus et services techniques des communes / EPCI d'implantation des aires</li> <li>- Conseil général</li> <li>- CAF</li> <li>- SMAGVC</li> <li>- Associations accompagnant les usagers des aires</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Amélioration de la réactivité et de la coordination des interventions dans la gestion et l'usage de l'ensemble des aires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Réalisation</b> des travaux de réfection-réhabilitation des aires aux prestations « datées »</li> </ul>	

## **1.2. L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES MOYENS ET GRANDS PASSAGES**

Chaque année, quelques groupes de taille plus ou moins importante (d'une vingtaine à plus de cent caravanes) stationnent sur le département pour des périodes comprises entre une semaine et quinze jours. Il s'agit essentiellement de groupes laïcs ou de missions évangéliques en route vers de plus grands rassemblements ; ces déplacements et les stationnements ponctuels qu'ils génèrent sont l'occasion de retrouvailles familiales, de vacances estivales, de pratiques culturelles... Des évènements familiaux imprévus (maladies, décès, hospitalisation...) peuvent aussi en être la cause. Dans ce dernier cas, l'accueil s'organise particulièrement dans l'urgence et pas nécessairement en été.

En raison de leur taille, l'ensemble de ces groupes ne peuvent trouver place sur les aires permanentes d'accueil et demandent la mise à disposition de terrains suffisamment grands pour les accueillir. Faute de solutions adaptées, les groupes jouent du rapport de force pour s'installer sur des terrains disponibles. La majorité des séjours se passent sans problèmes majeurs de sécurité publique mais ne sont pas sans répercussions. Les communes concernées sont confrontées à l'organisation matérielle de l'accueil, à la gestion des rapports avec les voyageurs mais aussi les riverains. C'est aussi l'image de l'ensemble des gens du voyage qui est affectée et parfois déformée par les tensions plus ou moins avérées que ces passages génèrent.

Des solutions ont été recherchées. Si elles n'ont pas abouti, elles ont favorisé les prises de conscience quant au besoin de pouvoir proposer un accueil moins subi. Le présent Schéma doit permettre de concrétiser ce qui apparaît désormais comme une nécessité de plus en plus partagée.

Pour couvrir les besoins révélés par les grands et moyens rassemblements des années précédentes, la création a minima de deux aires de grands passages, chacune d'environ une centaine de places, est inscrite au schéma :

- l'une dans la région d'Angoulême et notamment sur la commune de Roulet-Saint Estèphe, sur un terrain appartenant à l'Etat. Dans la région d'Angoulême, stationnent à la fois les groupes qui rejoignent ou reviennent des grands rassemblements bordelais en suivant la N10 et ceux qui bifurquent vers l'ouest en empruntant la N 141 en direction (ou de retour) de la côte atlantique ;
- l'autre autour de Cognac, où s'arrêtent les groupes qui partent vers la Vendée et la Charente-Maritime (ou en reviennent).

La mise à disposition de ces deux aires de grand passage constitue un des enjeux majeurs de ce schéma et tous les moyens doivent être mobilisés pour y parvenir dans les meilleurs délais. La concertation (avec les communes concernées, les associations organisatrices des rassemblements...) présidera la démarche. Dans l'attente de la mise en service des aires, des solutions provisoires gagneront à être proposées, comme cela a été le cas cet été sur la commune de Chassors, avec l'appui du Grand Cognac et de la Préfecture.

### **► Action 1.4/ La création de deux aires de grand passage**

Jusqu'à présent, l'absence sur le département d'équipement dédié aux stationnements que génèrent les rassemblements traditionnels ou occasionnels, contraint la capacité à anticiper, préparer et organiser les stationnements : les services de la préfecture ne peuvent jouer qu'un rôle de relayeur de l'information ; les communes sont placées dans une posture d'attente jusqu'à l'arrivée des groupes où l'organisation dans l'urgence prend alors le dessus.

Avec la création de deux aires de grand passage, les modalités d'intervention vont pouvoir se renouveler pour gagner en anticipation et réactivité. Cette attitude proactive permettra d'améliorer la préparation et l'organisation concrètes des grands passages ; elle garantira aussi le bon usage et la pérennité des nouveaux équipements.

- ▶ ***Action 1.5/ L'anticipation-préparation puis l'organisation-suivi des grands passages***

AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL		1.2 L'amélioration de l'accueil des moyens et grands passages
<b>Action 1.4</b>	<b>La création de deux aires de grand passage</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque année, des groupes stationnent en Charente à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels, pour des durées de séjour généralement courtes (de quelques jours à quelques semaines).</li> <li>- Faute de lieux de stationnement adaptés, ils s'installent sur des terrains non aménagés à cet effet.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des conditions d'accueil des grands et moyens passages qui soient davantage satisfaisantes aussi bien pour les communes concernées que les groupes accueillis</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Temps 0</b> : dans l'attente de l'émergence de terrains d'accueil adaptés, recherche de solutions provisoires par la mise à disposition temporaire de terrains ayant vocation à remplir d'autres usages (par convention et éventuellement à tour de rôle)</li> <li>▶ <b>Temps 1</b> : accompagnement à la création de deux aires de grand passage, l'une dans la région d'Angoulême et notamment sur la commune de Rouillet-Saint Estèphe, sur un terrain appartenant à l'Etat, l'autre autour de Cognac. Cela en privilégiant une démarche concertée et co-construite (avec les communes-EPCI et les associations organisatrices des grands passages...) <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche et maîtrise de l'assise foncière<sup>1</sup></li> <li>- calibrage de la conception du projet</li> <li>- définition des modalités de gestion</li> <li>- bouclage du montage technique et financier</li> <li>- suivi et réalisation des travaux<sup>2</sup>...</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Temps 2</b> : une fois créées les aires de grand passage, préparation anticipée puis suivi rapprochée de l'organisation des rassemblements (cf. action 5)</li> </ul> <p><sup>1</sup> S'agissant de la surface du terrain, la norme actuelle est de considérer qu'il est souhaitable de prévoir 200 m<sup>2</sup> pour une caravane et tout son corollaire (véhicule tracteur, auvent ainsi que les équipements communs, de type chapiteau...). Pour une centaine de caravanes, ce sont donc 2 ha qui devront pouvoir être proposés.</p> <p><sup>2</sup> Travaux de type : enherbement de l'ensemble de la surface, aménagement des accès routiers, création d'une voirie de desserte interne, réseaux d'eau potable de distribution électrique, mise en place de compteurs EDF...</p> <p>→ Appui-mobilisation du groupe de travail « Les conditions et besoins d'accueil des itinérants »</p>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : Préfecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes-EPCI des agglomérations d'Angoulême et Cognac</li> <li>- Associations organisatrices des rassemblements (AGP...)</li> <li>- Conseil général</li> <li>- SMAGVC</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en fonctionnement des deux aires de grand passage</li> </ul>	

<b>AXE 1. AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL</b>		<b>1.2 L'amélioration de l'accueil des moyens et grands passages</b>
<b>Action 1.5</b>	<b>L'anticipation-préparation puis l'organisation-suivi des grands passages</b>	
<b>Constat</b>	- L'absence d'équipements adaptés empêche de préparer suffisamment en amont les stationnements des moyens et grands groupes et oblige à procéder dans une relative urgence au moment de leur arrivée.	
<b>Objectifs</b>	- Développer une démarche pro-active dans la préparation et l'organisation des de grands et moyens passages, tirant parti de la mise en place des deux aires dédiées à cet usage	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Temps 1</b> : en amont, anticipation et préparation de la venue des groupes (contacts avec les organisateurs, planification du calendrier des venues, anticipation de l'organisation pratique des séjours en termes d'accès aux fluides, de ramassages des ordures ménagères...)</li> <li>▶ <b>Temps 2</b> : pendant les stationnements, coordination « pouvoirs publics / communautés des voyageurs » permettant d'assurer le bon déroulement des stationnements (établissement d'un état des lieux et d'un protocole d'occupation temporaire, organisation du ramassage des ordures, prévention et régulation de tensions éventuelles avec les riverains...)</li> <li>▶ <b>Temps 3</b> : à l'issue du stationnement, bilan des imprévus et difficultés éventuelles (décalages de plannings, arrivées non prévues, constat de dégradations...)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Consolidation de la fonction de médiation, sous la responsabilité de la Préfecture</li> <li>→ Organisation de deux réunions par an (amont / aval de la période estivale) entre la préfecture, les collectivités d'implantation des aires de grand passage, leur gestionnaire, les services techniques ayant contribué à l'organisation (ordures ménagères, accès aux fluides...)</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : Préfecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes d'implantation des aires de grand passage</li> <li>- Gestionnaire</li> <li>- Associations organisatrices des rassemblements (AGP...)</li> <li>- Services techniques contribuant à l'organisation pratique des stationnements</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Amélioration de la capacité à anticiper et organiser les grands passages</li> <li>▶ Consolidation des liens avec les associations organisatrices des rassemblements</li> </ul>	

## **AXE 2. REpondre aux besoins diversifiés d'habitat des ménages**

### **2.1. CONSOLIDER LA CONNAISSANCE DES SITUATIONS ET DES BESOINS**

Fort d'une expérience déjà ancienne en terme de production d'habitat adapté pour les gens du voyage actant de la reconnaissance précoce (au regard de la plupart des départements) de besoins spécifiques, la Charente s'est doté dès 2002 d'un schéma intégrant la problématique de l'habitat à sa programmation, sur la base d'un état des lieux des situations et des besoins, affichant ainsi une ambition certaine.

Acteurs spécialisés (SMAGVC et centres sociaux) et outils opérationnels sont mobilisés pour répondre à ces besoins. Pour autant, le bilan a mis en relief la faible opérationnalité du schéma en terme de production d'habitat. On constate en effet que, sur la période, cette production a très significativement diminué tandis que les besoins augmentaient.

Ce paradoxe, au delà des effets de concurrence entre la création des aires d'accueil et le développement de l'offre d'habitat, renvoie à la faible coordination du partenariat, conséquence d'une animation d'ensemble du Schéma quasi inexistante. De fait, l'absence d'une instance de pilotage réunie régulièrement a sans doute contribué au délitement ou à la complexification du jeu d'acteurs, la délégation de la mise en œuvre du schéma à des « spécialistes » a pu tenir éloigné les communes et intercommunalités du sujet, la connaissance fine des situations apparaît dispersée et les objectifs faiblement partagés.

Sur la base de ces constats, il apparaît nécessaire de relancer une dynamique et de **faire du schéma un référentiel vivant**, alimentant l'ensemble des partenaires d'une connaissance fine des situations et des enjeux. Cette connaissance partagée est nécessaire pour fixer les priorités et mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration de réponses pertinentes et cohérentes.

- ▶ **Action 2.1/ constitution d'un outil commun d'observation et d'analyse des besoins**

<b>AXE 2. REpondre aux BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT DES MENAGES</b>		<b>2.1. Consolider la connaissance des situations et des besoins de résidentialisation</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Constitution d'un outil commun d'observation et d'analyse des besoins</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une connaissance qualitative des situations et des besoins insuffisamment partagée par l'ensemble des acteurs</li> <li>- L'absence de référentiel commun pour définir précisément « <i>de quoi on parle</i> » et s'accorder sur le sens des mots</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<p>Sur la base de définitions communes et partagées, mettre en place un outil d'observation et de suivi permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'affiner le diagnostic</li> <li>- de quantifier et de qualifier les besoins (et d'alimenter les PLH)</li> <li>- de définir des objectifs opérationnels de production</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'accorder sur les termes et items et les modalités de recueil (Voir Infra Lexique )</li> <li>▶ Missionner les centres sociaux pour alimenter une base d'informations qualitatives* permettant de caractériser finement les situations et les problématiques en lien avec les collectivités locales, les services sociaux et le SMAGVC                             <ul style="list-style-type: none"> <li>*Précaution : il ne s'agit pas de constituer une base de données nominatives mais de se doter d'un outil de connaissance fin permettant d'objectiver les situations et d'être en mesure d'identifier celles qu'il convient de traiter en priorité .</li> </ul> </li> <li>▶ Utiliser cette base comme outil de suivi des situations, de priorisation des objectifs et d'avancée des démarches projets mises en œuvre.</li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : Centres sociaux, SMAGVC, collectivités locales , GIP Solidarités, CAF, etc.</li> </ul>
<b>Indicateurs de d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en œuvre effective de l'outil</li> <li>▶ Actualisation régulière</li> </ul>	

## LEXIQUE

« *Sédentarisation* », un terme inapproprié : Le terme « sédentarisation » dont il est encore parfois fait usage dans les discours et qui figurait au schéma précédent apparaît mal choisi ; d'une part parce que son utilisation générique traduit mal la réalité des processus d'ancrage et du rapport qu'entretiennent la plupart des gens du voyage à leur(s) lieu(x) de vie : le passage de la caravane vers le bâti ne relève pas d'un processus linéaire, nombreux parmi ceux qui ne voyagent plus ou presque aspirent à reprendre la route, expriment la nostalgie du voyage, rares sont ceux qui se revendiquent sédentaires mais lorsqu'ils ne circulent plus, le sédentaire c'est l'autre, une autre identité. D'autre part, le terme sous-entend un objectif de *normalisation*, voire de non reconnaissance d'un mode de vie alternatif. « Se sédentariser », « devenir sédentaire » représente pour les voyageurs une acculturation. L'objectif comme le terme utilisé sont des concepts de...sédentaires, de gadgé. Pour un voyageur, devenir sédentaire est le plus souvent un contresens ou un renoncement. Plutôt que de parler de voyageurs sédentarisés ou en voie de le devenir, il convient de distinguer sur le territoire les voyageurs ayant un ancrage local ou plus simplement de « voyageurs charentais » qui revendiquent leur ancrage territorial (famille proche, clientèle, scolarisation...), des familles de passage ou ayant un ancrage ailleurs.

Estimant en ce sens nécessaire d'évacuer la notion de sédentarisation, les acteurs locaux intervenant auprès de ces populations ont adopté la notion de « parcours résidentiel » ou « résidentialisation » qui renvoie à l'idée de l'ancrage territorial pouvant prendre effet dans une forme d'habitat variable mais assurée et qui laissent ouverte la possibilité –fréquente- d'aller-retour entre habitat mobile et bâti. C'est en effet bien souvent la sécurisation d'un possible retour chez soi qui rend possible la mobilité.

L'*ancrage* est le fait de stationner régulièrement et sur des périodes plus ou moins longues sur un même lieu. Il s'est développé mais a toujours existé chez les voyageurs qui ont pris l'habitude de s'arrêter plus longuement dans certains lieux et y ont développé des attaches non seulement avec d'autres voyageurs mais aussi avec d'autres habitants de la commune. Cet ancrage territorial est loin d'être en contradiction avec la mobilité, notamment lorsque les familles ont pu acquérir un terrain pour s'installer pendant la période hivernale. C'est en effet l'assurance de retrouver un emplacement au retour qui autorise bien souvent le voyage.

**Résidence mobile constituant l'habitat permanent de ses utilisateurs** : terme légal désignant les caravanes non destinées à un usage de loisir

**Résidentialisation** : transformation en lieu de résidence permanente dans le but d'améliorer les conditions de vie. La résidence n'exclut donc pas la mobilité, sauf en cas d'assignation. La Loi utilise d'ailleurs le terme de « résidence mobile » pour désigner l'habitat caravane.

**Parcours résidentiel** : processus par lequel la famille tente de nouvelles formes d'habitat dans le but d'améliorer ses conditions de vie. Invariants : recherche d'une solution d'habitat pérenne à partir de laquelle il est possible de pratiquer une forme d'itinérance choisie.

**Habitat adapté** : terme générique désignant diverses formes d'habitat dont l'adaptation aux modes de vie relève autant du processus de définition et de réalisation du projet que de sa conception et sa gestion

**Terrain familial** : définit un lieu de vie constitué par la caravane, l'espace extérieur et des constructions plus ou moins importantes (possibilité de réalisation sur un terrain à constructibilité limitée). Il peut être privé ou public.

**Terrain familial public (circulaire 2003)** : financé comme une aire d'accueil (maîtrise d'ouvrage collectivité locale), pas d'aide au logement automatique

**Logement adapté** : se caractérise par le respect des normes de construction du logement public, peut permettre l'usage de la caravane

**PLAi** : prêt locatif aidé d'intégration bénéficiant de conditions de prêt et de subvention d'Etat conditionnées par un plafond de loyer bas et la possibilité d'adaptations

## 2.2. DEVELOPPER DES SOLUTIONS D'HABITAT ADAPTE

L'analyse des besoins dans le cadre des travaux préparatoires à la révision du schéma, bien que nécessitant d'être affinée, rend compte d'un nombre important de ménages en attente d'**une solution d'habitat** en Charente.

Ces ménages expriment le souhait d'habiter dans un lieu fixe tout en gardant tout ou partie leur mode de vie (l'habitat caravane et/ou la vie en famille élargie) ce qu'un relogement dans le parc de logement social classique ne permet bien souvent pas de satisfaire.

Les situations problématiques ou insatisfaisantes du point de vue de l'habitat relevées en 2014 par les centres sociaux sont estimées à 391.

Elles concernent :

- ▶ Des familles vivant en permanence sur les aires d'accueil (une centaine).
- ▶ Des familles vivant sur des terrains ne pouvant pas accueillir d'habitat ou dans des maisons ne possédant pas d'éléments de confort, qu'elles en soient propriétaires locataires ou qu'elles les occupent sans droit ni titre.

Par ailleurs, sont aussi identifiées des familles occupant des logements inadaptés à leurs besoins (vieillesse, handicap, sur ou sous occupation).

**Sur la période récente, le développement de l'offre a été considérablement limité tandis que les besoins augmentaient et continuent d'augmenter. L'importance et la nature des besoins nécessite de relancer la production d'habitats adaptés, diversifiés, locatifs ou acquisitifs, en associant les personnes qui y vivront, de la conception à l'entrée dans les lieux.**

- ▶ *Action 2.2/ Inscription dans les documents de planification urbaine et d'habitat des objectifs de production d'habitat adapté*
- ▶ *Action 2.3/ Mise en place d'un dispositif opérationnel de production d'habitat adapté*

### *Qu'est qu'une opération d'habitat adapté pour les gens du voyage ?*

La notion d'habitat adapté est une notion relativement vague. Elle ne correspond pas à une catégorie juridique ni à une politique publique en tant que telle. Elle englobe **l'ensemble des réponses alternatives au logement autonome classique** qui peuvent être proposées et qui ont connu un développement important depuis une vingtaine d'années, prenant des formes diverses.

L'habitat adapté pour des gens du voyage désigne des opérations destinées à accueillir des familles ne souhaitant plus, ou ne pouvant plus voyager, sauf de façon épisodique, mais qui désirent **garder un mode de vie particulier : c'est à dire au moins partiellement l'habitat en caravane et/ou pouvoir continuer à vivre en famille élargie**. Pour autant, les opérations d'habitat adapté ne consistent pas à la réalisation d'un produit type qui pourrait satisfaire n'importe quelle famille dite du voyage, mais dans l'adaptation d'un projet d'habitat à un ménage ciblé ou un groupe défini de ménages.

Le développement d'une offre d'habitat adapté se situe entre les politiques de droit commun et les politiques spécifiques d'accueil et d'habitat des gens du voyage

### *Comment conduire une opération d'habitat adapté ?*

Les expériences déjà menées en Charente ou ailleurs permettent de mettre en exergue des conditions de réussite des projets autour de 2 principes fondamentaux :

- ▶ **La coordination du partenariat** qui suppose un pilotage et un suivi du projet dans le temps
- ▶ **L'association des familles tout au long de la démarche** pour s'assurer de la cohérence des modalités d'adaptation du projet à la réalité de leur situation et des besoins et de leur adhésion dans la continuité d'un projet qui peut parfois prendre du temps à se réaliser.

A l'articulation de ces 2 principes, **une ingénierie du projet doit être définie**. Selon la complexité du projet à mettre en œuvre cette ingénierie pourra prendre des formes différentes.

#### Modalités de mise en œuvre :

- ▶ L'accompagnement rapproché du ménage dans la définition de ces besoins pour formaliser une offre adaptée
- ▶ L'adaptation du projet concerne à la fois le produit logement et l'accompagnement du ménage tout au long de la démarche projet
- ▶ La conduite du projet articule la dimension technique et sociale
- ▶ Au delà de la conception du projet et une fois le ménage entré dans les lieux une gestion locative adaptée et un suivi social permettront d'accompagner les bénéficiaires vers le droit commun

### *Quelle forme peut prendre un projet d'habitat adapté ?*

Les projets d'habitat adapté sont conçus en fonction des besoins et du mode de vie des familles destinataires et proposent généralement un habitat mixte. Les réalisations se caractérisent par :

- ▶ la place qu'elles donnent à l'habitat mobile, à la vie extérieure,
- ▶ l'importance du groupe ou du nombre de ménages concernés,
- ▶ le statut d'occupation des ménages en distinguant terrain, habitat mobile, habitat en dur.

Les réalisations possibles ne sauraient être décrites en termes de produits distincts, alliant mécaniquement type de conception, de financement et de statut. Chaque réalisation est, en effet, le résultat d'un compromis, souvent transitoire :

- ▶ entre les aspirations (pouvant s'avérer contradictoires) des personnes : conserver un habitat mobile, une vie familiale solidaire, bénéficier du confort, d'une plus grande intimité,
- ▶ entre les ambitions des acteurs sociaux : objectif d'insérer les ménages dans la société et choix de respecter la spécificité de leur mode de vie.

### *À qui et à quoi doit s'adapter le projet d'habitat ?*

Le processus d'adaptation nécessite d'être attentif à un certain nombre d'éléments identitaires des « gens du voyage » qui peuvent être plus ou moins importants pour les personnes concernées par le projet.

- ▶ La taille de la famille, sa structuration et les réseaux familiaux
- ▶ La place de l'habitat caravane, la mobilité et la relation à l'espace
- ▶ Les capacités financière des ménages et la gestion des ressources
- ▶ Le rapport au temps et à l'écrit ( risque des projets qui parfois s'éternisent )
- ▶ Les difficultés relationnelles entre gadjé et gens du voyage.

Chacun de ces éléments peut avoir un impact décisif sur la définition de l'ambition du projet, sur sa conduite, sur sa conception et sa gestion. L'élaboration du projet doit nécessairement s'appuyer sur un diagnostic individuel du ou des ménages pour le(s)quel(s) une solution d'habitat adapté va être recherchée.

#### *Comment prendre en compte l'évolution des besoins ?*

Avec un peu de recul les projets d'habitat adapté développés à l'intention des gens du voyage, ne sont pas des configurations stables. Au gré de l'évolution des aspirations et de la taille des ménages, propre au processus de sédentarisation, les équilibres entre « dur » et caravane, sont le plus souvent amenés à évoluer : La caravane, abandonnée pour un « vrai logement », peut être à nouveau installée sur le terrain pour augmenter la capacité d'accueil de l'habitat, pour offrir l'indépendance aux jeunes qui se mettent en ménage. Inversement, les facilités offertes pour la vie en caravane, changent d'usage : l'apprentis n'abrite plus la caravane, mais devient un garage-atelier progressivement clos, le remplacement de la caravane par un mobil home ou un chalet améliore le confort de l'habitat mobile. La caravane est stationnée près de la maison, mais n'est plus utilisée que pour reprendre la route le temps des vacances.

La capacité des réalisations à s'adapter positivement à ces mutations, dépendra alors des marges de manœuvre offertes aux occupants par la surface des parcelles, par l'existence ou non de droits additionnels à construire, par la configuration des espaces ou, plus communément, par les opportunités qui seront ouvertes à tout ou partie du groupe familial, s'agissant d'accéder à un autre logement, à un autre statut de droit commun.

#### *Jusqu'où adapter le projet ?*

Si l'habitat adapté vise à répondre à des besoins spécifiques auquel le parc classique n'apporte pas de réponse, la question se pose de savoir jusqu'où il convient d'adapter le projet. Quel sera le devenir des réalisations au-delà de satisfaire les besoins présents du ménage premier destinataire ? Celui-ci peut décider à tout moment de choisir un autre cadre de vie ou de reprendre la route. Il faudra alors pouvoir le remplacer. L'adaptation du projet ne peut raisonnablement se penser que pour le présent. Il faut anticiper le possible renouvellement des occupants. Un habitat conçu trop sur-mesure fait courir le risque de compliquer les réattributions futures. Dans le cadre d'un projet d'habitat comprenant un logement il convient également de s'interroger, au moment de la conception, sur les conditions d'une possible mutabilité à terme, autrement dit d'envisager qu'il soit possible pour d'autres ménages qui ne seraient pas issus du voyage d'y accéder.

<b>AXE 2. REPONDRE AUX BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT DES MENAGES</b>		<b>2.2. Développer des solutions d'habitat adapté</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Inscription dans les documents de planification urbaine et d'habitat des objectifs de production d'habitat adapté</b>	
<b>Constats</b>	<p>L'affichage d'objectifs acte de la reconnaissance d'un besoin. C'est notamment le cas du PLH du Grand Angoulême.</p> <p>Le PDALPD prend en compte les besoins de sédentarisation au moyen de 2 fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Inscription dans le programme d'action du PDALPD de deux fiches action :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- "traiter la question de la sédentarisation des gens du voyage"</li> <li>- "l'accompagnement social lié au logement des gens du voyage"</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Reconnaître les besoins identifiés localement comme un axe d'intervention des politiques d'habitat des collectivités locales.</li> <li>▶ Poursuivre un objectif global de production sur la durée du schéma : <b>les travaux préparatoires ont établi à environ 200 le nombre de projets d'habitat adapté à réaliser dans le calendrier du nouveau schéma, à répartir entre deux types de financement qui peuvent être substitutifs : environ 80 terrains familiaux et 120 logements adaptés.</b> Leur forme reste à étudier au cas par cas.</li> <li>▶ <b>Décliner cet objectif global par territoire*</b> et inscrire les objectifs territorialisés dans les PLH et PLUi                             <p style="margin-left: 20px;">* Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du schéma, la DDT a transmis aux centres sociaux une grille d'évaluation des besoins. La grille (ci-après) donne à voir une première estimation par EPCI des besoins d'habitat adapté. Ses résultats sont à affiner : en particulier l'orientation soit vers un terrain familial soit vers un logement adapté (financé en PLA I) est difficile à établir a priori. Le choix des options sera à évaluer au regard des attentes et de la situation de chaque famille.</p> </li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'appuyer sur l'outil d'observation des situations et d'analyse des besoins alimenté par les partenaires pour définir des objectifs de production territorialisés d'habitat adapté.</li> <li>▶ Inscrire ces objectifs dans les documents de planification urbaine et d'habitat. Veille de la DDT dans le cadre de l'élaboration des PLH.</li> </ul> <p>Remarque : Les PLH doivent inscrire dans leur programme un objectif de production d'habitat adapté réparti entre les communes et, pour être en conformité avec les orientations programmatiques du PLH, les PLU / PLUi doivent permettre la réalisation d'opérations qui intègrent l'habitat mobile.</p>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT ou GIP solidarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : Communes et intercommunalités</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Inscription effective d'objectifs chiffrés dans les PLH et PLUi.</li> </ul>	

**Estimation des besoins par les Centres Sociaux  
dans le cadre des travaux préparatoires à la révision du schéma**

		Terrains familiaux	Logements adaptés
Familles suivies par le CS des Alliers	Grand Agoulême	8	36
	CDC Charente Boème Charraud		
	CDC Région de Châteauneuf	2	3
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>39</b>
Familles suivies par le CS Chemin du hériesson	CDC Confolens	20	15
	CDC Haute Charente	11	2
	CDC Pays d'Aigre	5	7
	CDC Val de Charente	8	14
	CDC Pays Mansiois	5	5
	CDC de la Boixe	2	1
	CDC du Rouillacais	2	3
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>47</b>
Familles suivies par le CS AGVRC	CDC du Grand Cognac	4	9
	CDC du Rouillacais	1	2
	CDC Jarnac	5	6
	CDC Grand Champagne	2	2
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>75</b>	<b>105</b>

<b>AXE 2. REpondre aux BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT DES MENAGES</b>		<b>2.2. Développer des solutions d'habitat adapté</b>
<b>Action 2.3</b>	<b>Mise en place d'un dispositif opérationnel de création d'habitat adapté</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ralentissement dans la production de l'offre depuis 2002, tandis que les besoins augmentent.</li> <li>- Un système d'acteurs devenu complexe et une clarification nécessaire des rôles de chacun</li> <li>- Des contextes locaux différents (tant en termes de besoins identifiés que de dynamique d'acteurs)</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la coordination des acteurs autour des objectifs de production</li> <li>- Rendre plus clair et plus efficace le partenariat autour des projets</li> <li>- Raccourcir les délais de réalisation</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<p>Mise en œuvre à plusieurs échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Création d'une commission conjointe SDAGV – PDALPD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition d'un programme d'action</li> <li>▪ Définition des modalités opérationnelles (engagements financiers, solvabilisation des ménages)</li> <li>▪ Suivi des opérations</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Pouvant se réunir de façon décentralisée en des compositions variables selon les partenariats locaux (référence au groupe de travail de Confolens)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix des situations prioritaires et des montages opérationnels correspondants</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Pour chaque opération, mise en place d'un groupe projet qui en assure le suivi en articulant les dimensions technique et sociale</b></li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT ou GIP solidarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : Communes et intercommunalités, CG, SMAGVC, Centres sociaux, Sous préfecture, GIP Solidarités, CAF, etc.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place effective des instances prévues</li> </ul>	

## **2.3. REGULER ET AMELIORER LES CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'HABITAT SUR TERRAIN PRIVE**

Au regard de l'analyse des situations et des besoins établie dans le cadre des travaux préparatoires à la révision du schéma, **un tiers des ménages ancrés sur le département (228 situations) réside sur terrain privé en propriété.**

Disposer d'un lieu à soi est une aspiration d'un grand nombre de voyageurs qui partagent le rêve français d'être propriétaires. Ils sont ainsi nombreux à acheter des terrains - où sont parfois déjà implantés des bâtiments (granges, garages, maisons, parfois délabrées...) - pour y installer leurs caravanes de façon à disposer d'un lieu stable, équipé, pour vivre en famille et être sûrs de pouvoir y revenir après le voyage ou pour y vivre à l'année.

**Mais devenir propriétaire ne signifie pas automatiquement l'amélioration des conditions de vie.**

Les acquisitions que font certains concernent parfois des terrains inconstructibles (situés en zone agricole ou naturelle) ce qui les place en situations d'infraction au regard du droit. Cette insécurité juridique renforce la vulnérabilité des familles qui se trouvent de facto empêchées de se mettre en conformité (permis de construire, raccordement, assainissement) puisque les règlements d'urbanisme ne permettent pas l'installation à usage d'habitat. Pour autant, ces transactions continuent d'avoir cours et les communes peinent à les endiguer. Les installations font souvent l'objet de procédures visant à interdire soit les caravanes, soit la construction de bâtiments, justifiées au regard des règlements d'urbanisme.

Aujourd'hui, le désir d'ancrage se heurte à de nouvelles formes de mobilités contraintes. L'acquisition d'un terrain ne garantit pas aux familles la possibilité d'y rester à l'année, les règlements d'urbanisme n'autorisant pas mécaniquement le stationnement de caravane, qui est généralement limité à 3 mois.

Face à l'absence d'opportunité foncière et/ou en raison de leurs faibles ressources, bien des ménages désireux de devenir propriétaires d'un lieu de résidence se trouvent souvent contraints d'acheter en zone inconstructible des terrains (qu'ils paient parfois cher) ou des propriétés bâties en médiocre état.

Ainsi, parmi les ménages propriétaires, les centres sociaux ont recensé 34 situations pour lesquelles l'état du bâti occupé nécessiterait des travaux. D'autres installations en propriété sur des terrains non viabilisés ont également été mentionnées (pas de données chiffrées disponibles).

L'amélioration des conditions de vie des ménages locataires ou propriétaires passe par la pleine prise en compte et mobilisation des dispositifs de droit commun et notamment de ceux relatifs à la lutte contre l'habitat indigne

► **Action 2.4/ L'amélioration des conditions de vie des ménages**

Elle passe aussi par la reconnaissance des résidences mobiles constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs dans les documents d'urbanisme afin d'offrir des possibilités d'installations compatibles avec l'aménagement des territoires et permettre de régulariser les situations qui peuvent l'être.

- ▶ **Action 2.5/ Prise en compte des résidences mobiles dans les documents d'urbanisme**

Il apparaît également nécessaire de mieux prévenir les installations sur les zones inconstructibles afin d'éviter le développement de situations préjudiciables tant aux ménages concernés qu'aux collectivités locales.

- ▶ **Action 2.6/ Prévention des installations sur les zones inconstructibles**

<b>AXE 2. REpondre AUX BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT DES MENAGES</b>		<b>2.3. Réguler et améliorer les conditions d'installation et d'habitat sur terrain privé</b>
<b>Action 2.4</b>	<b>Amélioration des conditions de vie des ménages</b>	
<b>Constats</b>	<p>Des situations d'habitat critiques identifiées par les travailleurs sociaux : terrain non aménagé, non raccordé aux réseaux, état du bâti dégradé,...</p> <p>Environ 35 situations recensées en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 par le centre social des Alliers,</li> <li>- 10 par l'AGVRC</li> <li>- et 70 par le centre social Chemin du Hérisson.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Garantir la dignité de l'habitat et les conditions de confort et de sécurité minimales</li> <li>▶ Permettre l'accès aux réseaux (eau, électricité, biens de première nécessité)</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en place des montages financiers pour aider les ménages à accéder aux fluides et à mettre en œuvre des solutions d'assainissement.</li> <li>▶ Le cas échéant, accompagner au relogement les propriétaires si le terrain acquis ne permet pas d'envisager le raccordement.</li> <li>▶ Mobiliser les dispositifs et outils existants dans le cadre du PDALPD lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique</li> <li>▶ Développer les solutions permettant la réalisation des travaux par maîtrise d'ouvrage publique (bail emphytéotique)</li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT ou GIP solidarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : Centre sociaux, communes et EPCI, CAF/MSA, Conseil général, DDCSPP, GIP Solidarités</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Résorption effective des situations d'inconfort et d'insécurité</li> </ul>	

AXE 2. REpondre AUX BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT		2.3. Réguler et améliorer les conditions d'installation et d'habitat sur terrain privé
<b>Action 2.5</b>	<b>Prise en compte des résidences mobiles dans les documents d'urbanisme</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins d'habitat passe par une prise en compte des situations d'un point de vue social mais aussi urbain. La majorité des règlements d'urbanisme n'abordent pas la question des résidences mobiles (ou de l'habitat caravane) ou alors de manière floue ou sujette à interprétations différentes.</li> <li>- Sans rendre possible l'installation de résidence mobile sur le territoire communal, il apparaît plus difficile pour les communes de prévenir les installations sur des secteurs ne l'autorisant pas.</li> <li>- La loi ALUR a modifié l'article L.444-1 du code de l'urbanisme, qui vise désormais les « résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs définies par décret en Conseil d'Etat ou [les] résidences mobiles au sens de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ». <b>La loi reconnaît l'habitat des gens du voyage sous le vocable de « résidences mobiles ».</b></li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en conformité les PLU au regard de l'obligation d'assurer « 2- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat... » (Article L121-1 du code de l'urbanisme) : prendre en compte les besoins d'habitat des gens du voyage sans quoi les PLU peuvent être considérés non conformes à la loi SRU.</li> <li>▶ Prévoir et encadrer la possibilité d'installation de résidence mobile sur tout ou partie de la commune</li> <li>▶ Régulariser les situations existantes au cas par cas, si possible</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Permettre et d'encadrer l'installation des résidences mobiles constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs et l'aménagement de terrains familiaux peut se poser aux communes dans plusieurs situations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un secteur spécifique pour résoudre une situation d'installation ancienne (pastillage éventuel)</li> <li>- création d'une offre d'habitat adapté,</li> <li>- prise en compte des installations existantes et futures dans les secteurs d'habitation...</li> </ul>                             Ces options sont à étudier dans le cadre des démarches de révision du PLU.                         </li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : communes et intercommunalités, bureaux d'études en charge de la révision des PLU ou de l'élaboration des PLUI, etc.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réalisation d'une enquête auprès des communes et intercommunalités pour vérifier la mise en œuvre de cette disposition</li> </ul>	

<b>AXE 2. REpondre aux BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT DES MENAGES</b>		<b>2.3. Réguler et améliorer les conditions d'installation et d'habitat sur terrain privé</b>
<b>Action 2.6</b>	<b>Prévention des installations sur les zones inconstructibles</b>	
<b>Constats</b>	<p>- De nombreuses familles du voyage souhaitent devenir propriétaires d'un terrain (bâti ou non) qui leur permette de disposer à leur convenance d'un lieu d'ancrage. Parfois ces acquisitions se font en zone agricole ou naturelle où l'habitat n'est pas permis, conséquence de la rareté et du coût du foncier disponible pour cette usage.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>- La lutte contre l'étalement urbain, la protection des espaces naturels et agricoles nécessitent la mise en œuvre d'actions pour prévenir ces phénomènes d'acquisition dans des secteurs qui n'autorisent pas l'usage d'habitation. La prévention de ces acquisitions doit s'inscrire dans <b>une stratégie globale qui vise d'une part à offrir des possibilités d'installation conforme aux gens du voyage dans le cadre du PLU pour pouvoir d'autre part tenir une position ferme face à d'éventuelles nouvelles acquisitions de terrains en dehors des zones permettant l'habitat caravane et l'aménagement de terrains familiaux.</b></p>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Poursuivre l'information auprès des familles en recherche d'un terrain</li> <li>▶ Sensibilisation et mobilisation des professionnels</li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> : centres sociaux, notaires, communes via les certificats d'urbanisme...</li> </ul>

## **2.4. SAUVEGARDER ET AMELIORER LE PARC DE LOGEMENTS ADAPTES EXISTANT**

Le parc dédié aux gens du voyage du SMAGVC a été en grande partie constitué avant 2002. Le segment le plus ancien a vieilli, parfois correctement notamment lorsqu'il a été particulièrement investi par des locataires dotés de compétences particulières qui en assurent l'entretien avec l'accord du SMAGVC (dans l'objectif d'une meilleure appropriation) mais parfois beaucoup moins bien, pour des raisons diverses (manque de soin pris par les occupants et/ou usure d'un bâti de plus ou moins bonne qualité).

Les moyens du SMAGVC sont actuellement très faibles et empêchent pour l'heure le développement d'une offre nouvelle et le parc existant se voit lui aussi menacé. La mise en vente de certains logements dont la réhabilitation s'avérerait trop coûteuse a déjà été programmée. Face à l'augmentation des besoins, il importe a minima de maintenir les capacités de l'offre existante. Cette nécessité de maintien du niveau de l'offre, tant qualitativement que quantitativement, dans un cadre économique contraint oblige à objectiver les besoins et rationaliser les interventions (priorisation des travaux à engager, économie d'échelle par commande groupée,...), d'où l'utilité de mettre en œuvre un plan stratégique de patrimoine.

<b>AXE 2. REpondre aux BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT</b>		<b>2.4. Sauvegarder et améliorer le parc de logements adaptés existant</b>
<b>Action 2.7</b>	<b>Définition et mise en œuvre d'un plan de patrimoine du SMAGVC (en référence aux plans stratégiques de patrimoine des organismes HLM)</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parc pour partie vieillissant</li> <li>- Un entretien rendu difficile par le manque de moyens du SMAGVC</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver le parc de logements adaptés existant (45 logements) et améliorer, mettre aux normes les logements en correspondance avec les besoins actuels des ménages</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diagnostic du bâti et de gestion</li> <li>▶ Définition des besoins et des axes stratégiques d'intervention</li> <li>▶ Définitions du plan stratégique de patrimoine : mise en adéquation des objectifs et des moyens mobilisables</li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> SMAGVC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> Familles locataires</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en oeuvre effective du Plan de patrimoine</li> </ul>	

## 2.5. FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES MENAGES

Pour satisfaire leurs besoins d'habitat, des ménages peuvent s'inscrire dans une démarche de relogement dans le parc existant en tant que locataire ou accédant modeste mais un accompagnement s'impose souvent.

Comment favoriser les parcours logement dans le parc existant ? Comment les accompagner vers le locatif social ou vers l'accession sociale à la propriété ?

- ▶ Permettre à chaque ménage demandeurs la prise en compte de ses besoins dans le cadre des dispositifs existants
- ▶ Donner à la commission recours du GIP les moyens d'orienter les ménages vers des solutions adaptées

Pour les ménages les plus modestes qui sont en attente d'une solution d'habitat (les ménages ancrés sur les aires, en errance ou qui vivent dans des conditions précaires sur un terrain privé...), la mobilisation du parc existant est une solution à explorer. Les projets d'habitat adaptés sont souvent longs à mettre en œuvre et la recherche de solution dans le parc existant, avec quelques aménagements si nécessaire, peut constituer une opportunité pour certains ménages qui recherchent un habitat mixte maison-caravanes. Un accompagnement social peut alors s'avérer nécessaire pour assurer la réussite du projet d'accès au logement.

- ▶ **Action 2.8 / Accompagnement au relogement dans le parc locatif existant**

En l'absence d'offre locative adaptée, l'accès à la propriété est actuellement l'une des seules solutions pour les gens de voyage de disposer d'un lieu d'ancrage avec un statut qui leur permet de rester la durée souhaitée et de partir en sachant qu'ils retrouveront ce lieu à leur retour contrairement aux aires accueil. Pour les ménages qui ne peuvent se maintenir sur le lieu où ils sont aujourd'hui installés, notamment ceux qui ont acheté un terrain en zone agricole ou naturelle, l'accompagnement à l'accession à la propriété peut être une solution à envisager pour permettre aux ménagés de disposer d'une solution pérenne d'habitat et localisée dans un secteur prévu à cet effet.

- ▶ **Chantier 1/ Accompagner l'accession à la propriété**

<b>AXE 2. REpondre aux BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT</b>		<b>2.5. Favoriser l'accès au logement des ménages</b>
<b>Action 2.8</b>	<b>Fluidifier et sécuriser l'accès au logement</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès au logement classique reste difficile pour les ménages gens du voyage, notamment en raison des réticences des bailleurs et d'un parc collectif mal adapté</li> <li>- La sous location avec bail glissant dont l'intérêt est reconnu, est faiblement mobilisée et l'accompagnement à l'entrée dans les lieux n'est pas identifié comme tel</li> <li>- L'articulation des rôles entre la commission recours et la commission de médiation (DALO) n'apparaît pas suffisamment claire</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux ménages qui le souhaitent d'accéder à un logement grâce à une gestion locative adaptée et/ou un accompagnement social spécifique</li> <li>- Identifier et clarifier les responsabilités des différentes institutions et les rôles des différents opérateurs</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mobiliser au profit des ménages gens du voyage les dispositifs existants : ASLL (FSL), AVDL, Intermédiation locative</li> <li>▶ Renforcer l'articulation entre sous location ou gestion locative déléguée et accompagnement social</li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file</b> : GIP solidarité logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- DDT</li> <li>- Bailleurs</li> <li>- GIP Solidarités</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement social des familles</li> <li>- SMAGVC</li> <li>- CAF</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre de ménages accompagnés</li> <li>▶ Nombre de sous location avec bail glissant</li> </ul>	

<b>AXE 2. REpondre aux BESOINS DIVERSIFIES D'HABITAT</b>		<b>2.5. Favoriser l'accès au logement des ménages</b>
<b>Chantier 1</b>	<b>Accompagner les projets d'accession à la propriété</b>	
<b>Constats</b>	- Des ménages qui ne disposent pas de solution d'habitat pérenne et/ou conforme au droit de l'urbanisme (ménages ancrés sur une aire d'accueil, propriétaire d'un terrain où ils ne peuvent pas rester en raison de sa localisation, jeunes ménages souhaitant installés sur le terrain de leurs parents et qui souhaitent disposer de leur propre terrain...) et qui aspirent à devenir propriétaires	
<b>Objectifs</b>	- Permettre aux ménages qui en ont la capacité financière de disposer d'un lieu d'ancrage leur appartenant	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Permettre aux gens du voyage de bénéficier d'un accompagnement à l'accession sociale à la propriété</li> <li>▶ Expérimenter dans le cadre de dispositif de location vente</li> </ul>	
<b>Pilotages et partenariat</b>	▶ <b>Le Chef de file</b> : DDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> :</li> <li>- DDT</li> <li>- Bailleurs</li> <li>- GIP Solidarités</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement social des familles</li> <li>- SMAGVC</li> <li>- CAF</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	▶ Nombre de ménages accompagnés dans leur projet	

## **AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE**

Qu'ils voyagent encore ou non, les gens du voyage rencontrent, à l'échelle nationale, de multiples difficultés à être reconnus dans leurs spécificités culturelles et à trouver leur place dans une société où la vie en famille élargie n'est plus la norme.

Les difficultés d'accès aux droits que rencontrent les gens du voyage peuvent être liées :

- ▶ au mode de vie qui les caractérise, l'itinérance : le fait de se déplacer et d'avoir, comme habitat principal, une résidence mobile, a des implications concrètes importantes en termes de possibilité d'accès au service public et aux droits dans tous les domaines.
- ▶ à la réglementation qui leur est propre et qui, sous couvert d'être adaptée à leur mode de vie, constitue un droit spécifique générateur lui-même de difficultés d'accès et de discrimination « institutionnelle »
- ▶ aux représentations que peut avoir la population dans son ensemble et les acteurs publics et privés dont dépendent leur accès aux droits et aux services en particulier.

Ces difficultés peuvent prendre un caractère discriminatoire lorsqu'elles résultent de décisions collectives ou individuelles mettant en cause, non seulement l'égalité de traitement, mais encore un traitement non adapté aux différences de situations.

Pour autant, les situations des gens du voyage sont multiples et comme toute appellation unifiante, celle de gens du voyage peut générer des erreurs d'appréciation. Il existe des gens du voyage qui ont les ressources financières et culturelles suffisantes pour vivre dans de bonnes conditions matérielles et qui, pour certains d'entre eux ne souhaitent pas être identifiés comme tels. Les individus, les familles qui font l'objet d'une action publique particulière et qui s'adressent aux associations dans les différents domaines de l'action sociale et de l'éducation sont le plus souvent ceux qui rencontrent des difficultés particulières liées à la faiblesse de leurs ressources, difficultés qui peuvent être semblables à celles que rencontrent d'autres personnes dans des situations de précarité.

Le département de la Charente dispose de moyens d'intervention dédiés à cette population relativement importants, grâce à l'existence de quatre associations conventionnées avec le Conseil général, dont trois centres sociaux conventionnés par la CAF. Le travail de médiation qu'elles effectuent est réalisé en coordination avec les services de droit commun, dans l'ensemble des champs couverts, certaines institutions ayant développé également une action spécifique comme l'Education nationale avec des enseignants référents.

Cette action spécifique mérite d'être confortée dans la mesure où elle permet un meilleur accès aux services de droit commun et une meilleure reconnaissance mutuelle entre gens du voyage et "gadgés". Elle peut être améliorée en renforçant certaines actions, en en créant de nouvelles, mieux adaptées aux évolutions sociétales.

Les gens du voyage sont encore bien souvent des citoyens à part et l'objectif est de leur permettre d'être "des citoyens à part entière". Tel est le sens de l'intitulé de cet axe du

schéma qui recouvre l'ensemble des champs d'action éducative dont l'accompagnement constitue le fil rouge :

- ▶ Conforter l'accompagnement global des familles en favorisant leur autonomie
- ▶ Accompagnement éducatif
- ▶ Soutien à l'insertion professionnelle et aux activités professionnelles
- ▶ Prévention santé et accès aux soins
- ▶ Promotion de la citoyenneté et de la reconnaissance mutuelle

### 3.1. FAVORISER L'AUTONOMIE DES FAMILLES EN CONFORTANT L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Quatre associations dont trois centres sociaux spécifiques agréés CAF ont pour mission d'accompagner les familles dans l'ensemble de leurs démarches d'accès aux services de droit commun, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et de permettre une meilleure reconnaissance mutuelle avec les "gadgés".

Ce dispositif spécifique doit être conforté d'abord dans son rôle de médiation avec les services de droit commun, afin d'éviter tout risque de maintien des populations concernées dans un système trop protecteur.

▶ **Action 3.1/ Renforcement de l'accès aux services de droit commun**

La prise en charge des familles dans le cadre du RSA est actuellement assurée par les services du Conseil général (MDS) qui contractualisent avec les familles et les orientent vers, d'un côté, les associations conventionnées, pour assurer l'accompagnement social global et, de l'autre, les services sociaux de la CAF pour les problèmes spécifiques rencontrés par les mères isolées. Les travailleurs sociaux des MDS peuvent rencontrer des difficultés à définir avec les familles le contenu des contrats et les services de la CAF à mettre en œuvre les accompagnements. Aussi une remise à plat de la coordination des interventions apparaît-elle nécessaire.

▶ **Action 3.2 / Amélioration de la prise en charge des familles dans le cadre du RSA**

La population des gens du voyage est fortement touchée par les problèmes d'illettrisme<sup>12</sup>. Les conséquences en sont importantes et particulièrement négatives en termes d'insertion professionnelle, notamment des jeunes adultes, de suivi de la scolarité des enfants et plus globalement de compréhension du monde dans lequel ils vivent. Longtemps, il a été "*admis que les gens du voyage n'étaient pas concernés par l'écrit et la formation du citoyen*"<sup>13</sup>, il importe maintenant de sortir de cette vision misérabiliste et culturaliste et de permettre à tous d'acquérir les savoirs de base nécessaires au développement de leur autonomie

<sup>12</sup> On parle d'illettrisme pour un adulte qui a été scolarisé en langue française et qui doit réapprendre, renouer avec les compétences de base nécessaires au quotidien.

<sup>13</sup> Forum permanent des pratiques de l'ANLCI- A.N.L.C.I. – FPP-2 – Forum en région AUVERGNE- avec le concours du Fonds Social Européen 2007 . Document auquel sont invités à se référer les acteurs.

(limitation de l'aide aux démarches) et, au delà, à une pleine citoyenneté. Deux vecteurs apparaissent comme particulièrement porteurs, le soutien aux activités de plus en plus demandeuses de qualification (voir la partie sur l'insertion professionnelle) et le soutien éducatif (*"L'engagement dans la qualité, le statut de "parent d'élève" constitue un levier intéressant pour mobiliser les Voyageurs-parents dans une action de (ré)apprentissage de la lecture"*).

- ▶ **Action 3.3/ Développement des actions permettant l'acquisition des savoirs de base**

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETÉ</b>		<b>3.1 Favoriser l'autonomie des familles en confortant leur accompagnement global</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Renforcement de la mobilisation des services de droit commun</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un certain nombre de services de droit commun restent insuffisamment interpellés ou n'assurent pas complètement leurs missions, rendant difficiles leur accès pour les familles éloignées</li> <li>- Les associations peuvent se trouver dans la position de compenser ces manques au lieu de se maintenir dans un rôle de médiation</li> <li>- Certains territoires restent peu ou mal couverts par l'action associative</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une bonne couverture territoriale des besoins</li> <li>- Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux dont les services des collectivités</li> <li>- Sensibiliser les services de droit commun aux spécificités des modes de vie et aux problématiques spécifiques d'insertion</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Travail avec les CCAS afin de permettre la domiciliation de tous les demandeurs et le renvoi du courrier</li> <li>▶ Mise en place d'actions de formation, rencontres interservices à l'échelle départementale</li> <li>▶ Travail sur la possible mobilisation de dispositifs : contrats locaux de santé, programmes de réussite éducative, CLAS...</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Conseil général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil général</li> <li>- DDCS</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- CCAS</li> <li>- CAF</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renvoi du courrier par les CCAS</li> <li>▶ Formations mises en place</li> </ul>	

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETÉ</b>		<b>3.1 Favoriser l'autonomie des familles en confortant leur accompagnement global</b>
<b>Action 3.2</b>	<b>Amélioration de la prise en charge des familles dans le cadre du RSA</b>	
<b>Constat</b>	- La répartition actuelle des rôles et des tâches entre les services d'action sociale du Conseil général, le service social de la CAF et les associations agréées pour le suivi des allocataires mérite d'être clarifiée	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chaque allocataire d'accéder pleinement à ses droits et à bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation</li> <li>- Assurer la complémentarité des rôles et des tâches entre les différents intervenants</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Travail entre le Conseil général, la Caf et les associations afin de définir :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les points à améliorer</li> <li>- Les scénarios possibles d'une amélioration</li> <li>- Les modalités concrètes de mise en œuvre de cette amélioration</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Conseil général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil général</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- CAF</li> <li>- CCAS</li> </ul> </li> </ul>

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.1 Favoriser l'autonomie des familles en confortant leur accompagnement global</b>
<b>Action 3.3</b>	<b>Développement de projets permettant l'acquisition des savoirs de base</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une proportion importante de gens du voyage connaît une situation d'illettrisme dont les conséquences sur l'insertion professionnelle, le suivi éducatif des enfants et plus globalement l'accès à une pleine citoyenneté sont particulièrement négatives.</li> <li>- Les actions entreprises dans ce sens dans le département ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des possibilités d'accès à des actions d'acquisition des savoirs de base adaptées aux contraintes spécifiques des intéressés et utilisant des supports motivants (informatique, internet...)</li> <li>- Accompagner les personnes dans les démarches d'accès à ces actions en "allant vers" elles</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un groupe de travail spécifique ayant pour objectif la définition d'une expérimentation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage d'une mini formation action avec un intervenant qualifié</li> <li>- Montage de l'opération sur un site à définir</li> <li>- Définition des moyens et des modalités d'accompagnement</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Conseil général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil général</li> <li>- DRTEFP</li> <li>- Education nationale</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- CCAS</li> <li>- CAF</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place de l'action</li> </ul>	

## 3.2. SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.

Si cette scolarisation a pu nettement progresser en maternelle et en élémentaire et que la prise en charge par les écoles a pu s'améliorer, cela est dû notamment à l'existence d'un réseau d'enseignants référents et à l'accompagnement réalisé par les associations, deux actions qu'il importe de conforter.

L'accroissement des acquis n'est pourtant pas à la hauteur des progrès de scolarisation, comme en témoigne les difficultés rencontrées par les enfants au sortir de l'école élémentaire.

Ce qui est en cause est moins l'assiduité (qui reste insuffisante) que le sens que les familles et les enfants donnent à l'école et aux apprentissages ainsi que l'aspect parfois trop normatif des approches pédagogiques. Au delà, c'est la réussite éducative qui est en question, réussite qui vise l'épanouissement et la socialisation, facteurs de réussite scolaire.

Si l'école " joue son rôle " en accueillant tous les enfants et en cherchant à être le plus possible "inclusive et bienveillante", la réussite éducative ne peut être améliorée que si les différents acteurs de la communauté éducative y contribuent : parents, enseignants, éducateurs, animateurs, accompagnateurs...

L'objectif est de favoriser, non seulement la réussite scolaire mais encore la réussite éducative par un accompagnement adapté et un meilleur accès aux services de droit commun.

De plus en plus, la préscolarisation et la scolarisation en maternelle (non obligatoire) joue un rôle fondamental dans la capacité des enfants à acquérir les compétences demandées en CP, du fait de l'élévation du niveau d'exigence de l'école en termes de pré requis.

- ▶ **Action 3.4/ Conforter la première scolarisation en maternelle puis la scolarisation en élémentaire**
- ▶ La scolarisation reste insuffisante en secondaire, tant du fait d'une inadaptation des réponses proposées que du fait des réticences des familles et des adolescents (appréhension voire peur face à un univers vu comme hostile ou trop contraignant).

Le recours au CNED représente souvent une solution de facilité, voir un pis aller tant le suivi de la scolarité à distance est difficile sans accompagnement.

- ▶ **Action 3.5/ Renforcer l'accès au collège et l'accompagnement pédagogique**

Les moyens d'accompagnement pédagogique et éducatif ont été renforcés ces dernières années tant par l'éducation nationale elle même que par les collectivités locales et les associations, pour les enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage en lien avec la

faiblesse des soutiens dont ils disposent dans leur environnement. Les temps périscolaires et extra scolaires peuvent également être des temps d'apprentissage. Il ne s'agit pas de faire l'école après l'école mais d'utiliser des détours pédagogiques et éducatifs propres à renforcer la confiance en eux-mêmes des élèves ainsi que leurs appétences aux savoirs. L'enjeu est de permettre aux enfants et jeunes du voyage de bénéficier des mêmes appuis que les autres, d'accéder aux mêmes activités de soutien et de loisirs éducatifs, voire de les adapter pour qu'ils puissent y accéder.

- ▶ **Action 3.6/ Favoriser l'accès des enfants et des adolescents aux accompagnements et aux loisirs éducatifs**

La scolarisation des enfants et adolescents gens du voyage s'inscrit dans un contexte social et culturel particulier dont il est nécessaire de tenir compte afin de développer une approche pédagogique permettant de motiver les enfants et faciliter les acquisitions. Il est important que les professionnels qui interviennent auprès d'eux puissent confronter leurs expériences, bénéficier des recherches menées au niveau national sur ces questions et coordonner leurs interventions.

- ▶ **Action 3.7/ Former les acteurs**

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.2 Soutenir la réussite éducative des enfants et des adolescents</b>
<b>Action 3.4</b>	<b>Conforter la première scolarisation en maternelle puis la scolarisation en élémentaire</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités d'apprentissage et de suivi de la scolarité en élémentaire sont de plus en plus fortement dépendantes des compétences développées avant la scolarité obligatoire, dans le cadre de l'école maternelle</li> <li>- Malgré l'augmentation de la fréquentation scolaire, les enfants du voyage se trouvent souvent tôt en difficulté du fait du décalage avec les acquisitions des autres enfants.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les familles et construire une relation de confiance avec l'école</li> <li>- Favoriser la socialisation précoce en ouvrant les espaces d'accueil des jeunes enfants et de leurs parents aux familles du voyage</li> <li>- Favoriser l'accueil du jeune enfant au sein de l'école maternelle</li> <li>- Permettre une meilleure assiduité et de meilleures acquisitions en 1er cycle</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conforter l'action d'accueil des jeunes enfants des centres sociaux en direction des gens du voyage</li> <li>▶ Renforcement des synergies de la communauté éducative grâce à un travail commun entre les acteurs</li> <li>▶ Accueil personnalisé assuré dans les écoles grâce au soutien des enseignants référents</li> <li>▶ Suivi de l'absentéisme avec vigueur et bienveillance grâce aux interventions conjointes de l'Education nationale, des maires et des associations</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Education nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- CAF</li> <li>- Communes</li> <li>- CMS</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution de la proportion d'enfants inscrits en maternelle</li> <li>▶ Evolution de l'assiduité</li> <li>▶ Evolution des résultats des élèves aux taux d'acquisition des compétences du socle commun, aux paliers 1 et 2 (CE1 et CM2)</li> </ul>	

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.2 Soutenir la réussite éducative des enfants et des adolescents</b>
<b>Action 3.5</b>	<b>Renforcer l'accès au collège et l'accompagnement pédagogique</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès au collège reste difficile du fait de l'insuffisance des acquis des élèves, des réticences des familles et de la trop grande rupture avec les modalités de suivi en école élémentaire</li> <li>- La scolarisation dans le cadre du CNED est en elle même insuffisante pour développer les acquis</li> <li>- Une expérience de "double inscription" CNED- collège menée sur Cognac avec l'AGVRC , présente des résultats encourageants</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tendre vers la généralisation de la scolarisation en collège plutôt qu'au CNED, particulièrement pour les jeunes dont les familles ne voyagent plus</li> <li>- Permettre un accompagnement pédagogique personnalisé notamment grâce à une scolarisation conjointe (inscription au CNED - + assistance au sein du collège dans le cadre d'un réseau d'établissement)</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un <b>dispositif relais</b> sur plusieurs collèges grâce à une convention tripartite : CNED, Direction académique, EPLE</li> <li>▶ Amélioration du lien CM2 - collège grâce à un accompagnement plus tôt dans l'année de CM2 et un accueil personnalisé au sein du collège</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Education nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale</li> <li>- CNED</li> <li>- CAF</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution de la proportion d'enfants inscrits et fréquentant au collège</li> <li>▶ Nombre de conventions tripartites signées et mises en œuvre</li> </ul>	

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.2 Soutenir la réussite éducative des enfants et des adolescents</b>
<b>Action 3.6</b>	<b>Favoriser l'accès des enfants et des adolescents aux accompagnements et aux loisirs éducatifs</b>	
<b>Constat</b>	- Les enfants et adolescents gens du voyage peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux différents accompagnements éducatifs et aux activités de loisir existants	
<b>Objectifs</b>	- Renforcer les possibilités de réussite éducative en favorisant leur accès aux dispositifs existants et en adaptant les réponses	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'assurer des possibilités d'accès aux dispositifs existants au sein et en dehors de l'école : TAPS (temps d'activité périscolaire), CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), PRE (programmes de réussite éducative)...</li> <li>▶ Accompagner les enfants et les jeunes pour leur permettre de participer aux activités éducatives proposées</li> <li>▶ Adapter les activités proposées au sein de structures existantes</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> CAF /Education nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DDCS</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- Collectivités locales</li> <li>- Structures en charge des activités (dont ALSH)</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	▶ Evolution de la proportion d'enfants participants à des activités hors temps scolaire	

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.2 Soutenir la réussite éducative des enfants et des adolescents</b>
<b>Action 3.7</b>	<b>Former les acteurs</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des acteurs (enseignants, accompagnateurs, animateurs ...) sont confrontés à des difficultés à prendre en charge les enfants et les adolescents pour lesquelles ils ne disposent pas toujours des savoirs faire et des outils appropriés</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les acteurs aux approches pédagogiques et éducatives adaptées à cette population</li> <li>- Favoriser la coordination des interventions entre les acteurs</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un <b>plan annuel de formation des enseignants</b> du premier degré prioritairement en direction des enseignants référents et des directeurs d'école en formation statutaire</li> <li>▶ Organisation de rencontres et d'échanges sur les pratiques entre l'ensemble des acteurs concernés, notamment en ce qui concerne la scolarisation dans le second degré</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Education nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale</li> <li>- CNED</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- Structures assurant un rôle d'accompagnement à la scolarité</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Formations effectivement mises en place</li> </ul>	

### **3.3. RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE SOUTIEN AUX ACTIVITES INDEPENDANTES**

Si la majorité des gens du voyage exercent leur activité de manière indépendante, ils peuvent également être embauchés notamment pour des travaux agricoles. De plus, de nombreux jeunes se tournent vers l'emploi salarié, essentiellement en intérim.

L'importance du nombre de bénéficiaires du RSA témoigne de la faiblesse des ressources tirées de l'activité professionnelle pour de nombreuses familles. L'accroissement des capacités d'autonomie financière représente un enjeu majeur pour l'accès des gens du voyage à une pleine citoyenneté.

L'accompagnement à l'accès à l'emploi et le soutien aux activités professionnelles sont assurés par les associations dans le cadre de leur mission d'accompagnement global ou avec l'appui d'intervenants extérieurs. Mais les actions spécifiques restent limitées.

L'exercice de nombreuses activités est entravé et le sera de plus en plus par l'absence de diplômes. Il reste dépendant d'une aide à la gestion, d'autant plus nécessaire que les savoirs de base, lecture-écriture, restent insuffisamment acquis. Des liens sont tissés ponctuellement entre les associations et l'ADIE qui assure l'accompagnement au micro crédit. Il apparaît nécessaire de permettre aux auto-entrepreneurs de faire valider leur expérience tout en renforçant leur capacité à gérer leur activité.

► **Action 3.8/ Renforcer les capacités d'autonomie des auto-entrepreneurs**

Les possibilités d'emploi des gens du voyage restent limitées du fait de leur faible formation professionnelle, d'habitudes restreignant leur champ d'action, de représentations négatives, voire des discriminations à l'embauche dont ils sont l'objet.

L'enjeu est d'ouvrir les champs des possibles en travaillant sur le lien avec les employeurs potentiels et sur l'accès à la formation. L'expérience en cours de développement du travail saisonnier dans le vignoble local, particulièrement intéressante, va dans ce sens.

► **Action 3.9/ Faciliter l'accès à l'emploi**

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETÉ</b>		<b>3.3 Renforcer l'insertion professionnelle et le soutien aux activités indépendantes</b>
<b>Action 3.8</b>	<b>Renforcer les capacités d'autonomie des auto-entrepreneurs</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gens du voyage auto-entrepreneurs disposent d'un savoir faire peu valorisé et l'absence de diplômes restreint fortement leurs possibilités de développer leurs activités, voire hypothèque le maintien des activités actuellement pratiquées</li> <li>- La VAE telle qu'elle existe demande des capacités d'écriture et de formalisation inaccessibles à quelqu'un qui ne maîtrise pas les savoirs de base</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux auto-entrepreneurs de valoriser leurs acquis et de développer leurs activités</li> <li>- Accompagner la structuration et la reconnaissance de nouveaux métiers</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Mette en place une action de validation des acquis de l'expérience adaptée à la situation des gens du voyage</b>, accompagnée d'une formation aux savoirs de base.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les expériences développées dans d'autres départements</li> <li>- Définir les objectifs, le public cible et le ou les métiers concernés</li> <li>- Monter une action expérimentale avec un organisme de formation</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> DIRECCTE ou Conseil Général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIRECCTE</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- ADIE</li> <li>- Organismes de formation</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Effectivité de l'action mise en place</li> </ul>	

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.3 Renforcer l'insertion professionnelle et le soutien aux activités indépendantes</b>
<b>Action 3.9</b>	<b>Faciliter l'accès à l'emploi</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès à l'emploi reste limité par le mode de vie de gens du voyage mais aussi et surtout par les multiples freins à l'accès.</li> <li>- Les structures spécialisées comme pôle emploi ne sont pas armées pour jouer ce rôle qu'assument dans leur mission d'accompagnement global les associations conventionnées</li> <li>- Il existe une demande d'emplois saisonniers non satisfaite dans le secteur viticole charentais. A l'inverse, le public rencontré par les centres sociaux est à la recherche de travaux saisonniers qui correspondent à leur identité culturelle. Certains d'entre eux ont des savoirs faire et de l'expérience et vont régulièrement travailler dans d'autres régions.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises</li> <li>- Permettre l'accès à l'emploi pour les personnes qui ne disposent pas de formation</li> <li>- Permettre l'accès à la formation</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Appuyer le développement du projet qui vise à faciliter l'emploi des voyageurs par les viticulteurs charentais</b>, projet porté par Centre social <i>Le chemin du hérisson</i></li> <li>- Informer, orienter sur les méthodes de recrutement par simulation (MRS) ou par habileté</li> <li>- Renforcer l'accompagnement à l'emploi des jeunes en lien avec les missions locales et les structures d'insertion</li> <li>- Mettre en place une action expérimentale de formation dans un secteur demandeur</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> DIRECCTE ou Conseil général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b></li> <li>- DIRECCTE</li> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- UGVC (union générale des viticulteurs pour l'AOC Cognac)</li> <li>- ADEFA</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Pôle emploi</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Effectivité de la mise en œuvre du projet "viticulture"</li> <li>▶ Nombre de personnes effectivement embauchées</li> </ul>	

### **3.4. DEVELOPPER LA PREVENTION POUR LA SANTE ET RENFORCER L'ACCES AUX SOINS**

L'état de santé des gens du voyage est largement moins bon que celui du reste de la population, en grande partie du fait des conditions de vie précaires de la majorité d'entre eux, de la précarité des revenus mais aussi des conditions d'habitat.

L'accès aux soins reste souvent problématique du fait des difficultés rencontrées pour les démarches administratives (CMU), de l'illettrisme d'une grande partie des familles, de la faiblesse de l'offre de santé sur certaines parties du territoire.

Mais les problématiques les plus aigues sont liées à la précarité des ressources, aux habitudes alimentaires, aux pratiques spécifiques.

Les consultations de PMI du Conseil général sont l'occasion pour les parents d'aborder avec des professionnels les questions qu'ils se posent au sujet de la vie quotidienne de l'enfant : alimentation, hygiène, sommeil, apprentissages, etc. Un accompagnement est assuré par les associations mandatées, de façon différenciée sur les territoires. Mais la prévention et l'éducation à la santé restent à consolider.

Dans le cadre du schéma départemental, l'objectif premier est de permettre aux gens du voyage d'agir eux même pour limiter les risques de santé liés à l'ensemble des pratiques dangereuses pour la santé. Pour cela il apparait nécessaire de mettre en place un dispositif de médiation santé qui permette à la fois de développer des actions spécifiques en direction de cette population et de faire participer les familles aux actions menées auprès des différentes populations à risque.

- ▶ **Action 3.10/ Mise en place d'un dispositif de médiation santé**

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.4 Développer la prévention et l'éducation à la santé</b>
<b>Action 3.10</b>	<b>Mise en place d'un dispositif de médiation santé</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les problématiques de santé sont liées à de nombreux facteurs dont certains sont spécifiques et d'autres rejoignent celles d'autres populations en situation de précarité</li> <li>- Les actions visant à la prévention et à l'éducation à la santé restent dispersées et insuffisantes face à un état sanitaire dégradé</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un lien entre les familles et l'ensemble des professionnels de santé de façon à garantir leur accès aux soins et à favoriser la prévention</li> <li>- Permettre aux familles de mieux gérer leur rapport aux problèmes d'alimentation, aux situations à risque, à l'hospitalisation...</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Coordonner les actions des partenaires et des acteurs de santé aux niveaux départemental et local, ce qui implique de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et soutenir des personnes relais (infirmières médiatrices, travailleurs sociaux, relais au sein de la communauté...)</li> </ul> </li> <li>▶ Développer, harmoniser la médiation assurée par les associations sur le département de façon à                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des actions collectives sur les lieux de vie : nutrition, suivi de la grossesse</li> <li>- Développer les liens avec les dispositifs locaux : contrats locaux de santé</li> <li>- Organiser des co formations associant gens du voyage et professionnels de santé</li> <li>- Améliorer la gestion de l'accueil des gens du voyage à l'hôpital</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file : ARS</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- Conseil général</li> <li>- Hôpitaux</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Effectivité de la mise en œuvre du projet "</li> <li>▶ Actions collectives réalisées</li> </ul>	

### **3.4. PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET LA RECONNAISSANCE MUTUELLE**

Comme l'intitulé de l'axe 3 le met en exergue, la question de la citoyenneté est au cœur des préoccupations des acteurs et au centre des orientations du schéma départemental.

En butte aux préjugés et aux discriminations, soumis aux pressions du développement de l'individualisme, les gens du voyage tentent de garder des éléments essentiels de leur mode de vie et de leur culture. Mais leur pouvoir d'agir reste très limité dans un monde où leurs spécificités tendent à être gommées.

**L'objectif des partenaires du schéma est à la fois de lutter contre les préjugés, les pratiques discriminatoires et de renforcer le pouvoir d'agir des voyageurs.**

La première préoccupation transversale, énoncée dans l'axe gouvernance du plan d'action du schéma, est celle d'associer systématiquement les gens du voyage aux réflexions et aux projets qui les concernent notamment en matière de conception et gestion des aire d'accueil, d'opération d'habitat adapté, de mise en place d'action éducatives et culturelles.

La deuxième est d'assurer, autant que faire se peut la mixité des publics dans l'ensemble des actions collectives mis en place dans leur direction.

La troisième est celle d'exercer pleinement leur pouvoir démocratique en favorisant leur inscription sur les listes électorales, leur participation aux votes, leur participation à l'ensemble des instances de concertation existantes et enfin leur implication directe dans la vie et l'action des associations qui agissent pour eux, dont au premier chef, les centres sociaux.

La quatrième est de favoriser la reconnaissance mutuelle. La montée actuelle de l'intolérance rend d'autant plus nécessaire l'activation du dialogue, de la compréhension mutuelle entre les gens du voyage et les gadgés, simples citoyens ou professionnels ayant à entrer en contact avec eux.

- ▶ **Action 3.11/ Développement de l'information, de la sensibilisation des professionnels et des publics au travers de temps d'échange**

<b>AXE 3. PERMETTRE UNE PLEINE CITOYENNETE</b>		<b>3.6 Promouvoir la citoyenneté et la reconnaissance mutuelle</b>
<b>Action 3.11</b>	<b>DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION, DE LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS ET DES PUBLICS AU TRAVERS DE TEMPS D'ECHANGE</b>	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gens du voyage sont victimes de préjugés négatifs qu'il s'agit de combattre</li> <li>- Ils s'estiment peu reconnus dans la société et développent des réflexes de peur et de repli</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une reconnaissance mutuelle gens du voyage/gadgés au travers de mise en situation d'échange</li> <li>- Participer à la valorisation de l'histoire et la culture, facteur de renforcement de l'estime de soi et de la capacité à s'ouvrir aux autres</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Perpétuer les actions de commémoration du génocide</li> <li>▶ Créer une manifestation culturelle et festive à dimension départementale dans la lignée des rencontres tsiganes organisées par les centres sociaux</li> <li>▶ Mettre en place de formations-rencontres-colloques permettant aux acteurs professionnels et bénévoles de partager leurs expériences</li> <li>▶ Multiplier les occasions de mixer les publics dans l'ensemble des actions</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le Chef de file :</b> Conseil général ou CAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations assurant l'accompagnement global des gens du voyage</li> <li>- Conseil général</li> <li>- Centre sociaux</li> <li>- Service de l'Etat</li> <li>- Caf</li> <li>- ...</li> </ul> </li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Effectivité des rencontres</li> </ul>	

## **AXE 4. CONFORTER LA GOUVERNANCE DU SCHEMA**

### **4.1. UN PORTAGE POLITIQUE CONSOLIDÉ**

Ces dernières années, l'activité du schéma a eu tendance à être renvoyée à l'implication de ses « chevilles ouvrières », au risque de leur épuisement voire d'un relatif isolement. Ce mode de fonctionnement n'empêche pas d'agir. Mais les actions ont besoin de pouvoir se référer à un cadre stratégique d'ensemble, autant que d'être soutenus et relayés par un portage politique fort. Ce dernier est d'autant plus stratégique que le schéma est un dispositif d'assemblage qui ne dispose pas de moyens en propre. Sa réussite dépendra de la mobilisation active et coordonnée de ses partenaires dont au premier chef, les collectivités locales, communes et EPCI. Par ailleurs, les limites économiques rencontrées par les institutions obligent aujourd'hui à mieux agir ensemble.

Ces enjeux sont de la responsabilité des co-pilotes du schéma et la Commission départementale consultative doit pouvoir pleinement jouer son rôle : la référence stratégique qu'elle fixe, comme les relais politiques et institutionnels dont elle doit s'assurer, seront confortés dans le cadre du nouveau schéma :

- La commission consultative départementale des gens du voyage se réunira au moins une fois par an en configuration de comité de pilotage, instance de décision du schéma.
- Elle se prononcera sur le bilan du schéma, les orientations annuelles et les projets spécifiques.

► *La commission consultative départementale des gens du voyage, garante des logiques de coopération et de coordination renforcées*

Le Conseil général et la Préfecture, en tant que co-pilotes du schéma, désigneront chacun un(e) référent(e) en charge de relayer auprès des partenaires les orientations et décisions prises par la Commission. Ces référents auront une fonction d'interface, s'assurant du bon fonctionnement de la dynamique partenariale et faisant remonter à la Commission consultative les éventuelles difficultés rencontrées.

► *Des référents des co-pilotes en position d'interface-relais*

### **4.2. DES MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE RENOUVELÉES**

L'élargissement et le renouvellement des domaines comme les évolutions à opérer dans le cadre du nouveau Schéma invitent à configurer de nouvelles méthodes de travail. La mobilisation transversale des compétences en fait partie mais elle ne se décrète pas et demande à être animée et investie, au risque de retomber dans des fonctionnements cloisonnés. Pour éviter ces écueils, le schéma désigne des « chefs de file » pour chaque action. Dans une logique de projet, il leur reviendra d'animer le travail partenarial,

indispensable à la concrétisation du plan d'actions. Dans cette fonction, les « chefs de file » prendront appui sur les 3 groupes de travail (un par axe) mis en place pour accompagner la démarche de révision.

1/ Les besoins et conditions d'accueil des itinérants

2/ Le développement de solutions d'habitat adaptées

3/ Les besoins d'insertion et leurs réponses

La composition de ces groupes sera élargie aux représentants des communes et intercommunalités concernées par les thèmes abordés.

Le rôle des groupes de travail sera décisif pour asseoir la mobilisation collective et le croisement des approches qu'appelle la déclinaison opérationnelle du schéma. Des allers-retours réguliers sont à prévoir entre les référents désignés par les co-pilotes et les « chefs de file » des actions pour faire le point sur les avancées et difficultés rencontrées.

- ***Des chefs de file responsables du travail partenarial de mise en œuvre du Schéma et s'appuyant sur les groupes de travail existants***

Le nouvel élan attendu du schéma demande un ancrage de terrain fort, où les acteurs jouent et se soutiennent de manière à apporter des réponses durables et de qualité. La réussite de la démarche repose sur une action investie à l'échelle de la proximité. La mise en œuvre de réponses sociales actives, l'orientation vers des solutions habitat adaptées ou encore l'amélioration des prestations au sein des aires existantes et la création de nouvelles invitent à investir pleinement cet échelon. Cette activation d'un partenariat de proximité trouvera à se déployer à travers la création de la commission conjointe SDAGV-PDALPD qui pourra se réunir de façon décentralisée (action 2.3) ou encore l'expertise collective et territorialisée qu'il est prévu de mettre en place autour de la gestion, l'entretien et l'usage-occupation des aires (action 1.3)

- ***Des cadres d'intervention investis en proximité***

Enfin, le renouvellement des modes de faire s'entend aussi dans la façon dont le nouveau schéma entend placer les gens du voyage en tant qu'acteurs du projet, au côté des institutions. L'expérience développée en matière de solutions d'habitat adaptées souligne combien leur association est décisive dès la conception des projets. Les occupants des aires ont une connaissance concrète et pratique de ces équipements qui peut être force de proposition pour optimiser leur usage. La démarche de création des deux aires de grand passage gagnera à se faire en lien avec les associations organisatrices des rassemblements. L'association des gens du voyage constitue ainsi un enjeu fort de la déclinaison des ambitions et actions du schéma.

- ***Le positionnement des gens du voyage comme acteurs à part entière du Schéma***

<b>AXE 4. CONFORTER LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA</b>		<b>4.1 Un portage politique consolidé</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>La consolidation du pilotage et de l'animation du schéma</b>	
<b>Constat</b>	- Le schéma est un dispositif d'assemblage qui ne dispose pas de moyens en propre. Sa mise en œuvre dépend de la mobilisation active et coordonnée de ses partenaires.	
<b>Objectifs</b>	- Renforcer la capacité du schéma à impulser « une feuille de route » puis à suivre sa mise en œuvre - Animer la « mise en opérationnalité » des actions, s'assurer du bon fonctionnement de la dynamique partenariale	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Modalité 1</b> : conforter la commission consultative départementale des gens du voyage comme garante des logiques de coopération et de coordination renforcées (réunion au moins une fois /an)</li> <li>▶ <b>Modalité 2</b> : désignation par chacun des co-pilotes d'un référent en charge de suivre et d'animer la mise en œuvre du schéma (avancées et limites rencontrées)</li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les chefs de file</b> : co-pilotes du schéma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres de la Commission départementale consultative des gens du voyage</li> <li>- Les représentants des communes et intercommunalités concernées</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fréquence de réunion de la commission consultative</li> <li>▶ Capacité des référents désignés par les co-pilotes à animer et relayer la déclinaison opérationnelle du schéma</li> </ul>	

AXE 4. CONFORTER LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA		4.2 Des méthodes de mise en œuvre renouvelées
<b>Action 4.2</b>	<b>La mobilisation collective et active des acteurs du schéma autour d'un renouvellement des modes de faire</b>	
<b>Constat</b>	- L'élargissement et le renouvellement des priorités du nouveau schéma, la portée de ses ambitions invitent à configurer de nouvelles méthodes de travail.	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier des modes de faire qui permettent d'optimiser la prise en compte des problématiques spécifiques des gens du voyage dans les dispositifs de droit commun</li> <li>- Reconnaître les gens du voyage comme pouvant être acteurs de la mise en œuvre des actions qui leur sont destinées</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Modalité 1</b> : investir les « chefs de file » des actions comme responsables du travail partenarial de mise en œuvre du schéma et s'assurer de leur possibilité de prendre appui sur les groupes de travail réunis en fonction des trois axes du plan d'action du schéma, selon des modalités à définir par eux et les acteurs intéressés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ Améliorer les conditions d'accueil des itinérants</li> <li>2/ Répondre aux besoins diversifiés d'habitat des ménages</li> <li>3/ Permettre une pleine citoyenneté</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Modalité 2</b> : promouvoir des cadres de travail investis en proximité               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilisation d'une expertise collective et territorialisée autour de l'optimisation des prestations, de la gestion et de l'usage des aires</li> <li>- création de la commission conjointe SDAGV-PDALPD pouvant se réunir de façon décentralisée...</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Modalité 3 : positionner les gens du voyage comme acteurs du schéma</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- association étroite et dès la conception des gens du voyage au développement de solutions d'habitat adaptées</li> <li>- création des aires de grand passage en lien avec les associations organisatrices des rassemblements</li> <li>- mobilisation des usagers des aires comme force de proposition dans l'amélioration de leur fonctionnement...</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Pilotage &amp; Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les chefs de file</b> : co-pilotes du schéma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Les partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres de la Commission départementale consultative des gens du voyage</li> <li>- Référents désignés par les co-pilotes</li> <li>- Représentants des gens du voyage</li> <li>- Communes / EPCI</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fréquence de réunion et qualité de la mobilisation partenariale au sein des groupes de travail</li> <li>▶ Bilan de réalisation des actions</li> </ul>	